



DOCUMENT D'OBJECTIFS B20

TOME 1 : DIAGNOSTICS

« MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE L'ALLIER ET SES AFFLUENTS »

(FR 8201665)

PERIODE 2004-2009



SIAT

Syndicat intercommunal
pour l'aménagement du
Tanargue



SIA T

Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Tanargue

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE B20

« MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE L'ALLIER ET SES AFFLUENTS »

TOME 1 : BILAN SOCIO-ECONOMIQUE ET BILAN ECOLOGIQUE



FR 8201665 - PERIODE 2004-2009

DOCUMENT FINAL : JUIN 2003



SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION.....	5
II.	LA METHODE SUIVIE ET SES LIMITES.....	6
	II.1. L'EQUIPE	6
	II.2. RECHERCHE DOCUMENTAIRE.....	6
	II.3. CONSULTATIONS DES ACTEURS	7
	II.4. INVENTAIRES DE TERRAIN.....	8
	II.5. LIMITES DE L'ETABLISSEMENT DU BILAN ECOLOGIQUE.....	8
III.	CONCERTATION AVEC LES ACTEURS	9
	III.1. PLANNING.....	9
	III.2. GROUPES DE TRAVAIL.....	9
1 ^{ERE}	PARTIE : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	11
	III.3. LE PATRIMOINE CULTUREL.....	11
	III.4. LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER.....	11
	III.5. LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES PRESENTES SUR LE SITE.....	13
	III.5.1. Le cadre de vie.....	13
	III.5.2. L'agriculture et la sylviculture	16
	III.5.3. Les activités de pleine nature.....	21
	III.5.4. La population liée au site.....	25
	III.5.5. Les partenaires institutionnels et gestionnaires.....	25
	III.5.6. Les relations entre les différents acteurs.....	30
	III.6. CONCLUSION DU BILAN SOCIO-ECONOMIQUE.....	32
IV.	2 ^{EME} PARTIE : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE.....	33
	IV.1. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU SITE.....	33
	IV.1.1. Geologie.....	33
	IV.1.2. Climat.....	33
	IV.2. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	34
	IV.2.1. Les habitats de l'annexe I de la directive Habitats	34

IV.2.2.	Les especes de l'annexe II de la directive et leurs habitats	35
IV.2.3.	Les espèces de l'annexe IV de la directive Habitats	35
IV.3.	LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	36
IV.4.	EVALUATION ET ENJEUX DE CONSERVATION LIES AUX HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PRIORITAIRES	65
IV.5.	LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	67
IV.6.	EVALUATION ET ENJEUX DE CONSERVATION LIES AUX ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	81
IV.7.	LES AUTRES ESPACES OU ESPECES SENSIBLES ET PATRIMONIAUX DE L'ALLIER ET SES AFFLUENTS.....	82
IV.7.1.	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).....	82
IV.7.2.	Espaces Naturels Sensibles (ENS).....	83
IV.7.3.	Inventaire régional des tourbières.....	84
IV.7.4.	Inventaire des zones humides	84
V.	GLOSSAIRE.....	86
VI.	BIBLIOGRAPHIE.....	87

Rappel du contexte

La mise en œuvre de la directive Habitats (92/43/CEE) et de la directive Oiseaux (79/409/CEE) s'appuie sur la constitution d'un réseau de sites européens, cohérent au niveau biogéographique et fonctionnel : le réseau écologique européen Natura 2000 (composé des **Zones Spéciales de Conservation** et des **Zones de Protection Spéciale**).

La transposition en droit français de la directive Habitats, par l'ordonnance du 11 avril 2001 définit un **véritable cadre juridique pour la gestion contractuelle et le développement durable des sites Natura 2000**.

La mise en œuvre des directives Habitats et Oiseaux, de 1992 à 2004, est organisée en plusieurs étapes:

- proposition d'une liste nationale des futures ZPS à partir de l'inventaire national des Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) et pré-inventaire scientifique de sites nationaux (1993-1998)
- proposition d'une liste nationale des Sites d'Importance Communautaire (SIC) (1997-1999) ; cette étape a été prolongée puisque la France a dû soumettre de nouvelles propositions de sites d'intérêt communautaire (**le site B20 a proposé dans ce cadre et à ce titre**)
- élaboration d'un plan de gestion concerté sur chaque site désigné (le **document d'objectifs**) puis mise en œuvre (1999-2004)
- désignation des SIC en Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et des ZICO en Zones de Protection spéciales (ZPS).

Les décrets du 8 novembre 2001 et du 20 décembre 2001, la circulaire du 3 mai 2002 prise pour l'application des articles R214-23 à R214-33 du code rural guideront la démarche d'élaboration du document d'objectifs.

Le document d'objectifs correspond à la déclinaison française du **plan de gestion concerté** et est une étape indispensable en vue de la désignation de chaque site dans le réseau Natura 2000.

Il s'agit d'un document réalisé en concertation avec les acteurs concernés par le site : habitants, élus, représentants socioprofessionnels.

Le processus a pour but, sur la base d'inventaires scientifiques spécifiques, de mettre d'accord tous les acteurs impliqués sur les objectifs et les actions à mener, de déterminer qui fait quoi et avec quels moyens, sur une durée de 6 ans.

Ce document d'objectifs sera un outil de référence et une aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site.

La part réservée à la communication, à l'échange d'informations et au travail de concertation est essentielle au bon déroulement du projet. En plus des inventaires, elle représente la majeure partie du travail d'élaboration.

I. INTRODUCTION

Cf. carte de localisation du site « Allier et ses affluents ».

Le site Natura 2000 B20 « Milieux alluviaux et aquatiques de l'Allier et ses affluents » concerne en fait la partie amont de l'Allier et ses affluents en rive droite correspondant à la partie ardéchoise du bassin versant. Il s'étend d'est en ouest du col de la Chavade à Langogne et du nord au sud, de l'auberge de Peyre-Beille à la Bastide-Puylaurent. Il s'agit d'un site éclaté composé de linéaires et de zones situés sur le Plateau Ardéchois appelé aussi Haut-Vivarais. Ainsi, les linéaires correspondent aux cours d'eau dont les principaux sont l'Allier, l'Espezonnette, le Liauron et le ruisseau de Masméjean. Les zones, de diverses tailles, correspondent aux lieux-dits suivants : Courbil Sud, Montgros, la Tuilière, la Forêt de Bauzon, la Cham d'Aymard, la Forêt Domaniale de Lavillatte, Lembrandès, la Villatelle, la Combe, les Varennes, les Sources de Nisadouses, le Ruisseau des Trespis, le Monardès, le Fayollet. Ces zones ont été retenues par le programme Natura 2000 parce qu'elles correspondent à des zones humides ou à des sources en connexion avec l'Allier et sont susceptibles de présenter des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et prioritaires au sens de la directive Habitats.

La surface du site représente environ **2919** hectares et 35 km de linéaire de cours d'eau répartis sur neuf communes :

- Astet
- Lanarce
- Laveyrune
- Lavillatte
- Le Cellier-du-Luc
- Le Plagnal
- Lespéron
- Saint-Alban-en-Montagne
- Saint-Etienne-de-Lugdarès

Il est important de rappeler ici **que l'objectif principal de la démarche Natura 2000** est de favoriser **le maintien de la biodiversité en Europe**, en tenant compte **des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales**. Le document d'objectifs correspond à la déclinaison française du plan de gestion concerté et est une étape indispensable en vue de la désignation du site dans le réseau Natura 2000.

Le document d'objectifs est réalisé pour une période de **6 ans**. Son élaboration suivra quatre étapes :

- réalisation d'un diagnostic socio-économique,
- réalisation d'un diagnostic écologique,
- définition et hiérarchisation des enjeux et des objectifs,
- élaboration d'un programme d'actions.

De plus, un travail de concertation et de communication accompagnera ces quatre étapes.

La première partie de ce document présente donc le cadre historique et socio-économique (usages, activités, politiques de développement, projets, ...) du site étudié. L'historique du site est tout d'abord retracé à partir de données bibliographiques et de témoignages de personnes originaires du site. Ensuite, les différents acteurs concernés par le site et sa gestion sont présentés. Leurs attentes, leurs volontés et leurs implications sont dégagés à travers l'analyse d'une série de consultations.

Dans une deuxième partie du document d'objectifs, les caractéristiques climatiques et géologiques du site et les résultats des inventaires de terrain sont présentés. Ces derniers font ensuite l'objet d'une bio-évaluation de façon à établir les objectifs de conservation à atteindre. A partir de ceux-ci et au cours des groupes de travail, seront débattues les priorités d'actions à mettre en place en visant la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et prioritaires. Enfin un programme d'actions, détaillé sous forme de fiches et de tableaux synthétiques, sera évalué financièrement.

II. LA METHODE SUIVIE ET SES LIMITES

II.1. L'EQUIPE

Pour BIOTOPE, les experts ayant travaillé sur cette étude sont :

Anne-Lise UGHETTO et Julien CORDIER pour l'approche globale, la coordination d'ensemble, les consultations, l'établissement du bilan des usages et la rédaction du document d'objectifs.

Michel-Ange BOUCHET et Sophie BARRIER pour la bibliographie, le travail de terrain et l'établissement du bilan écologique,

Michel-Ange BOUCHET et Julien CORDIER pour la cartographie.

II.2. RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Sources cartographiques : carte IGN au 1/25 000° n°2737 E, n°2837 OT et n°2838 OT ; photographies aériennes de 1997 en couleurs. L'interprétation de ces documents permet d'affiner les cartographies.

Sources bibliographiques : tout document susceptible d'apporter des informations historiques, naturalistes ou écologiques a été consulté : plaquettes d'informations, ouvrages, articles scientifiques, thèses, rapports, listes rouges, etc. Les documents utilisés sont intégralement cités dans la liste bibliographique en fin du document (Tome 1).

Sources juridiques :

Plusieurs documents juridiques ont servi de références :

- la directive 79/409/CEE du conseil du 6 avril 1979 dite directive Oiseaux concernant la conservation des oiseaux sauvages (Journal officiel des Communautés européennes).
- la directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 dite directive Habitats concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (Journal officiel des Communautés européennes).
- l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition des directives communautaires 79/409/CEE et 92/43/CEE et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement (Journal officiel n°89 du 14 avril 2001).
- les décrets du 8 novembre 2001 et du 20 décembre 2001, ainsi que la circulaire du 5 mai 2002, prise pour l'application des articles R214-23 à R214-33 du Code Rural.
- les deux arrêtés du ministériels du 11 novembre 2001, fixant les listes des habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de Zones Spéciales de Conservation ou de Zones de Protection Spéciale.

II.3. CONSULTATIONS DES ACTEURS

La démarche suivie pour le déroulement des entretiens a été la suivante :

1. Etablissement d'une **liste de personnes à consulter**. Il s'agit principalement de personnes originaires du site (maires, chasseurs, forestiers, ...) et de personnes qui nous sont apparues importantes de rencontrer dans le cadre de cette étude (techniciens du CRPF, Conservatoire Botanique National du Massif Central, naturalistes, ...). La liste des dix huit personnes consultées figure en annexe I. Cette liste a été validée par la DDAF.
2. **Réalisation d'une grille d'entretien** qui a servi de support pour guider la discussion sans omettre d'aborder certains aspects ou sujets essentiels pour le document d'objectifs. Ce guide a été validée par la DDAF.
3. **Rencontre avec chaque acteur** : l'entrevue a toujours été préférée à l'entretien téléphonique réservé pour les incompatibilités d'emplois du temps.
4. **Rédaction d'un compte-rendu détaillé** et **envoi d'une copie** à la personne concernée pour validation. Cela permet à la personne de vérifier si ses propos ont bien été interprétés et retranscrits mais aussi de compléter ses dires, en ayant bénéficié d'un temps de réflexion plus long.
5. **Intégration de ces comptes-rendus validés**, en respectant une clause de confidentialité, ce qui facilite l'expression et limite certaines retenues lors des entretiens. Certains de ces comptes-rendus figurent en annexe II.

II.4. INVENTAIRES DE TERRAIN

Plusieurs approches d'inventaires de terrain complémentaires ont été adoptées :

- une cartographie des grands types d'habitats a été faite à partir de points de vue.
- une caractérisation plus précise de certains habitats (milieux tourbeux, frênaies-aulnaies...) a été effectuée en parcourant la zone d'étude. Exécutée de manière plus ou moins précise selon le cas, elle a pu permettre de conclure à l'appartenance ou non des milieux aux habitats de la directive. Deux à trois relevés phytosociologiques ont été effectués par grands types d'habitats d'intérêt communautaire. Ces relevés ont été transposés sur des cartes au 1/25 000^e.
- Enfin, une étude des photographies aériennes couleur au 1/25 000^e a permis d'identifier tous les milieux de la zone d'étude se trouvant aux abords des habitats retenus dans la directive.

Tableau I: Investigations de terrain conduites par BIOTOPE

Dates	Objet, lieu	Personnes
Août 2001	Relevés phytosociologiques au niveau de chaque type d'habitat d'intérêt communautaire, identification et cartographie d'une grande partie des habitats d'intérêt communautaire et prioritaires	M. A. BOUCHET S. BARRIER
Mai 2002	Relevés phytosociologiques complémentaires au niveau des habitats d'intérêt communautaire, notamment les prairies de fauche et identification, cartographie des habitats adjacents aux habitats retenus dans la directive	M. A. BOUCHET
Août 2002	Recherche de la Rosalie des Alpes, identification et cartographie de ses habitats.	J. CORDIER

II.5. LIMITES DE L'ETABLISSEMENT DU BILAN ECOLOGIQUE

L'inventaire des habitats naturels et des espèces, même s'il présente de nombreuses limites de par les caractéristiques intrinsèques du site, constitue une base nécessaire et suffisante pour entreprendre une réflexion locale sur la conservation des habitats dans un état favorable.

Il faut cependant garder à l'esprit que :

- la dynamique de certains milieux ne permet pas d'établir une vision statique et définitive des habitats,
- l'inventaire des habitats et des espèces n'est pas figé et est amené à être constamment remis à jour et complété en fonction des opportunités.

De plus, si l'inventaire se limite à relater au mieux l'état des connaissances, il n'en est pas moins vrai que de nombreuses surfaces où aucun habitat ou espèce n'a été observé soit du fait

de leur absence à l'instant donné, soit du fait d'absence d'inventaire, peuvent receler potentiellement un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire.

Cette notion de potentialité est fondamentale : elle ouvre de nombreuses perspectives, tant sur l'inventaire des habitats que sur les priorités et stratégies de conservation (temps imparti court, saison de terrain à respecter...).

III. CONCERTATION AVEC LES ACTEURS

III.1. PLANNING

Le calendrier validé par la DDAF de l'Ardèche et la DIREN Rhône-Alpes présente les grandes phases de l'élaboration du document d'objectifs. Il y est également précisé les dates des groupes de travail et des comités de pilotage qui sont des moments clés dans la réalisation du document d'objectifs. Ces réunions permettent la concertation entre usagers et la validation par les membres du comité du pilotage.

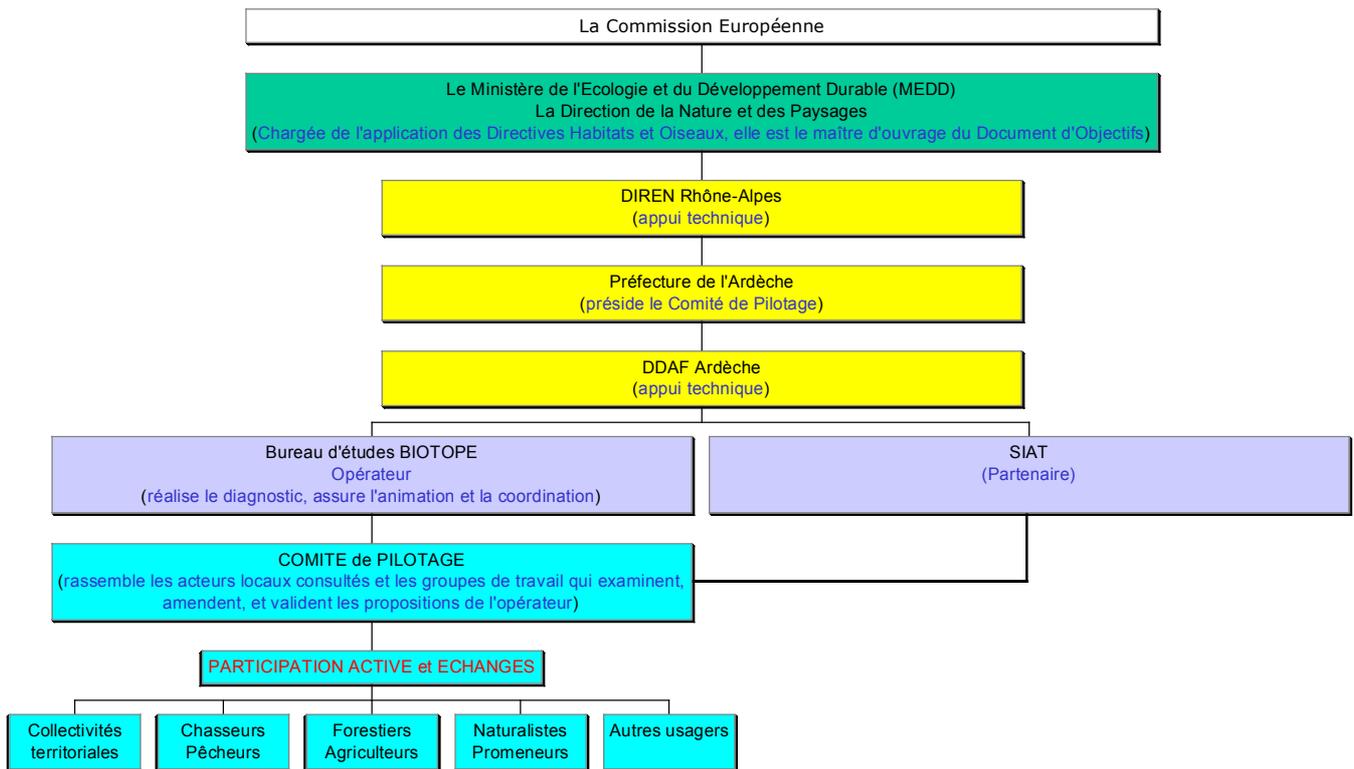
III.2. GROUPES DE TRAVAIL

Suite au premier comité de pilotage, qui s'est tenu le lundi 15 octobre 2001 à Saint-Etienne-de-Lugdarès, deux groupes de travail ont été créés : « Eau-activités de pleine nature » et « Agriculture-Forêt-Foncier ».

Lors des premiers comités de pilotage, le diagnostic socio-économique et le diagnostic écologique sont présentés. A partir de leurs résultats, les différents membres des groupes de travail définissent les grandes orientations de gestion et de conservation des habitats et des espèces en tenant compte des contraintes et des exigences socio-économiques.

Le schéma suivant montre comment se met en place le document d'objectifs du site de l'Allier et ses affluents.

Figure 1 : Schéma des relations entre acteurs pour la réalisation du document d'objectifs



1^{ERE} PARTIE : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

III.3. LE PATRIMOINE CULTUREL

Il y a sur le site quelques éléments intéressants de patrimoine bâti religieux. L'église d'origine de style gothique de St-Etienne-de-Lugdarès appelée "Cathédrale de la montagne" du fait de ses imposantes dimensions, en fait partie. Le maître-autel, par exemple, provient de l'abbaye des Chambons-de-Borne. Ce vieil édifice présente également de jolis murs bichromes en pierre volcanique dont l'origine remonterait à 1302. Les villages de Cellier-du-Luc et de Lavillatte ont eux aussi des églises patrimoniales.

Sur la commune de-Saint-Alban-en-Montagne, la municipalité a pour projet de racheter trois anciens moulins pour les sauver du délabrement et assurer leur pérennité. Le projet envisage de les remettre en état de fonctionnement et d'en faire une attraction touristique.

III.4. LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Le site présente un patrimoine naturel et paysager particulièrement riche. Les trois Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), ainsi que le périmètre d'un Espace Naturel Sensible qui couvrent une grande partie du site, sont là pour en témoigner.

[Cf. carte des périmètres et inventaires non réglementaires et § IV.7.](#)

D'un point de vue paysager, on peut distinguer trois grandes entités résultant d'activités humaines passées ou présentes.

A l'ouest du site, le Genêt purgatif est un des éléments marquants du paysage de lande. Cette espèce colonise les anciens pâturages en déprise et forme de grands ensembles denses d'une teinte vert cendre, à l'aspect souvent argenté.

Au sud-est, le Plateau de Cham Longe est un des bijoux paysagers du site. La physionomie de ce vaste espace ouvert, dominé par les landes et les pelouses, est le résultat d'une très ancienne pratique du pâturage ovin transhumant. Cet espace ouvert au milieu des massifs forestiers est une immense palette de couleurs dominée par le rose pastel des fleurs de bruyère. Le déclin de l'activité pastorale entraîne en effet aujourd'hui, une progression rapide de la lande à Callune vulgaire et l'émergence de petits pins qui viennent ponctués ce magnifique « tapis rose ». Ce plateau présente aussi tout un réseau de riches petites tourbières diffuses où les mousses offrent de superbes camaïeux de verts.



Photo 1 : Plateau de Cham Longe couvert de bruyères en fleurs.

Au nord de ce plateau coloré, les paysages forestiers plus uniformes dominent. Les peuplements forestiers qui les composent appartiennent tous au domaine montagnard. Ils sont dominés par le hêtre et le sapin, auxquels se mêlent l'épicéa et quelques espèces de feuillus (sorbier, sureau, érable...). Ces vastes massifs boisés témoignent de l'ancienne activité forestière de nombreuses abbayes qui géraient chacune de vastes territoires constitués de forêts. Certaines, comme la forêt de Bauzon, ont conservé le nom de leur gestionnaire.

Il y a quelques décennies, l'intensification de certains modes de gestion favorisant les résineux, a participé à l'uniformisation du paysage en atténuant le contraste général « vert franc » et « vert bouteille » de la hêtraie-sapinière. Quelques coupes rases brisent également par endroits l'unité du paysage. Cependant différents types de forêts persistent tout de même sur le site, comme les saulaies, les boulaies, les hêtraies pures ou les bois de Pin sylvestre.

Cette variété des paysages et la diversité biologique qui l'accompagne, constitue aujourd'hui un attrait important du site pour de nombreux touristes, souvent d'origine urbaine et avides d'espace et de nature.

III.5. LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES PRESENTES SUR LE SITE

III.5.1. LE CADRE DE VIE

III.5.1.1. Grands axes de communication

La principale artère routière est la N102. Elle passe au nord du site et longe l'Espezonnette entre le col de la Chavade et le village de Lanarce qu'elle traverse. Cette route est très empruntée en période estivale et permet aux commerces de Lanarce de capter un flux important de touristes. Le réseau secondaire est composé de petites routes sinueuses et de pistes généralement de bonne qualité.

III.5.1.2. Réseaux électriques : transport d'énergie

Le nord du site est concerné par une ligne électrifiée 63 kv (tronçon Langogne Lapalisse), du réseau de transport d'électricité (RTE), gestionnaire des terrains accueillant les pylônes.

III.5.1.3. Qualité des eaux

Le site est drainé d'est en ouest par un important réseau hydrographique composé essentiellement de trois rivières affluentes de l'Allier : l'Espezonnette au nord, le Liaron au centre et le Masméjean au sud. Le site inclue également une partie de la rivière Allier à l'ouest, entre le village de la Bastide Puylaurent et la ville de Langogne.

Les études menées par la Fédération de Pêche de l'Ardèche dans le cadre de l'élaboration du plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles de l'Ardèche, démontrent une très bonne qualité de l'eau, en dépit d'un problème de développement d'algues dans les cours d'eau au nord du site.

- L'Espezonnette, dans sa partie aval, constitue un milieu aquatique remarquable caractérisé par la présence de l'Ombre commun et du Saumon atlantique. Dans sa partie amont, il subsiste une altération localisée de la qualité chimique de l'eau au niveau du village de Lanarce (due à des rejets domestiques). Des épandages ont également entraîné un développement algal localisé. Mais de manière générale la qualité physico-chimique de l'eau reste excellente.



Photo II : La rivière Espezonnette dans sa partie aval.

- Le Liauron, en dépit de rejets domestiques au niveau de Cellier du Luc, possède une très bonne qualité d'eau comme en témoigne la présence de la Truite fario, qui est un excellent bio-indicateur, et du Chabot.
- Le Masméjean, bien que souffrant de rejets domestiques non traités et de la présence d'une décharge de scierie dans son lit majeur, présente également une très bonne qualité d'eau. On trouve en effet dans ses eaux la Truite fario. Deux espèces accompagnatrices de la truite, le Vairon et la Loche franche, dénotent également la présence de milieux aquatiques peu perturbés.

Le RBDE (Réseau de Bassin de Données sur l'Eau) Loire Bretagne a mené des études sur la qualité des eaux de l'Allier sur le secteur concerné par le site. Celles-ci révèlent une bonne qualité physico-chimique et biologique de l'eau.

III.5.1.4. Projets d'aménagement ou activités pouvant avoir des impacts sur le site

Un projet d'implantation de parc éolien sur la zone de Cham longe, concernant les communes d'Astet et de Saint-Etienne-de-Lugdarès, est actuellement à l'étude. Le projet initial prévoyait l'installation de 24 éoliennes. L'impact environnemental d'un tel projet est directement lié au nombre de machines et à leur dimensions. Suite à une étude des sensibilités écologiques et à une analyse de l'impact paysager, le nombre total d'éoliennes a été ramené à 12. Ce nouveau

projet permet de réduire très sensiblement l'impact paysager et de mieux garantir la préservation des tourbières par un choix précis des lieux d'implantation des aérogénérateurs.

Une carrière qui exploite du basalte sur la commune de Lavillatte se situe au bord de la départementale D108, juste au-dessus de l'Espezonnette. Même si elle ne semble pas avoir aujourd'hui d'impact particulier sur la rivière, cette activité fait peser un risque de pollution par colmatage (dépôt de matériaux fins entraînant l'asphyxie) sur le lit de l'Espezonnette. Ce risque concerne, la faune benthique dont se nourrissent les poissons, et les frayères de ces derniers.



Photo III : Carrière de basalte en rive droite de l'Espezonnette

L'utilisation d'engrais, autrefois très rare s'est généralisé en plus de l'épandage de fumier (pratique traditionnelle) ou de lisier. Ces pratiques peuvent entraîner localement une minéralisation de l'eau excessive et d'importants développements d'algues.

Les plantations d'épicéas jusqu'au bord des rivières entraînent des effondrements de berges et la formation d'embâcles. Les lits de certains ruisseaux sont parfois obstrués lors des coupes forestières et ne sont par toujours nettoyés. Enfin certaines espèces végétales et animales peuvent pâtir d'une modification très nette de la quantité de lumière disponible.

III.5.2. L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE

Cf. carte de localisation des différentes propriétés forestières

III.5.2.1. Les propriétaires exploitants forestiers

Afin de connaître l'opinion des exploitants forestiers, les personnes suivantes ont été rencontrées :

Un représentant local :

- le gestionnaire du groupement forestier de Bauzon,

Deux représentants institutionnels :

- Un technicien de l'Office National des Forêts (ONF)

- Un conseiller technique du bureau local du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

Depuis une cinquantaine d'années le domaine forestier s'est étendu en progressant naturellement sur les pâturages ou à la suite de plantations. Originellement la hêtraie-sapinière était le peuplement forestier dominant sur le site avant que n'interviennent d'importantes plantations, à des fins de production, de résineux et notamment d'Epicéa commun.

La **forêt privée** qui représente environ 70 % de la surface forestière, occupe la plus grande partie du site. Elle est essentiellement représentée par la forêt de Bauzon pour laquelle a été créé un groupement forestier. Ces forêts privées, où l'Epicéa commun domine, sont gérées par leurs propriétaires dont certains bénéficient des conseils du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

Les **forêts domaniales** représentent quant à elles environ 25 % de la surface boisée et sont gérées par l'ONF. Une seule forêt domaniale, la forêt de Lavillatte scindée en trois morceaux, est présente au sein du site.

Les **forêts communales** et **sectionnales** sont faiblement représentées. Les forêts communales ont été le plus souvent enrésinées et l'ONF, lorsque il est gestionnaire, intervient aujourd'hui en plantant du hêtre et de l'Erable sycomore. Les forêts sectionnales qui peuvent être communales ou autonomes, bénéficient d'un régime particulier. Elles sont divisées en plusieurs sections (qui ont leur propre réglementation), au sein desquelles leurs habitants peuvent par exemple bénéficier de plein droit, du bois et des revenus qu'il peut générer.

Dans la suite du paragraphe nous ne considérerons que les forêts privées et domaniales à travers les exemples de la forêt de Bauzon et de Lavillatte.

La forêt de Bauzon est une forêt très ancienne qui couvre une superficie de 890 ha. La tradition forestière qui se perpétue sur ce massif se traduit par la grande valeur esthétique et économique de certains arbres et de certains peuplements. Ce massif est géré par le

groupement forestier de Bauzon créé en 1959 par la société Gaillard, spécialisée dans le bois depuis plus d'un siècle. L'exploitation de cette forêt a véritablement débuté au cours des années quarante, ses objectifs de gestion se sont orientés vers la production.

Encore dominée par des essences caducifoliées au début du siècle, la forêt de Bauzon connaît au cours des années 50, 60 et 70 une introduction massive du Sapin pectiné et de l'Epicéa commun. Un phénomène de mode entraîne un engouement des forestiers pour cette dernière essence, qui s'adapte bien en montagne, s'installe facilement en nouveaux boisements et peut donner du bois de qualité. Le hêtre naturellement présent régresse mais se maintient. Le Pin sylvestre également autochtone colonise les anciennes pâtures et forme de jolis bosquets, qui sont encore aujourd'hui pour la plupart pâturés. Ces arbres qui ont eu un développement libre sont souvent très branchus et peu intéressants d'un point de vue commercial.

Plus récemment, à des fins de commercialisation, des tentatives d'introduction ont été effectuées avec le Sapin noble et de Sapin de Vancouver, mais sans résultats encourageants. En revanche, le Mélèze semble être aujourd'hui une essence intéressante pour la qualité de son bois et la vitesse de sa croissance. Son exploitation va probablement se développer dans les années à venir. L'expérience d'introduction d'épicéas de race d'altitude pour une meilleure résistance à la neige est également envisagée.

En 1889, des écrits évoquent sur le site une exploitation de la forêt en futaie jardinée. Aujourd'hui les modes d'exploitation sont très variés mais deux d'entre eux dominant : la futaie irrégulière de Sapin pectiné en mélange avec des feuillus et de futaie régulière d'Epicéas. Aujourd'hui le mode de traitement des résineux s'oriente vers la futaie par parquets (c'est à dire une futaie régulière exploitée sur de petites unités de surface).

Dans les peuplements de résineux, les propriétaires privés ont tendance à ne pas intervenir suffisamment tôt en laissant pousser leurs arbres très serrés les uns contre les autres. Le CRPF intervient en tant que conseiller pour les encourager à gérer leurs boisements d'une manière plus régulière, plus raisonnée et en leur proposant des éclaircies.

La forêt de Bauzon participe à l'économie locale en générant plusieurs emplois d'agents et d'ouvriers forestiers, et en contribuant également au fonctionnement de la scierie locale située à Lanarce. En fonction de la surface des parcelles, de la qualité plus ou moins favorable des stations et de la gestion qui y est appliquée, les revenus des propriétaires sont très divers.

Le bois produit alimente différentes filières : le bois de qualité est destiné aux marchés des bois de charpente ; les qualités inférieures fournissent l'industrie papetière, la trituration (pour la fabrication de palettes) et le bois de chauffage.

Un droit d'affouage (prélèvement de bois de chauffage et de charpente) détenu par une trentaine de résidants de plusieurs communes (Le Plagnal, Lanarce, Lavillatte, et Saint-Etienne-de-Lugdarès), touche cette forêt. L'existence de ce droit permet la pérennisation d'une proportion importante de feuillus dans la forêt.

La gestion de cette forêt est rendue difficile par des conditions climatiques locales particulières, qui favorisent en hiver la formation d'une neige lourde. Les épicéas (souvent en peuplements très denses) retiennent cette neige (très chargée en humidité) qui s'accumule et finalement brise les branches et les cimes. L'enneigement pose donc un problème pour faire de la belle

forêt. Le bois que produit le groupement de Bauzon sur ces secteurs est de bien moins bonne qualité et beaucoup moins intéressant d'un point de vue commercial.



Photo IV : Epicéas dont la cime a été brisée par le poids de la neige en Forêt de Bauzon (photo de D. Boisserie).

Ce problème d'enneigement est très localisé. Pour le contrecarrer, les forestiers recherchent des essences plus résistantes que l'Epicéa commun et mènent des expériences.

Aujourd'hui pour les gestionnaires de la forêt de Bauzon l'objectif est d'obtenir une forêt en équilibre feuillus-résineux, productive et rentable, tout en protégeant la faune, la flore et l'environnement. Cet objectif passe notamment par l'utilisation au maximum de la régénération naturelle, la limitation des coupes rases à de petites surfaces, la recherche d'un mélange d'essences adaptées à la station et l'abandon sur le terrain de vieux arbres secs sur pied.

Le CRPF qui conseille les petits propriétaires privés (hors du groupement de Bauzon), fixe comme principal objectif la réalisation des premières éclaircies dans les peuplements d'épicéas, et la réalisation de coupes d'amélioration dans la hêtraie sapinière.

La forêt domaniale de Lavillatte qui couvre une superficie de 400 hectares, est une très vieille forêt dont la gestion a débuté au Moyen-Age. Les peuplements les plus âgés ont deux siècles

d'exploitation et de gestion, les plus jeunes ont un an. Elle a une vocation de production et les objectifs de gestion sont fixés pour une période de 15 ans mais restent révisables.

On trouve essentiellement de la futaie jardinée, mais également de la futaie régulière de sapin. Cette dernière fut favorisée à une époque par la politique forestière de l'ONF. Mais depuis plus de 15 ans, la futaie irrégulière est développée. A noter que la forêt a subi de nombreux dégâts occasionnés par la tempête de 1999 (2000 m³ de bois sont tombés).

La gestion menée permet la conservation de quelques arbres remarquables, mais les plus vieux et les plus gros (à partir de 75 cm de diamètre) sont souvent éliminés. Les gros bois sont en effet de moins en moins bien vendus car la demande du marché est aujourd'hui orientée vers un sapin standardisé de 50 cm de diamètre. La forêt domaniale participe à l'économie locale, les coupes sont régulières et le bois de qualité.

Aujourd'hui le hêtre, le sorbier et l'alisier sont souvent privilégiés par rapport aux résineux. Il y a une lente évolution vers les feuillus, l'Erable sycomore a été réintroduit et beaucoup de hêtres ont été plantés. On trouve dans cette forêt des petites zones humides, des petites clairières ainsi que de petits prés de fauche préservés, qui contribuent à la richesse paysagère et biologique de cette forêt.

Sur l'ensemble du site, l'importance économique des massifs forestiers est indéniable. Ils permettent l'approvisionnement d'une vingtaine de scieries, et l'existence de nombreux emplois induits par la transformation du bois. La tendance aussi bien dans la forêt privée que dans la forêt domaniale est à une évolution vers la futaie irrégulière avec un mélange redonnant une place importante aux essences caducifoliées (hêtre, sorbier, alisier, Erable sycomore...).

III.5.2.2. Les exploitants agricoles

Ont été rencontrés :

Deux exploitants locaux :

- un agriculteur, éleveur bovin, de la commune de Saint-Alban-en-Montagne
- un agriculteur, éleveur ovin, de la commune de Cellier-du-Luc.

Un représentant institutionnel:

- un conseiller de la chambre d'agriculture chargée de missions territoriales du Plateau Ardéchois

L'activité dominante est l'élevage bovin (vache laitière). L'élevage ovin (brebis) est en déclin et l'élevage caprin (chèvres) reste quant à lui marginal. Toutes exploitations confondues (regroupant professionnels, doubles actifs et retraités), la SAU (Surface Agricole Utile) moyenne est de 50 ha (RGA, 2000). Cependant il faut souligner que les retraités et les doubles actifs ont des SAU moins importantes que les professionnels, dont l'exploitation agricole est la seule activité.



Photo V : Troupeau de vaches laitières sur la commune de Lavillatte.

La majorité des agriculteurs a plus de 40 ans et la population agricole du site est en diminution. Il y a beaucoup moins d'exploitations, mais elles sont plus importantes. L'installation de jeunes agriculteurs venant de l'extérieur n'est pas facile. Les jeunes agriculteurs qui parviennent à s'installer, sont ceux qui bénéficient de la reprise d'une exploitation familiale. Lorsque celle-ci n'a pas de reprenneur, elle est le plus souvent démantelée, puis revendue aux agriculteurs présents en périphérie qui en profitent pour agrandir leur exploitation. Les agriculteurs préfèrent racheter des terres car le coût des fermages est souvent élevé. Les meilleures terres sont donc conservées et les plus contraignantes délaissées. Ces dernières s'enrichissent et on observe la progression du Genêt à balais sur les sols profonds, alors que le Genêt purgatif lui s'installe sur les pelouses rases anciennement pâturées.

Il y a 25 ans, le hameau de Chase Neuve sur la commune de Saint-Alban-en-Montagne comptait neuf agriculteurs, aujourd'hui il n'en reste plus que deux mais la superficie travaillée est demeurée la même. Ces deux exploitations se sont agrandies en absorbant progressivement les autres qui n'ont pas trouvé de reprenneurs.

L'élevage pratiqué est extensif, mais les cultures de céréales sont plus importantes qu'autrefois et les prairies artificielles (ensemencées) sont plus nombreuses. Cependant on ne peut pas parler d'intensification car les parcelles restent de petites tailles et ces cultures sont uniquement destinées à l'autoconsommation.

Le drainage est pratiqué sur certaines prairies. Certains agriculteurs qui possèdent des parcelles en zone humide tentent toujours d'assainir ces terrains pour y planter des cultures ou augmenter la qualité du fourrage, ceci afin d'améliorer leur rentabilité.

Afin de préserver ces zones tout en compensant le manque à gagner, des **CTE zones humides** sont proposés aux agriculteurs. La mise en place de ces contrats vise à ralentir le phénomène de drainage et à faire prendre conscience aux agriculteurs de la richesse de leurs zones humides.

III.5.3. LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE

Cf. [carte de localisation des principales activités de plein air et de tourisme.](#)

III.5.3.1. La chasse

A été rencontré :

Un représentant local de la chasse :

- le président d'une société communale de chasse, responsable de l' ACCA d'Astet

A été contacté :

Un représentant départemental de la chasse :

- un représentant de la Fédération des Chasseurs de l'Ardèche, chargé du dossier Natura 2000.

Autrefois, les chasses les plus pratiquées étaient la chasse au lièvre et à la grive, quelques sangliers étaient également chassés. Consécutivement à la désertification agricole ces derniers ont prospéré pour finalement devenir très abondants.

Aujourd'hui la chasse dont le nombre de pratiquants n'a pas diminué, est mieux organisée et plus diversifiée. Elle s'exerce sur toutes les communes du site. Les espèces chassées sont plus nombreuses qu'autrefois, on compte parmi elles, le sanglier, le chevreuil, le lièvre, la Grive draine, la Bécasse des bois et la Perdrix rouge.

La population de Perdrix rouge qui est en diminution, principalement du fait de la déprise agricole, a été renforcée par des lâchers de couples reproducteurs. Certaines populations de gibier sont également soutenues à travers des cultures. De l'orge est semé autour des villages d'Astet, de Lanarce et de Saint-Etienne-de-Lugdarès pour le lièvre, les perdreaux et le faisan.

Il y a des dégâts occasionnés par les sangliers et parfois par des chevreuils sur les jeunes plantations de résineux et notamment sur les mélèzes dont le bois odorant les attire.

Les chasseurs participent activement à l'entretien des chemins par une fauche large, entièrement financée par les sociétés communales de chasse. La chasse n'affecte pas négativement la faune et la flore, mais participe en revanche à l'indispensable régulation des populations de chevreuils et de sangliers qui trop nombreuses pourraient commettre d'importants dégâts.

III.5.3.2. La pêche

Ont été rencontrés :

Un représentant local de la pêche :

- le président de l'AAPPMA de Saint-Etienne-de-Lugdarès et des riverains du Masméjean.

Un représentant institutionnel :

- un chargé d'études « zones humides » à la cellule technique et scientifique de la Fédération Départementale de la Pêche.

Autrefois les pêcheurs locaux pêchaient essentiellement « au toc », c'est-à-dire en utilisant un appât (vers d'eau, sauterelles,...) fixé à un hameçon. Mais dans les années 60, deux autres types de pêche se développent : la pêche à la mouche et la pêche à la cuillère aujourd'hui très pratiquées. Un parcours « no kill » (les poissons capturés sont remis à l'eau) est régulièrement fréquenté sur l'Espezonnette, qui possède une très grande qualité piscicole.



Photo VI : Pêcheurs à la mouche sur le parcours no kill de l'Espezonnette.

Plusieurs espèces sont présentes sur le site : la Truite fario et l'Ombre commun qui sont pêchées, le Vairon, la Loche franche, le Goujon, le Chabot et le Chevesne. Le Saumon atlantique est en train de recoloniser certaines rivières du site, mais sa pêche est interdite. Sur Saint-Etienne-de-Lugdarès, environ trois cents permis sont vendus par an, dont une majorité à des pêcheurs gardois, mais la pression de pêche est de l'ordre de 500 pêcheurs par an. Officiellement, il n'y a plus d'alevinage dans les rivières de première catégorie en Ardèche.

La richesse en truites a diminué à cause de la dégradation de la qualité des rivières. Celle-ci est notamment due d'après les techniciens, aux importantes plantations de résineux intervenues le long des berges, entraînant une probable acidification de l'eau. Certaines plantations arrivent jusqu'au bord des berges qui ne sont plus tenues. Il s'en suit des effondrements et la formation d'embâcles. Les dépôts de lisier en bordure de rivières, l'utilisation très importante d'engrais et le dépôt de sel sur les routes surplombant les rivières sont également incriminés. Cependant, en dépit de ces différentes menaces, la qualité de l'eau des rivières reste très bonne.

Les alevinages, en accord avec la Fédération Départementale de Pêche, ne sont plus pratiqués. Il y a quelques années, des Truites arc-en-ciel ont été lâchées heureusement sans conséquence sur les populations de truites fario autochtones. Ce type d'expérience ne sera plus reproduit.

En 1981, une importante crue a entraîné un certain nombre de dégâts le long des rivières, et notamment la disparition de seuils et de caches pour les poissons. Depuis cet événement les pêcheurs interviennent régulièrement pour débroussailler les rives ou réaliser des petits aménagements. Ainsi 16 seuils ont été reconstitués, 12 sur le Masméjean et 4 sur la Borne avec des aménagements permettant aux poissons de remonter.

III.5.3.3. Les activités sportives et touristiques

A été rencontré :

Un représentant institutionnel :

- un conseiller d'animation de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

Ont été consultés :

- un chargé de mission du Comité Ardèche Montagne et escalade pour la gestion et le suivi des activités.

- un agent de développement du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre

La randonnée pédestre

Le site possède un réseau important de sentiers de différents types. La plupart d'entre eux sont issus d'une utilisation séculaire de la montagne par la faune sauvage, les bergers guidant leur troupeau, les marchands et notamment les muletiers transportant huile, vin, blé et autres denrées.

Un grand nombre de ces chemins sont restés en l'état, ils sont aujourd'hui balisés en GR (Grande randonnée), GRP (Grande Randonnée de Pays), ou PR (Petite Randonnée).

Le GR7 "Vosges-Pyrénées" qui passe par le Gerbier de jonc, relie le Col de la Chavade au Col du pendu à proximité du site. Le GR4 « Méditerranée-Atlantique » qui se superpose au GR7 peu avant le Col du pendu, traverse le site de part en part en passant sur le plateau de Cham Longe et par les villages de Le Plagnal et de Saint-Alban-en-Montagne, pour finalement aboutir à Langogne en Lozère. Il est l'un des chemins le plus fréquentés par les randonneurs sur le site.

Le GRP du tour de la Montagne ardéchoise traverse la partie nord du site en passant par le village de Lanarce puis la forêt domaniale de Lavillatte. Ce circuit jalonné de gîtes, permet aux touristes de découvrir en plusieurs jours de marche, le patrimoine du pays à travers différentes thématiques.

Les PR sont des circuits généralement en boucle, que l'on trouve autour de certains villages du site (Lanarce et St Etienne de Lugdarès).

La fréquentation de ces différents circuits est stable et composée de visiteurs habitués. Elle n'a pas d'impact notable sur le site.

Le Vélo Tous Terrains

Sur le site, Saintt-Etienne-de-Lugdarès est l'un des trois villages « portes d'entrée » de la Montagne Ardéchoise qui permettent d'accéder à 839 km de sentiers et chemins balisés. Depuis quelques années, l'activité VTT est en plein développement, 80 % de cette activité est liée au tourisme.

Le site compte une quinzaine de circuits de différents niveaux, qui sont essentiellement fréquentés du mois de mai au mois de septembre. En dépit de son expansion actuelle cette activité n'a pas d'impact significatif sur le site.

La moto verte

L'activité moto verte est pratiquée sur le site, mais s'organise souvent au détriment de la loi et de l'environnement. Elle est relayée par des articles de presse (Moto crampon, Moto Loisir) et des sites Internet, qui présentent l'Ardèche comme une référence, un espace de liberté pour la pratique de ce sport. Des plaintes se sont déjà élevées, contre des groupes de motards qui ne tenaient pas comptes des randonneurs lorsqu'ils les croisaient. De plus la dégradation de sentiers et de chemins due à la sur fréquentation a déjà été constatée. Certains propriétaires qui tolèrent actuellement la pratique de ce sport sur leurs terres, pourraient finalement l'interdire, si certaines règles de bonne conduite ne sont pas respectées. Des motards ont été aperçus sur le plateau de Cham Longe.



Photo VII : Motos vertes de retour du plateau de Cham Longe

Les activités annexes

Le ski de fond et les randonnées en raquettes sont également pratiqués sur le site en particulier sur le secteur de Cham Longe. En revanche aucune activité d'escalade, ou de canyoning n'a été recensée.

L'élaboration du Schéma Départemental des Espaces Sites et Itinéraires est actuellement en cours. Il devrait préconiser des actions de gestion prenant en compte les objectifs de Natura 2000.

III.5.4. LA POPULATION LIEE AU SITE

Dans la présentation de la population liée au site, il faut distinguer d'une part la population résidant en permanence sur les neuf communes du site et la population dite occasionnelle ou non permanente. Cette catégorie comprend l'ensemble des personnes possédant une résidence secondaire dans une des communes concernées, la population familiale en visite, et la population touristique.

La population permanente du site a progressivement déclinée. Il y eu une très forte régression après la première guerre mondiale consécutive aux nombreux départs vers le bassin minier d'Alès. Après la seconde Guerre Mondiale, l'exode rural vers les centres urbains prolongea ce phénomène de dépopulation. L'évolution de la population de Saint-Alban-en-Montagne est bien représentative de cette tendance générale. Cette commune comptait 380 habitants en 1880, elle n'en compte plus que 76 aujourd'hui, et seules deux familles permanentes ont des enfants en bas âge. Les agriculteurs, même s'ils sont de moins en moins nombreux, ne cèdent pas de terrains constructibles en dépit d'une forte demande. Les communes face à cette crise foncière ont des difficultés à attirer et à installer de nouveaux artisans.

La population estivale ou occasionnelle est très importante, l'exemple de la commune de Lanarce l'illustre bien. La population de ce village, 260 habitants en hiver, quadruple en période estivale, celle de Saint-Alban-en-Montagne double. L'attractivité du site pour cette population occasionnelle se traduit par une forte demande en matière de logements (achat de vieilles maisons) et de terrains constructibles, qui n'est pas satisfaite. Les structures d'accueil (gîtes ruraux, Chambres d'hôtes, ...) sont tous les ans saturées.

Sur le site les zones les plus fréquentées par cette population sont les bords de l'Allier, les chemins de randonnée, et les forêts de Bauzon et de Lavillatte. Aujourd'hui face à cette importante fréquentation les élus ne cherchent pas à attirer davantage de touristes.

III.5.5. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES

III.5.5.1. Les services de l'Etat

Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

L'application de la directive Habitats faune-flore est sous la responsabilité de la Direction de la Nature et des Paysages (DNP), qui délègue au préfet de région les crédits nécessaires. Naturellement, la volonté du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) par rapport à tout site choisi, donc par rapport au site de l'Allier et ses affluents, serait qu'il intègre le réseau européen Natura 2000.

La Direction Régionale de l'Environnement

Dans le cadre de ses attributions, la DIREN Rhône-Alpes prend en charge la mise en œuvre de la directive habitats au niveau local. Elle assure la mise œuvre et le suivi des crédits concernant les documents d'objectifs. C'est l'organisme centralisateur et superviseur du suivi de l'élaboration des documents d'objectifs, conjointement avec la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Le Préfet du Département

Le Préfet préside le comité de pilotage départemental et les comités de pilotage locaux. Afin de s'assurer de l'efficacité locale de la réalisation du document d'objectifs, le préfet s'appuie notamment sur la DIREN ainsi que sur la DDAF. Dans le cas du site de l'Allier et ses affluents, le préfet a fait appel essentiellement à la DDAF pour réaliser les principales démarches administratives. La volonté du préfet est bien sûr conforme à celle des directives Habitats et Oiseaux et à la démarche concertée adoptée en France. Le préfet approuve, après avis des services techniques concernés (DIREN, DDAF) le document d'objectifs par Arrêté Préfectoral.

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)

La DDAF de l'Ardèche est constituée de différents services dont un concerne l'environnement, la forêt et l'eau. A chaque comité de pilotage local que la DDAF organise, elle doit veiller à ce que les mesures sectorielles préconisées soient soumises à l'approbation de l'ensemble des acteurs concernés. La DDAF a en charge le suivi de l'avancement de l'étude et la validation des différentes étapes et des documents intermédiaires. Elle doit donc veiller à ce que les décisions de gestion soient prises après la concertation des différents membres du comité.

III.5.5.2. Les collectivités territoriales.

Le Département

Le Conseil Général est compétent pour instaurer la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS), pour identifier des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et mettre en œuvre une politique de préservation et d'ouverture au public en faveur de ces ENS.

Après avoir voté l'instauration de la TDENS, le Département de l'Ardèche a défini une liste de sites potentiels en 2001. Des études approfondies sur les réalités écologiques et socio-économiques permettent d'intégrer ou non chacun des sites potentiels dans le réseau département de sites ENS (à ce jour, 3 sites ont intégré ce réseau : Gorges de l'Ardèche, Massifs Gerbier/Mézenc et Gorges du Chassezac et Bois de Païolive).

Dès lors un programme de gestion est établi. Les périmètres des sites ENS et Natura 2000 étant assez proches, les programmes de gestion des sites ENS s'appuient (en partie) sur les propositions d'actions figurant dans les documents d'objectifs.

La volonté du Département est de concilier la préservation des milieux naturels avec les activités humaines, notamment agricoles. Pour cela, il recherchera et aidera les dynamiques locales portant sur des projets relatifs au maintien des activités agricoles, au développement touristique, à l'organisation de la fréquentation touristique ainsi qu'à l'approfondissement des connaissances scientifiques et à leur vulgarisation.

Les recettes issues de la TDENS procurent au Département des moyens financiers réservés à la mise en œuvre des actions ENS (acquisition foncière, étude complémentaire, plan de gestion pluriannuel, équipement, ...) et ce, sous la forme d'investissements directs (maître d'ouvrage) ou de subventions (financeurs).

Les élus locaux

Le site « Allier et ses affluents » concerne neuf communes. Nous avons rencontré les maires des communes de Lanarce, de Saint Alban en Montagne, de Lespéron, de Saint-Etienne-de-Lugdarès, d'Astet et de Laveyrune.

L'ensemble de ces personnes semble être concerné par la réalisation du programme Natura 2000 sur le site « Allier et ses affluents ». Cependant, une carence très importante d'information relative à ce programme nous a été signifiée lors de nos consultations. Ce manque d'information se traduit par une grande méfiance et beaucoup d'interrogations de la part des élus et de leurs administrés. Ces élus ont des usages personnels du site et connaissent particulièrement bien le territoire de leur commune. Ils sont de ce fait des interlocuteurs privilégiés pour la réalisation du document d'objectifs et pour le transfert de l'information aux habitants. Leurs principaux objectifs sont :

- la préservation du site (et notamment de la qualité des eaux),
- le maintien des activités et des services existants,
- une participation aux groupes de travail (qui permettra une diffusion de l'information auprès des habitants),

Les structures intercommunales

- Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Tanargue (SIAT)

Souhaitant se doter d'un outil d'aménagement et de développement du territoire, un groupement de communes créé en 1982, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Tanargue. Ce syndicat rassemble aujourd'hui 15 communes à travers 4 cantons différents. Cet outil a permis la réalisation de plusieurs équipements touristiques (terrains de tennis, gîtes camping,...) dont il était le maître d'ouvrage.

Le SIAT n'étant plus actuellement porteur de projets, la pérennité de son existence est de plus en plus remise en question. En effet la maîtrise d'ouvrage dont bénéficiait le syndicat a été transférée aux communes avec l'adoption du programme Leader 2. De plus la création en 2001 du SMA (Syndicat de la Montagne Ardéchoise) qui s'est substitué à l'association Tourisme en

Montagne Ardéchoise, crée une confusion entre les structures, même si sa vocation est la gestion et l'animation des activités touristiques.

- Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier (SMAT)

Ce syndicat qui rassemble 80 communes fut créé en 1984 en Haute Loire. Son objectif initial était le développement touristique du Haut Allier, puis ses compétences se sont progressivement élargies avec la mise en place de programmes Leaders et de programmes de développement touristique régionaux. Dans cette démarche, il crée le Pays d'art et d'histoire du Haut Allier, qui compte aujourd'hui 26 communes labellisées, pour mettre en valeur leur patrimoine (notamment les peintures des églises romanes), pour former des guides conférenciers et créer des expositions temporaires ou permanentes.

Le SMAT a également développé des compétences en matière environnementale avec la mise en place de contrats de rivières, et comme opérateur local pour la réalisation du document d'objectifs du Val d'Allier. Il sera probablement dans les mois à venir, investi du rôle d'animateur local pour l'application des documents d'objectifs du site « Val et des Gorges de l'Allier ». Cet engagement traduit son souhait de développer une activité touristique compatible avec la préservation des milieux naturels.

Une étude globale sur l'Allier et ses affluents d'une part et une étude spécifique sur la « franchissabilité » des seuils de l'Allier, du Masméjean du ruisseau des Hubacs et du Liauron d'autre part, sont suivies par le SMAT dans le cadre du Contrat de rivière haut Allier. Le Comité de rivière a ainsi pris en compte et relevé la complémentarité du contrat de rivière avec d'autres procédures mises en œuvre sur le Haut-Allier et notamment celle de Natura 2000.

- Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (PNR MA)

Le PNR est défini comme un « territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement, fondé sur la préservation et la valorisation de ce patrimoine ».

Comme tous les PNR, le PNR des Monts d'Ardèche est fondé sur un accord entre plusieurs collectivités territoriales afin de mener à bien des actions planifiées visant à allier développement économique local et protection du patrimoine. Il s'agit donc d'exprimer une volonté politique concertée.

Le décret de création du PNR des Monts d'Ardèche fût signé par le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement le 9 avril 2002. Il est confié pour les dix ans à venir à un Syndicat Mixte chargé de la gestion du Parc. Dès l'automne 2000, une commission spécifique a été créée pour participer à l'élaboration des cahiers de charges et aux conditions de suivi, et pour réfléchir à l'articulation entre les différentes marques et labels existants ou à venir.

Le PNR concerne 132 communes, dont une seule est impliquée dans le site Natura 2000 B 20 « Allier et ses affluents », il s'agit de la commune d'Astet.

III.5.5.3. Les autres partenaires (liste non exhaustive)

La Chambre d'Agriculture

La Chambre d'Agriculture est un établissement public professionnel représentant l'instance permanente des intérêts agricoles auprès des pouvoirs publics (Etat, Région, Département...). C'est un organe d'intervention au service des intérêts généraux de l'agriculture et des agriculteurs.

Il est consultatif pour le Préfet pour toutes les décisions relatives à l'agriculture (réglementation des boisements, agrément des SAFER, organisation d'un marché d'intérêt national, ...), consultatif auprès des agriculteurs (pour le suivi des projets, la formation professionnelle, l'information, l'équipement des exploitations...).

La Chambre d'Agriculture est donc un acteur de développement économique et social important pour cette zone rurale où le secteur agricole rassemble la majeure partie de l'activité économique.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

Le Centre Régional de Propriété de la Forêt représente l'instance des intérêts forestiers privés auprès des pouvoirs publics (Etat, Région, Département...) et conseille les forestiers privés sur la réalisation de leurs projets de gestion forestière. L'élaboration de plans de gestion permet de planifier l'activité forestière. La principale mission du CRPF est de convaincre les propriétaires forestiers de la nécessité de gérer leurs forêts durablement et de limiter les risques d'incendies en s'associant dans des Associations Syndicales Libres forestières.

Le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP)

Le Conseil Supérieur de la Pêche est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de la pêche en eau douce. Il contribue à la mise en valeur et à la surveillance du domaine piscicole national. Il intervient notamment dans les réalisations, recherches, études et enseignements en faveur de la pêche et de la protection du patrimoine piscicole.

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS)

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports est un établissement public placé sous la tutelle des ministères chargés du sport, de la jeunesse et de l'éducation. Elle est au carrefour du monde associatif, des collectivités locales et des autres administrations de l'Etat. Elle soutient les initiatives et les projets locaux dans le sport et l'animation, et intervient dans la réglementation des activités physiques et sportives.

L'Office National des Forêts (ONF)

L'ONF est un établissement public à caractère industriel et commercial chargé de la gestion et des équipements des forêts et des terrains boisés appartenant à l'Etat soit des forêts domaniales. Il est en outre chargé d'assurer la mise en œuvre du régime forestier dans les bois et forêts définis à l'article L.111-1 du code forestier et bénéficiant du régime forestier. Il peut, par convention, être chargé par l'Etat, les collectivités publiques et les particuliers, de toutes études, enquêtes, travaux et opérations en vue de l'aménagement et de la protection des ressources forestières. Concernant le site, la gestion de l'ONF est limitée par le fait que la quasi-totalité du domaine forestier appartient à des propriétaires privés.

Les associations de protection de la nature

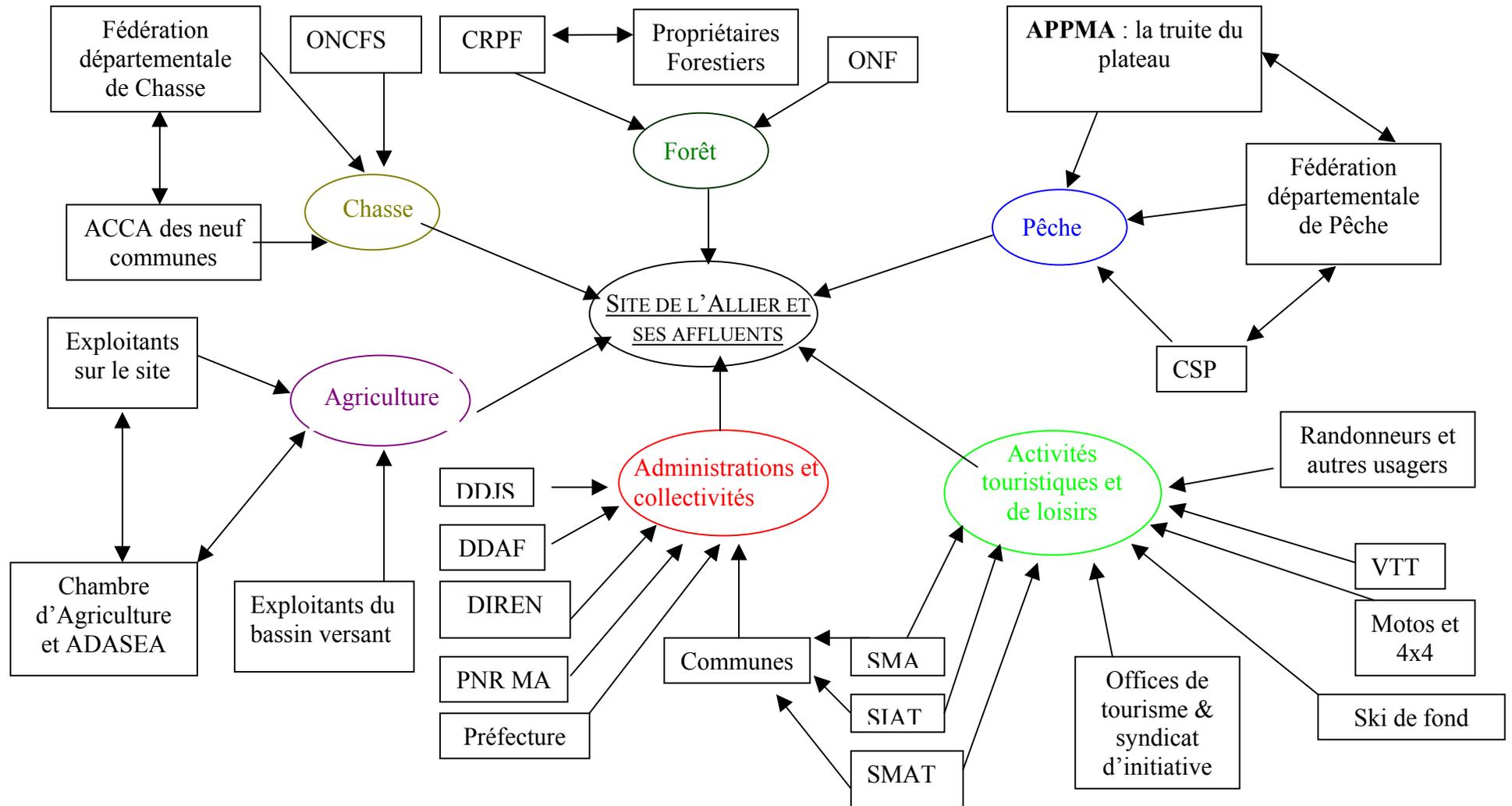
La FRAPNA conduit de plusieurs années des actions sur les sources de l'Allier avec deux réalisations importantes :

- la mise en oeuvre de CTE zones humides sur cette zone
- l'ACNAT (**A**ction pour la **NAT**ure) Haut Allier conduite dans le cadre du programme « Loire Nature ». Cette opération de gestion et de protection des espaces naturels a conduit la FRAPNA à coordonner ou réaliser de nombreuses études (Inventaire des zones à ombre, des papillons de jour, des coléoptères, suivi des populations de loutre, hiérarchisation des zones humides). Dans ce cadre, la FRAPNA a également fait de l'animation foncière et un projet d'arrêté de protection de biotope des cours d'eau.

III.5.6. LES RELATIONS ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS

Cf. schéma page suivante.

Figure II : Schéma des relations entre les différents acteurs



III.6. CONCLUSION DU BILAN SOCIO-ECONOMIQUE

Conformément à l'esprit des directives Habitats et Oiseaux, un double inventaire des activités socio économiques et culturelles d'une part, et du patrimoine naturel d'autre part est établi de façon à dresser un état des lieux le plus proche de la réalité.

Cette première partie permet de mieux comprendre les interrelations entre la nature et les hommes sur le site. Ce travail permet de définir les orientations et les actions de gestion à retenir, de façon à adapter les exigences économiques, sociales et culturelles des acteurs concernés par le site, aux exigences écologiques des habitats et espèces à conserver, mises en avant dans le bilan écologique.

- La forêt et la filière bois occupent une place importante sur le site du fait de l'important couvert forestier. Celui-ci est essentiellement composé de forêts appartenant au domaine privé. Leur genèse résulte de facteurs naturels (conditions stationnelles) et d'une tradition perpétuée de gestion liée à la production du bois. Une volonté visant à favoriser les essences de feuillus se dessine sur le site.
- Les surfaces agricoles restent relativement constantes en dépit de la chute du nombre d'agriculteurs. Il y a beaucoup moins d'exploitations, mais elles sont de plus en plus grandes. Les meilleurs terrains sont maintenus et les plus contraignants s'enfrichent. L'évolution agricole du site semble donc s'orienter vers une concentration toujours plus grande des exploitations et vers une sélection des terres les plus rentables. L'agriculture reste l'activité la plus importante, le tourisme vient ensuite.
- L'avenir démographique de la population locale est préoccupant dans certains villages. En revanche, ce territoire est très attractif pour une population occasionnelle de plus en plus importante. Contrairement à la population d'agriculteurs, une population touristique assez importante s'installe avec le développement, à travers le rachat d'habitations (devenues rares aujourd'hui), de résidences secondaires.
- L'activité touristique s'est en effet fortement développée ces dernières années sur le site, grâce notamment aux offices de tourisme et aux syndicats d'initiative. Le site reçoit un nombre croissant de visiteurs. Les principales activités de loisirs sont la randonnée pédestre, le VTT, la pêche et la chasse.
- La volonté la plus souvent manifestée par les usagers interrogés par rapport au devenir du site, est le maintien de la qualité de leur cadre de vie, notamment à travers le maintien la qualité de l'eau, le développement d'un meilleur assainissement et le maintien des services publics et privés.

L'utilisation trop importante d'engrais chimiques, les épandages de lisier, les drainages systématiques, les plantations de résineux au bord des rivières, sont autant de menaces formulées par les usagers, pour qui la dégradation de la qualité de l'eau est perçue comme un important problème environnemental.

IV. 2^{EME} PARTIE : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

IV.1. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU SITE

IV.1.1. GEOLOGIE

Le versant ardéchois du bassin versant de l'Allier se situent entre 900 et 1488 m d'altitude. Il fait partie du secteur écologique des Plateaux (DENELLE, 1982) qui couvre 2310 km². Celui-ci englobe les plateaux ardéchois de Saint-Etienne-de-Lugdarès à Saint-Agrève et une grande partie des plateaux du Velay. Cet ensemble constitue une pénéplaine qui s'incline régulièrement vers le nord-ouest, l'altitude moyenne passant de 1200 m à 60 m. Il comprend une partie importante de la Haute-Loire et quelques communes du département de la Loire. Beaucoup de cours d'eau prennent leur source sur ces plateaux, dont la Loire.

Le site B20 repose sur un socle de gneiss et de leptynites sur lequel se sont produits localement des épanchements volcaniques (basaltes). En ce qui concerne le relief du site, le point le plus haut atteint 1481 m à la Serre de la Pialade. Le point d'altitude minimale se situe quant à lui aux environs de 900 m, dans la vallée de l'Allier, au nord-ouest du site.

IV.1.2. CLIMAT

Il se caractérise par sa rudesse avec des gelées en toute saison et des températures annuelles basses (DESCOINGS, 1988). A Mézeyrac, près de l'auberge de Peyre-Beille, la moyenne de janvier est de -2,05°C et les précipitations annuelles tournent autour de 1239 mm. L'enneigement y est abondant en épaisseur et en durée et les tempêtes de neige, appelées localement « burles », peuvent être violentes. Le site se positionne à un carrefour bioclimatique. En effet, l'influence de l'altitude induit un climat montagnard mais le site subit globalement des pressions climatiques de nature plutôt continentale. A cela, il est utile de préciser que des influences atlantiques se font également ressentir, à en juger par la présence de certains éléments de la flore et de la végétation.

IV.2. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

IV.2.1. LES HABITATS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS

Les inventaires ont permis d'identifier 14 habitats naturels de l'annexe I :

- 4 habitats d'intérêt communautaire prioritaires
- 10 habitats d'intérêt communautaire.

Tableau II: Habitats de l'annexe I de la directive Habitats

L'habitat avec le signe () est un habitat prioritaire dont la conservation nécessite une protection stricte.*

Code Natura 2000	Intitulé	Code CORINE
3260	Rivières des étages montagnards à planitiaires avec végétation flottante à renoncules aquatiques	24.4
4030	Landes sèches européennes	31.2
*6230	Formations herbeuses à Nard, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	35.1
6410	Prairie à Molinie sur sol calcaire, tourbeux ou argilo-limoneux	37.312
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	37.7 et 37.8
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Vulpin des prés, Sanguisorbe officinale)	38.23
6520	Prairies de fauche de montagne	38.3
*7110	Tourbières hautes actives	51.11
7140	Tourbières de transitions et tremblantes	54.512, 54.531, 54.58 et 54.59
8110	Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival	61.1
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière	36.2 (62.3)
9120	Hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois à Houx et parfois également à If	41.122
*91E0	Forêt alluviales à Aulne glutineux et Frêne	44.32
*91D0	Tourbières boisées	44.A1

IV.2.2. LES ESPECES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE ET LEURS HABITATS

Les prospections permettent de mentionner la présence d'une espèce prioritaire, de quatre espèces d'intérêt communautaire et d'une autre potentielle sur le site. Un habitat peut être rattaché aux habitats d'espèces de l'annexe II : l'ensemble des cours d'eau (24.12 : zones à truites).

Tableau III: Espèces présentes (**en gras**) et potentielles de l'annexe II de la directive Habitats
L'espèce avec le signe (*) est une espèce prioritaire dont la conservation nécessite une protection stricte.

ESPECE	Code Natura 2000	Habitats certains et/ou potentiels
Mollusques – Bivalves – Unionoïda LA MOULE PERLIÈRE ou LA MULETTE (<i>Margaritifera margaritifera</i>)	1029	Ensemble des cours d'eau
Arthropodes – Insectes – Coléoptères *LA ROSALIE ALPINE (<i>Rosalia alpina</i>)	*1087	Hêtraies, hêtraies-sapinières
Poissons- Ostéichthyens – Salmoniforme - Salmonidés LE SAUMON ATLANTIQUE (<i>Salmo salar</i>)	1106	Dans l'Allier, jusqu'à Luc
Poissons- Ostéichthyens – Scorpaéniformes - Cottidés LE CHABOT (<i>Cottus gobio</i>)	1163	Ensemble des cours d'eau
Vertébrés – Mammifères – Carnivores LA LOUTRE D'EUROPE (<i>Lutra lutra</i>)	1355	Ensemble des cours d'eau
Mousses – Buxbaumiiales - Buxbaumiacées LA BUXBAUMIE VERTE (<i>Buxbaumia viridis</i>)	1386	Hêtraies, hêtraies-sapinières

IV.2.3. LES ESPECES DE L'ANNEXE IV DE LA DIRECTIVE HABITATS

Les espèces de l'annexe IV de la directive nécessitent une protection stricte mais non la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Elles ne feront pas l'objet de fiches gestion, suivi et/ou de communication.

Tableau IV: Espèces présentes et potentielles de l'annexe IV de la directive

ESPECES
Lézard vert (<i>Lacerta viridis</i>)
Azuré du Serpolet (<i>Maculinea arion</i>)
Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)

IV.3. LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Cf. Répartition des habitats naturels d'intérêt communautaire.

Cf. Répartition des habitats naturels non retenus dans la directive.

Cf. Carte synthétique des statuts des habitats.

Les habitats sont présentés ci-après sous forme de fiches synthétiques.

Les rivières des étages montagnards à planitiaires avec végétation flottante à renoncules aquatiques

Code NATURA 2000 : 3260

Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire

Code CORINE Biotope : 24.4

Typologie: Végétation immergée des rivières (*Ranunculon fluitantis* Neuhäusel 1959)



Source : Photo BIOTOPE

Description générale

Il s'agit d'une végétation en grande partie immergée, formant généralement des nappes qui atteignent la surface de l'eau (renoncules ou potamots) ou qui forme une strate cryptogamique dite appliquée (qui se colle à son support) (exemple : les fontinelles). Cet habitat concerne les parties moyennes et inférieures des rivières de montagnes dont la vitesse du courant varie de 0,5 à 2 m/s. Cela correspond à la partie inférieure des zones à Truite (*Salmo trutta fario*) et à la zone à Ombre (*Thymallus thymallus*). Cette végétation se développe dans les zones d'eau calmes des rivières, là où une certaine quantité de nutriments peut s'accumuler. Chez quelques espèces telles que les renoncules aquatiques ou le Potamot à feuilles de renouée (*Potamogeton polygonifolius*), les inflorescences sont en surface ou émergentes et permettent de localiser plus facilement l'habitat.

Répartition géographique

Cet habitat est présent dans la majeure partie de l'Europe. En France, on le retrouve dans les régions montagneuses. Dans le Massif Central, on le rencontre le long de nombreux cours d'eau.

Espèces caractéristiques

Ranunculus aquatilis, *Myriophyllum alternifolium*, *Potamogeton polygonifolius*, *Callitriche hamulata*, *Littorella uniflora*, *Fontinalis antipyretica*.

Evolution naturelle

Cet habitat dépend fortement de l'évolution de la rivière et de tous les paramètres qui la caractérisent dont le niveau de trophie, la vitesse du courant ou la granulométrie. Dans des conditions normales de développement, cet habitat est stable dans le temps.

Menaces

Les menaces les plus fortes sont liées aux travaux effectués dans le lit des cours d'eau et sur leurs berges (en modifiant leur possibilité d'enracinement dans les alluvions) : décapage ou au contraire envasement. Cet habitat est très sensible au reprofilage des cours d'eau. Une modification du débit de la rivière, lors de la création d'un barrage ou d'un seuil par exemple, peut également le menacer (envasement).

Les pollutions de la rivière peuvent également nuire à l'habitat. L'arrivée de matières organiques peut entraîner des perturbations sérieuses, notamment pour la végétation de Potamot à feuilles de renouée.

Intérêt patrimonial

Assez fort ; indicateur d'une rivière de bonne qualité.

Etat à privilégier

Pérenniser l'état de conservation actuel c'est-à-dire maintenir les berges aussi naturelles que possible pour favoriser l'habitat et les populations qui en dépendent tels que les invertébrés et les poissons qui s'en nourrissent.

Mesures de gestion proposées

Il faut éviter de faire des aménagements pouvant porter atteinte au profil, à la granulométrie et à la trophie du cours d'eau.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Occupant les rivières à courant assez rapide à rapide, la végétation associée à cet habitat nécessite des fonds graveleux ou à sables grossiers. La richesse en matières organiques doit être localement assez grande pour favoriser son développement. Sur le site, cet habitat occupe plusieurs rivières dans leurs parties relativement calmes. Dans les rivières les plus larges, comme l'Allier, on le trouvera près des berges, là où la vitesse du courant est la moins élevée.

Localisation sur le site

Cet habitat est présent sur une bonne partie du Liauron, sur le ruisseau de Trespis et de manière éparse le long de l'Allier.

Etat de conservation

Le nombre d'espèces de ce cortège est faible sur le site mais il n'est jamais élevé de manière générale. Sur le site, l'espèce dominante est variable (*Potamogeton polygonifolius* ou *Ranunculus* sp. (groupe *Batrachium*). Son état de conservation est bon à très bon.

Les landes sèches européennes

Code NATURA 2000 : 4030
Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire

Code CORINE Biotope : 31.21
Typologie: Landes submontagnardes à *Vaccinium* (*Genisto-Vaccinion* Br.-Bl. 1926)



Source : Photo BIOTOPE

Description générale

Ce sont des formations d'arbrisseaux et de sous-arbrisseaux, parfois en forte densité, appartenant essentiellement aux familles des Fabacées (genêts, ajoncs) et des Ericacées (bruyères, callune). Ces habitats sont installés sur des sols acides établis sur des sables ou des altérites diverses de rochers siliceux. Ils sont soit inféodés à des sols secs soit à des sols pourvus d'une nappe plus ou moins profonde.

Le pâturage raisonné favorise leur prolifération.

Répartition géographique

Cet habitat est réparti dans le nord et l'ouest des Iles Britanniques, dans les massifs hercyniens et des étages inférieurs des Alpes, des Carpates, des Pyrénées et de la Cordillère Cantabrique. On les rencontre sur de nombreux plateaux ou sommets dans le Massif Central. En Ardèche, elles occupent essentiellement le Plateau Ardéchois et les parties hautes des Cévennes.

Espèces caractéristiques

Vaccinium myrtillus, *Vaccinium uliginosum*, *Calluna vulgaris*, *Galium saxatile*, *Genista anglica*, *Genista pilosa*, *Gentiana lutea*, *Pulsatilla vernalis*, *Arctostaphylos uva-ursi*, *Galium verum*, *Lycopodium clavatum*.

Evolution naturelle

En cas d'abandon total, le milieu peut évoluer vers un stade à Genêt à balai ou à Fougère aigle puis voir s'installer les Pins, Bouleaux et Sorbiers. Si la Callune est très dense, la lande sera très stable dans le temps, car les racines de cette éricacée libèrent des substances chimiques inhibant la croissance des autres végétaux (propriétés télétoxiques). Le ramassage commercial de l'Airelle myrtille, dans les landes où elle abonde contribue au maintien de cet habitat.

Menaces

Généralement d'origine secondaire c'est-à-dire apparues après une perturbation humaine, elles sont menacées par la reconquête forestière.

Intérêt patrimonial

Ces landes peuvent héberger des plantes rares. L'intérêt patrimonial est assez fort.

Etat à privilégier

Gestion conservatoire lorsque cet habitat stabilise le terrain, lorsqu'il forme une entité remarquable en mosaïque avec des pelouses ou des tourbières et lorsqu'il présente les formations les plus intéressantes.

Mesures de gestion proposées

Le maintien d'un pâturage extensif avec maintien d'une mosaïque de pelouses et de landes constitue une bonne gestion conservatoire.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Sur le site, il s'agit d'une lande submontagnarde à Airelle myrtille (*Vaccinium myrtillus*) et Callune (*Calluna vulgaris*), ces espèces étant dominantes. Elles sont présentes sur des sols bruns acides profonds mais surtout sur des sols de type podzol et ranker, à humidité faible à moyenne, installés sur roches siliceuses.

Deux types peuvent être distingués en fonction de leur degré d'évolution :

- la lande sèche européenne proprement dite ; il s'agit d'une lande rase, c'est-à-dire présentant une strate dominante inférieure à 0,5 m, formée de ligneux très bas.
- la lande sèche européenne arborée ; la composition floristique est identique à la précédente mais le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) est présent de manière éparse à l'état de jeune arbre ; ainsi, le milieu est en train de se refermer. Il s'agit d'une lande complexe, composée d'une strate de ligneux très bas, inférieure à 0,5 m et d'une strate moyenne de ligneux bas (pins sylvestres), situées entre 0,5 et 2 m.

Localisation sur le site

Les deux formes d'habitats se cantonnent essentiellement sur le Cham de Cham Longe.

Etat de conservation

L'état de conservation est très bon pour une grande partie du site. La forme arborée en revanche témoigne d'un début de fermeture du milieu liée à une baisse de la pression de pâturage. Par ailleurs, les landes sèches européennes présentes sur le site sont tout à fait typiques.

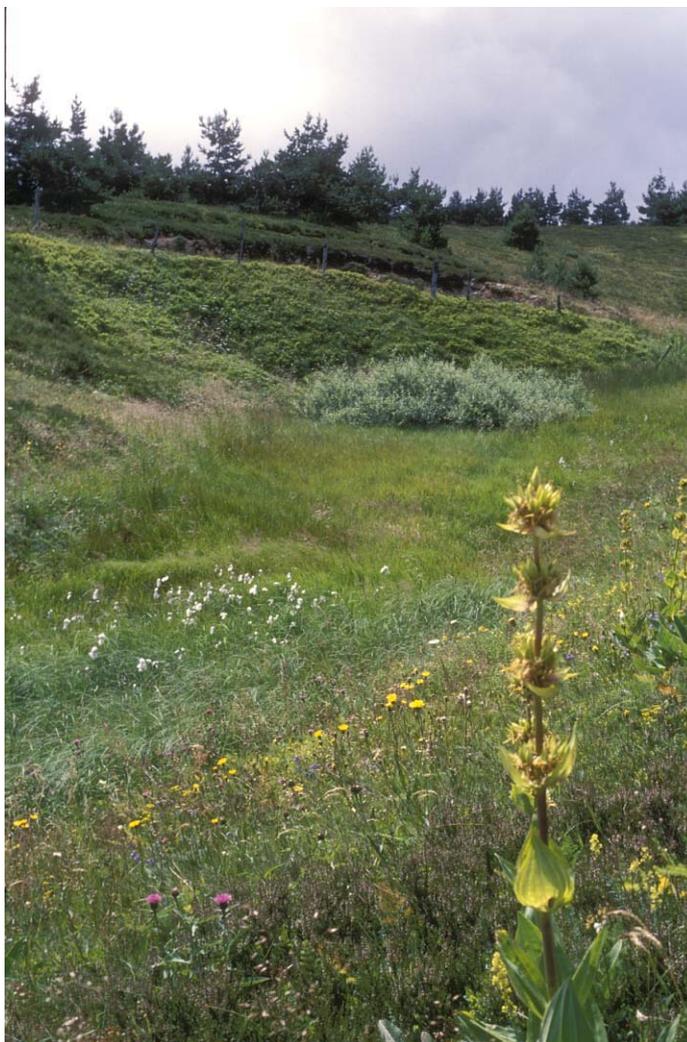
*Les formations herbeuses à Nard, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes

Code NATURA 2000 : 6230

Statut : habitat naturel d'intérêt
communautaire prioritaire

Code CORINE Biotope : 35.1

Typologie: Gazons atlantiques à Nard raide et groupements
apparentés(*Violion caninae* Schwickerath 1944)



Source : Photo BIOTOPE

Description générale

Ce sont des pelouses, riches en espèces végétales, que l'on trouve sur des substrats siliceux, dans les zones de montagnes. La végétation y est courte, dense et serrée. Le recouvrement est proche de 100 %. Ces formations se développent sur des sols profonds ou superficiels de type ranker, suffisamment drainés, et pauvres en éléments minéraux. Le Nard raide (*Nardus stricta*) domine souvent le cortège végétal mais parfois, c'est la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*) qui constitue l'espèce principale ou bien la Fétuque noirâtre (*Festuca nigrescens*).

Il existe un groupe de nardaies poussant à l'étage montagnard et un groupe de type subalpin. Seules les nardaies du premier type sont considérées ici (*Violion caninae*).

S'il y a surpâturage ou piétinement trop intense, le Nard raide devient prépondérant, l'habitat s'appauvrit alors et ne relève plus de la directive Habitats.

Répartition géographique

Ces pelouses se rencontrent dans les Alpes, les Pyrénées, les Apennins, le Jura, les massifs hercyniens, les Pays-Bas, les Iles Britanniques, la Péninsule Ibérique, la Finlande, le Luxembourg et la Suède.

Espèces caractéristiques

Nardus stricta, *Festuca filiformis*, *Galium saxatile*, *Danthonia decumbens*, *Polygala serpyllifolia*, *Potentilla erecta*, *Luzula campestris*, *Carex pilulifera*, *Viola canina*, *Agrostis capillaris*, *Arnica montana*, *Meum athamanticum*, *Anthoxanthum odoratum*, *Jasione laevis*, *Festuca nigrescens*.

Evolution naturelle

La pelouse à Nard fait partie de la série du Hêtre. Elle apparaît après déforestation suivie d'un pâturage régulier lui permettant de se maintenir.

Elle évolue vers des landes montagnardes à Éricacées (*Calluna vulgaris*, *Vaccinium myrtillus*, *Vaccinium uliginosum* subsp. *microphyllum*), puis vers la forêt à plus ou moins long terme en cas d'abandon de la pâture. Elle peut aussi évoluer vers la moliniaie après modification hydrique entraînant un enrichissement en espèces de milieux humides.

Menaces

Risque de fermeture du milieu et de retour progressif vers la forêt du fait d'abandon des terres.

Intérêt patrimonial

Ces pelouses sont riches en espèces. L'intérêt patrimonial est fort.

Etat à privilégier

Il faut éliminer ou stopper la recolonisation forestière et reconstituer ou créer les conditions favorables aux habitats de pelouses, y compris pour la faune.

Mesures de gestion proposées

S'il y a une recolonisation assez avancée des ligneux, il faut envisager une phase de restauration en éliminant ces derniers.

Puis, il faut prévoir une phase d'entretien par pâturage ou par fauchage avec exportation de la matière organique.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Seule la forme dominée par le Nard raide concerne le site B20. C'est une végétation très basse et très dense qui peut être très colorée dans sa forme la plus typique c'est-à-dire quand la richesse spécifique est élevée. Elles se développent sur des sols acides profonds ou superficiels de type ranker, suffisamment drainés, pauvres en éléments minéraux et installés sur roche siliceuse.

Localisation sur le site

Les pelouses les plus riches se trouvent sur le plateau de Montgros (Cham de Cham Longe) mais on en trouve aussi à la Tuilière.

Etat de conservation

Les pelouses observées sur le site sont tout à fait typiques quant à leur composition floristique. Elles sont également d'une grande richesse spécifique. D'autres nardaies en lambeaux ont été notées autour des prairies humides en différentes localités mais il s'agit de la forme appauvrie largement dominée par le Nard strict (*Nardus stricta*) et ne relevant pas de la directive Habitat.

Sur le site, l'état de conservation des pelouses relevant de la directive est excellent.

Les prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux

Code NATURA 2000 : 6410

Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire

Code CORINE Biotope : 37.312

Typologie: Prairies acides à Molinie
(*Molinia caerulea* W. Koch 1926 et *Juncus acutiflorus* Br.-Bl. 1947)



Source : Photo BIOTOPE

Description générale

Il s'agit de prairies anciennement fauchées, non amendées, sur sols humides peu perméables, et avec une nappe phréatique élevée, du moins en hiver et au printemps. Elles se développent sur des sols également riches en matières organiques mais présentant une carence en certains éléments minéraux notamment en phosphates. L'acidité tolérée peut être variable. Cet habitat est soumis à de brèves périodes d'assèchement.

Ces groupements herbacés sont plus ou moins hétérogènes et ont une hauteur moyenne pouvant dépasser 0,5 m. Les principales espèces dominantes sont soit la Molinie (*Molinia caerulea*), plutôt à l'ouest du Massif Central, soit le Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*), plutôt à l'est.

Répartition géographique

Cet habitat est réparti dans le nord et l'ouest des Iles Britanniques, dans les massifs hercyniens et des étages inférieurs des Alpes, des Carpates, des Pyrénées et de la Cordillère cantabrique. On les rencontre sur de nombreux plateaux ou sommets dans le Massif Central. En Ardèche, elles occupent essentiellement le Plateau Ardéchois et les parties hautes des Cévennes.

Espèces caractéristiques

Molinia caerulea, *Silaum silaus*, *Carum verticillatum*, *Sanguisorba officinalis*, *Epikeros pyrenaicus*, *Stachys officinalis*, *Juncus acutiflorus*, *Serratula tinctoria*, *Scorzonera humilis*, *Epipactis palustris*, *Carex panicea*, *Cirsium dissectum*, *Succisa pratensis*, *Potentilla erecta*, *Ligularia sibirica*.

Evolution naturelle

Ces habitats peuvent être colonisés par des arbustes tels que des saules ou des bouleaux et donc se refermer progressivement si un certain pâturage n'est pas maintenu.

Menaces

La déprise agricole favorise le reboisement progressif après une phase intermédiaire d'appauvrissement de l'habitat par passage à une forme dominée par la Molinie ou, plus fréquemment sur le plateau ardéchois, par le Jonc acutiflore. La surface occupée par ces milieux se réduit considérablement.

Intérêt patrimonial

Ces prairies hébergent de nombreuses espèces dont certaines sont rares. L'intérêt patrimonial est assez fort.

Etat à privilégier

Maintien de l'habitat dans sa forme la plus riche en espèces.

Mesures de gestion proposées

Le maintien de ces habitats requiert des mesures spéciales, à savoir la création de zones protégées et des aides financières aux agriculteurs. La gestion consiste en une fauche tardive (fin de l'été, automne), avec exportation du foin afin d'éviter une eutrophisation du sol. Dans les sites plus ou moins dégradés à la suite de leur abandon, la gestion des prairies devra comporter une phase de restauration avec coupe de ligneux et arasage de touradons. Il faudra veiller cependant à ne pas éliminer ces derniers totalement du fait de leur intérêt palynologique (étude de l'histoire de la végétation par le pollen). Après seulement pourra être mise en œuvre la phase d'entretien.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Sur le site, l'habitat se trouve uniquement sur sol acide. C'est généralement la forme dominée par le Jonc acutiflore que l'on rencontre. Plus rarement, on peut y trouver des sphaignes.

Localisation sur le site

On trouve ces prairies sous forme de lambeaux plus ou moins étendus à la Tuilière, dans la forêt de Bauzon, à Lembrandès, à Lavillatelle, à la source des Nisadouses, au ruisseau des Trespis et au Monardès.

Etat de conservation

La typicité est bonne à très bonne sur la zone d'étude ; il s'agit ici de variantes montagnardes. L'état de conservation est bon à très bon.

Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

Code NATURA 2000 : 6430

Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire

Code CORINE Biotope : 37.7 (bordures herbacées hautes nitrophiles et humides le long des cours d'eau et en bordure des forêts) & **37.8** (végétation vivace herbacée haute hygrophile des étages montagnards et alpin).

Typologie: Respectivement, lisières humides à grandes herbes (*Filipendulion ulmariae* [Br.-Bl. 1947] Segal 1966) et Mégaphorbiaies alpines et subalpines (*Adenostylyon alliariae* Br.-Bl. 1931)



Source : Photo BIOTOPE

Description générale

Le premier type de groupement est lié aux cours d'eau éclairés drainant des prairies humides, collinéennes et montagnardes : on les retrouve aux bords de ruisseaux, rivières et plans d'eau. Mais on peut aussi les trouver en lisière forestière. Il s'agit généralement d'une masse de végétation touffue, confuse et enchevêtrée (prairies naturelles à hautes herbes en relation avec les forêts alluviales).

Le deuxième groupement possède une physionomie semblable (végétation dense d'une hauteur moyenne d'un mètre au moins et à grandes feuilles) et se rencontre à l'étage montagnard mais est plus fréquent dans le subalpin. Il faut le rechercher le long des ruisseaux bien oxygénés.

Répartition géographique

Ces lisières humides se retrouvent aussi bien dans les massifs cristallins qu'en Limagne. Elles ont une répartition médio-européenne.

Espèces caractéristiques

Urtica dioica, *Juncus acutiflorus*, *Angelica sylvestris*, *Scirpus sylvaticus*, *Valeriana repens*, *Lythrum salicaria*, *Lysimachia vulgaris*, *Cirsium rivulare*, *Cirsium palustre*, *Symphytum officinale*, *Thalictrum flavum*, *Eupatorium cannabinum*, *Geranium palustre*, *Caltha palustris*, *Epilobium hirsutum*, *Filipendula ulmaria* ; *Adenostyles alliariae*, *Cicerbita alpina*, *Cicerbita plumieri*, *Meconopsis cambrica*, *Peucedanum ostruthium*, *Streptopus amplexifolius*, *Petasites albus*, *Aruncus dioicus*, *Calamagrostis arundinacea*, *Senecio doronicum*, *Festuca paniculata*, *Doronicum austriacum*, *Ranunculus aconitifolius*.

Evolution naturelle

Elles dériveraient de forêts alluviales détruites anciennement par l'homme mais il existe aussi des formes primaires (non provoquées par l'Homme). Elles sont par ailleurs en liaison dynamique avec ces forêts : Mégaphorbaies →Saulaies→Aulnaies-Frênaies.
L'existence et la réapparition de ces habitats d'année en année sont corrélées avec le maintien des fluctuations de la rivière et d'espèces d'alluvions limoneuses, argileuses ou sableuses.

Menaces

Ces végétations disparaissent en cas d'empierrement des rives.
L'extension de cet habitat est réduite par tous travaux amenant à une diminution du champ d'inondation.
L'envahissement par des espèces exotiques (Renouées, Solidage du Canada) remet en cause la pérennité de cet habitat.
Cela dit, les formes montagnardes sont d'avantages préservées de ces risques.

Intérêt patrimonial

Ces habitats occupent souvent des zones marginales ou des surfaces réduites. L'intérêt patrimonial est fort.

Etat à privilégier

Ces mégaphorbaies tiennent leur existence et leur pérennité de la non gestion (ni fauche, ni pâturage). Il existe des situations primaires telles que les crêtes pentues, les couloirs, les ravins et les bords de torrent. Dans ce cas, l'état actuel est à conserver.

Mesures de gestion proposées

Ne pas intervenir, y compris dans les situations liées à l'abandon du pâturage et à la reconquête de la forêt (liens dynamiques avec divers types de forêts). Sur le site, il s'agit souvent de bord de torrents tenus à l'écart des actions de pâturages d'animaux domestiques et de fauche (forme montagnarde à alpine) mais parfois aussi de bords de prairies pâturées plus ou moins encaissés (forme planitiaire).

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Les bordures herbacées hautes nitrophiles et humides ont été observées entre 950 et 1200 m d'altitude tandis que la végétation vivace herbacée haute hygrophile des étages montagnard et alpin entre 1250 et 1450 m d'altitude. Elles sont toutes en fond de vallon (azonal), sur des pentes nulles à localement moyennes avec un sol profond et frais.
Sur le site, ces habitats forment des prairies élevées parfois linéaires avec fréquemment des faciès constitués pas des espèces sociales très dynamiques.

Localisation sur le site

Le premier type se rencontre aux Varennes et le long de l'Espezonnette vers le pont du Martinet. Le deuxième type est essentiellement localisé dans la forêt de Bauzon.

Etat de conservation

L'état de conservation est bon à excellent tandis que la typicité est excellente. Le cortège floristique des mégaphorbaies du site est assez variable mais toujours typique des habitats relevant de la directive. Leur densité et leur aspect luxuriant est tout à fait remarquable même si les surfaces couvertes sont parfois faibles.

Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Vulpin des prés et Sanguisorbe officinale)

Code NATURA 2000 : 6510
Statut : habitat naturel d'intérêt
communautaire

Code CORINE Biotope : 38.23
Typologie: Prairies submontagnardes médio-européennes à
fourrage
(*Arrhenatherion elatioris* W. Koch 1926)



La Houlique molle (*Holcus mollis*) Source : Photo BIOTOPE

Description générale

Il s'agit de prairies de fauche généralement peu à assez fertilisées riches en espèces et en fleurs. Leur exploitation se fait de manière extensive. Elles ne sont pas fauchées avant la floraison des graminées, une ou parfois deux fois par an.

Répartition géographique

Ce type d'habitat est répandu sur l'ensemble de l'Europe tempérée. En France, on les trouve sur l'ensemble du pays à l'exception des régions méditerranéennes. Dans le Massif Central, cet habitat occupe surtout les parties les plus basses, telle que la plaine de la Limagne, car elle est remplacée plus haut par les prairies de fauche de montagne.

Espèces caractéristiques

Arrhenatherum elatius, *Crepis biennis*, *Pimpinella major*, *Leucanthemum vulgare*, *Achillea millefolium*, *Lathyrus pratensis*, *Lotus corniculatus*, *Anthriscus sylvestris*, *Campanula rapunculus*, *Galium mollugo*, *Heracleum sphondylium*, *Knautia arvensis*, *Ranunculus acris*, *Salvia pratensis*, *Dactylis glomerata*, *Centaurea nigra*.

Evolution naturelle

Ce type d'habitat tend naturellement vers la fruticée (formation buissonnante) ou la lande, par exemple à Genêt à balai, puis vers la forêt. Mais ces prairies sont semi-naturelles et maintenues en l'état par la fauche régulière qui empêche l'installation d'espèces ligneuses.

Menaces

Les prairies de fauche sont menacées dès lors que l'on augmente la fumure et que la fauche est réalisée tôt dans l'année avec parfois pratique de l'ensilage ou de l'enrubannage (formes intensives) exigeant généralement une coupe avant la maturité du foin. On observe alors la disparition de nombreuses espèces typiques de cet habitat. On passe alors à un type de prairie qui ne relève plus de la directive. L'intensification agricole est donc néfaste à la conservation de ces habitats.

La transformation en parcelles de cultures constitue également une menace pour ces prairies.

La déprise agricole constitue également une menace pour ces prairies. Elle conduit rapidement à un retour de la forêt.

Intérêt patrimonial

La plupart des espèces présentes sont fréquentes dans l'ensemble du pays mais la richesse floristique y est élevée. Ces prairies possèdent ainsi une valeur patrimoniale assez forte.

Etat à privilégier

Maintien d'un régime de fauche traditionnel.

Mesures de gestion proposées

La conservation de l'habitat passe par le maintien d'une exploitation extensive des parcelles concernées avec une fauche tardive, une fertilisation modérée (fumier naturel de préférence).

Dans les sites déjà plus ou moins dégradés à la suite de leur abandon, la gestion comportera une phase de restauration (diminutions de l'apport d'azote et du piétinement,...) avant celle d'entretien.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Ce sont des prairies mésotrophes à variante montagnarde sur sols assez épais, basaltiques ou granitiques.

Ces formations herbacées sont assez hautes (hauteur moyenne : environ 0,5 m) et denses et leur recouvrement au sol est de 100 %.

Localisation sur le site

On trouve ces parcelles de manière éparse vers les Trutaux et autour du Monardès, plutôt sur les versants sud.

Etat de conservation

L'état de conservation et la typicité sont bons à très bons.

Les prairies de fauche de montagne

Code NATURA 2000 : 6520
Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire

Code CORINE Biotope : 38.3
Typologie: Prairies à fourrages des montagnes
(*Trisetum-Polygonion bistortae* Br.-Bl. & Tüxen ex Marshall 1947)



Source : Photo BIOTOPE

Description générale

Ces prairies généralement grasses sont riches en espèces et colorées. Elles bénéficient de conditions favorables comme une certaine profondeur du sol et une humidité moyenne. Le caractère montagnard est marqué par la présence d'espèces telles que l'Avoine dorée (*Trisetum flavescens*), la Centaurée noire (*Centaurea cf. nigra*) ou la Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*).

Répartition géographique

Cet habitat est largement réparti dans les massifs montagneux d'Europe. Il se rencontre dans l'ensemble du Massif Central, généralement au-dessus de 1000 m d'altitude.

Espèces caractéristiques

Trisetum flavescens, *Poa chaixii*, *Meum athamanticum*, *Phyteuma nigrum*, *Centaurea nigra*, *Geranium sylvaticum*, *Alchemilla xanthochlora*, *Knautia arvensis*, *Trifolium repens*, *Achillea millefolium*, *Festuca rubra*, *Polygonum bistorta*, *Anthoxanthum odoratum*, *Agrostis capillaris*, *Astrantia major*, *Crepis aurea*, *Campanula scheuchzeri*, *Rumex alpestris*.

Evolution naturelle

Ce type d'habitat tend naturellement vers la lande, par exemple à Genêt à balai, puis vers la forêt. Mais ces prairies sont semi-naturelles et maintenues en l'état par la fauche régulière qui empêche l'installation d'espèces ligneuses.

Menaces

Les menaces sont proches de celles pesant sur les prairies de plaines et submontagnardes considérées précédemment.

Les prairies de fauche de montagne sont menacées dès lors que l'on augmente la fumure et que la fauche est réalisée tôt dans l'année (début juin au lieu de fin juin-début juillet par exemple). On observe alors le développement d'espèces de plantes exigeantes en matière organique telles que le Pâturin commun (*Poa trivialis*) ou le Pissenlit (*Taraxacum* sp.) et la disparition de nombreuses espèces typiques de cet habitat. On passe alors à un type de prairie qui ne relève plus de la directive. L'intensification agricole est donc néfaste à la conservation de ces habitats.

La déprise agricole constitue également une menace pour ces prairies. Elle conduit rapidement à un retour de la forêt.

Intérêt patrimonial

La plupart des espèces présentes sont fréquentes en France dans les montagnes avec quelques spécificités régionales mais la richesse floristique y est élevée. Ces prairies possèdent ainsi une valeur patrimoniale assez forte.

Etat à privilégier

Maintien d'un régime de fauche traditionnel.

Mesures de gestion proposées

La conservation de l'habitat passe par le maintien d'une exploitation extensive des parcelles concernées avec une fauche tardive, une fertilisation modérée (fumier naturel de préférence).

Dans les sites déjà plus ou moins dégradés à la suite de leur abandon, la gestion comportera une phase de restauration (diminutions de l'apport d'azote et du piétinement,...) avant celle d'entretien.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Cet habitat se trouve sur des sols basaltiques moyennement profonds à profonds et sur des pentes faibles.

Il s'agit de formations herbacées assez hautes (hauteur moyenne : environ 0,5 m) et denses dont le recouvrement au sol est de 100 %.

Localisation sur le site

Ces prairies se situent essentiellement dans la plaine du Plagnal, au sud du Mas Vendran et au sources des Nisadouses mais on en trouve également de manière éparse dans la plupart des zones.

Etat de conservation

L'état de conservation et la typicité sont bons à très bons.

*Les tourbières hautes actives

Code NATURA 2000 : 7110
Statut : habitat naturel prioritaire

Code CORINE Biotope : 51.11
Typologie: Tourbières hautes à peu près naturelles
(*Sphagnion magellanici* Kästner & Flössner 1933)



Source : Photo BIOTOPE

Description générale

Les tourbières acides présentent un bombement très caractéristique. C'est pourquoi elles sont également appelées tourbières bombées. Elles sont alimentées en eau essentiellement par les précipitations (ombrotrophie) pour les plus pures d'entre elles. Les conditions environnementales sont contraignantes : engorgement permanent, acidité, anoxie, faible teneur en éléments minéraux. L'activité des micro-organismes est réduite, ce qui permet l'accumulation de tourbe. Le niveau d'eau en surface y est plus élevé que celui de la nappe phréatique.

Répartition géographique

Les tourbières hautes actives occupent essentiellement les régions humides et froides d'Europe, notamment dans les régions boréales et montagneuses. En France, outre en montagne, on trouve ce type d'habitat dans les régions à forte influence atlantique. Ce type de tourbières se rencontre dans la plupart des montagnes siliceuses du Massif Central.

Espèces caractéristiques

Eriophorum vaginatum, *Carex panicea*, *Vaccinium oxycoccos*, *Andromeda polifolia*, *Viola palustris*, *Drosera rotundifolia*, *Sphagnum* spp.

Evolution naturelle

Les conditions environnementales sont très contraignantes et ralentissent voire stoppent l'évolution vers les stades boisés. A l'heure actuelle, il existe deux théories : la stabilité de l'habitat si aucune perturbation n'intervient ou la tendance naturelle à long terme vers un boisement notamment de pins après assèchement et comblement.

Menaces

Les milieux tourbeux ont connus une régression dramatique de leur superficie en France. Voici les menaces qui pèsent sur ces habitats très spécialisés :

- Le drainage à des fins d'exploitation de la tourbe, pour une exploitation économique de la forêt ou pour le captage d'eau potable. Les drains augmentent le battement de la nappe superficielle des tourbières ombrotrophes (qui correspondent aux tourbières hautes actives), ce qui est très dommageable pour les sphaignes et favorise la banalisation des cortèges floristiques,
- Les apports d'eau polluée (engrais, sels de déneigement, ...) et la pollution atmosphérique (azote, ,
- Le boisement : il est destructeur, de très faible intérêt sylvicole et est donc à proscrire totalement sur sols tourbeux. Les peuplements en place peuvent aussi contribuer à la perturbation du fonctionnement hydrique des milieux et favoriser le boisement spontané indésirable, en particulier par les espèces exogènes (épicéas, Douglas),
- La surfréquentation touristique : les tourbières actives sont très sensibles au piétinement (surtout les sphaignes). La surfréquentation est également source d'intrants (déchets divers) et de dérangements pour des espèces animales sensibles liées aux habitats tourbeux,
- Les incendies : ils sont favorisés par l'assèchement des tourbières hautes et le développement de la Molinie (incendies hivernaux) et favorisent à leur tour cette graminée par l'enrichissement superficiel du sol par les cendres (espèces pyrophyte),
- Dans une moindre mesure, les tourbières hautes actives sont aussi sensibles au piétinement par les animaux domestiques sauf s'il est occasionnel.

Intérêt patrimonial

Les tourbières hautes actives sont très diversifiées, recèlent de nombreuses espèces végétales rares et protégées mais aussi un cortège faunistique d'une grande originalité (libellules, papillons, mammifères et parfois oiseaux). Elles jouent un rôle dans l'alimentation des nappes phréatiques, dans la capacité à emmagasiner le carbone en grande quantité. Elles ont également une très grande valeur paysagère, en archéologie et dans l'étude de l'histoire de la végétation par le biais des grains de pollens et des fragments de plantes qu'elles recèlent.

Cet habitat possède une très forte valeur patrimoniale.

Etat à privilégier

Maintien ou restauration de la tourbière active en particulier dans son fonctionnement hydrique et la qualité de l'eau.

Mesures de gestion proposées

Avant toute intervention, il faut évaluer les potentialités de restauration, notamment au niveau hydrologique tout en tenant en compte du fait que les tourbières sont souvent des habitats complexes, en mosaïque, et donc qu'une tourbière haute active n'est généralement pas isolée.

Une restauration hydraulique peut être envisagée en réalisant des barrages de drains, voire du colmatage complet avec de la tourbe. Un simple barrage peut favoriser le développement de différents groupements pionniers en amont des ouvrages, à la surface de l'eau et sur les bords, favorisé par un réaménagement en pente douce de ceux-ci. La gestion hydraulique doit être considérée à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. On peut aussi envisager le décapage de la couche superficielle de tourbe et de végétation.

Il est également possible de proposer un décapage superficiel pour libérer le stock de diaspores existant à faible profondeur.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Elles se présentent sous forme de buttes à sphaignes gorgées d'eau pouvant atteindre 40 à 50 cm de haut. Les tourbières de pente, qui sont les plus représentées sur le site, sont parcourues par des filets d'eau qui ruissellent lentement, les alimentent et maintiennent un état anaérobie (sans oxygène).

Localisation sur le site

On trouve ces tourbières essentiellement sur la zone de Montgros, mais aussi à la Tuilière.

Etat de conservation

L'état de conservation et la typicité sont généralement très bons mais moyens à la Tuilière où le milieu a tendance à s'attérir, c'est-à-dire se combler, (apparition de Callune).

Les tourbières de transition et tremblantes

Code NATURA 2000 : 7140
Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire

Code CORINE Biotope : 54.5 (54.512, 54.531, 54.58 et 54.59)
Typologie: Tourbières de transition
(*Caricion lasiocarpae* Vanden Berghen ap. Lebrun & al. 1949)



Source : Photo BIOTOPE

Description générale

Il s'agit de formations hygrophiles et édificatrices de tourbe, à bilan hydrique excédentaire issu du bassin versant et des pluies. Celles-ci se trouvent souvent sur les tremblants et les chenaux entourant de nombreux lacs-tourbières. Elles peuvent être oligotrophes ou méso-oligotrophes. Cet habitat se trouve souvent en mosaïque avec des bas-marais acides et/ou des tourbières hautes ou en ceinture d'étendues d'eau faiblement minéralisées. Le cortège floristique peut être dominée par le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*) ou encore la Laîche à bec (*Carex rostrata*).

Répartition géographique

Régions à forte influence atlantique dans le nord de l'Europe et en montagne dans le sud de l'Europe. Dans le Massif Central, se rencontre dans la plupart des montagnes siliceuses.

Espèces caractéristiques

Carex lasiocarpa, *Carex limosa*, *Carex diandra*, *Carex heleonastes*, *Carex rostrata*, *Eriophorum angustifolium*, *Menyanthes trifoliata*, *Potentilla palustris*, *Sphagnum* spp.

Evolution naturelle

Ces tourbières correspondent à des zones de contact donc à des stades d'évolution différents de la tourbière. Elles auront en général tendance à évoluer vers la tourbière haute avec alimentation pluviale préférentielle.

Menaces

Les menaces sur ces habitats, qui ont fortement régressé en France, sont à peu près les mêmes que pour les tourbières actives, à savoir :

- Le drainage à des fins d'exploitation de la tourbe, pour une exploitation économique de la forêt ou pour le captage d'eau potable,
- Les apports d'eau polluée (engrais, sels de déneigement, ...) et la pollution atmosphérique (azote, ...),
- Le boisement,
- La surfréquentation touristique,
- Les incendies.

En revanche, ces tourbières sont moins sensibles au piétinement par les animaux domestiques que les tourbières hautes actives.

Intérêt patrimonial

Bien que moins évoluées que les tourbières hautes actives, les tourbières de transition présentent les mêmes intérêts : biodiversité, espèces rares et protégées, rôle dans l'alimentation des nappes phréatiques, dans la capacité à emmagasiner le carbone en grande quantité, très grande valeur paysagère, archéologique et pour l'étude de l'histoire de la végétation.

Cet habitat possède une très forte valeur patrimoniale.

Etat à privilégier

Maintien ou restauration de la tourbière de transition en particulier dans son fonctionnement hydrique et la qualité de l'eau. Eventuellement, laisser évoluer vers la tourbière active si les conditions sont favorables.

Mesures de gestion proposées

Les mesures prises pour les tourbières hautes actives sont valables pour un complexe tourbeux et peuvent donc être reprises ici.

Une restauration hydraulique peut être envisagée en réalisant des barrages de drains, voire du colmatage complet avec de la tourbe. Un simple barrage peut favoriser le développement de différents groupements pionniers en amont des ouvrages, à la surface de l'eau et sur les bords, favorisé par un réaménagement en pente douce de ceux-ci. La gestion hydraulique doit être considérée à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

On peut aussi envisager le décapage de la couche superficielle de tourbe et de végétation. Il est également possible de proposer un décapage superficiel pour libérer le stock de diaspores existant à faible profondeur.

Un pâturage raisonné par des races bovines ou équinées adaptées est également envisageable pour limiter l'éventuelle progression de ligneux.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Ce sont des formations assez basses (jusqu'à 40 cm de hauteur) se présentant sous forme de radeaux flottants, de tremblants ou de ceintures dominées par une espèce.

Localisation sur le site

On trouve ces tourbières essentiellement sur la zone de Montgros, de Courbil Sud mais aussi à la Tuilière, à Lembrandès aux sources des Nisadouzes ainsi qu'au Monardès.

Etat de conservation

L'état de conservation est très bon et la typicité y est excellente.

Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival

Code NATURA 2000 : 8110
Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire

Code CORINE Biotope : 61.1
Typologie: Eboulis siliceux alpins et nordiques
(*Galeopsitalia ladanii* auteur ?)



La Fougère femelle (*Athyrium filix-femina*) Source : Photo BIOTOPE

Description générale

Les groupements végétaux sont établis sur des éboulis parfois d'origine anthropique. Les pentes y sont fortes à très fortes et l'on y trouve souvent des mousses et des lichens, parfois accompagnés de fougères telles que la Fougère femelle (*Athyrium filix-femina*) ou la Fougère alpestre (*Athyrium distentifolium*).

Répartition géographique

Ces éboulis se rencontrent dans les Alpes, les Pyrénées, le Jura, dans les montagnes hercyniennes, puis jusqu'en Europe centrale.

Espèces caractéristiques

Galeopsis ladanum, *Anarrhinum bellidifolium*, *Cryptogramma crispa*, *Athyrium filix-femina*, *Athyrium distentifolium*.

Evolution naturelle

Groupement stable à moyen terme ou à long terme. Cependant, il peut parfois tendre sur les bords à l'envahissement par des espèces comme le Framboisier (*Rubus idaeus*). Les éboulis finissent alors par être fixés.

Menaces

Le caractère mobile de l'éboulis peut être remis en question par des modifications du « niveau de base » (route avec fixateur, détournement du lit d'un cours d'eau).

La coupe d'un éboulis lors de la réalisation d'une desserte constitue une menace pour cet habitat. Il faut de plus utiliser des matériaux de l'éboulis pour asseoir celle-ci.

Le risque le plus important réside dans l'évolution naturelle, par fixation des matériaux et le passage lent mais inexorable vers une pelouse ouverte, qui peu à peu, se ferme.

Intérêt patrimonial

Ces éboulis possèdent un cortège d'espèces typique parfois spécialisées. La valeur patrimoniale est donc forte.

Etat à privilégier

Maintenir la surface et la mobilité de l'éboulis.

Mesures de gestion proposées

Quelques interventions à la base de l'éboulis (si elles sont matériellement possibles) peuvent recréer des conditions favorables à sa mobilité. Il s'agit d'enlever les espèces fixatrices telles que le Framboisier.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Habitat établi sur pente forte à très forte avec un recouvrement végétal faible (souvent inférieur à 30 %). Végétation basse composée d'une strate muscinale et d'une strate herbacée basse (< 20 cm). La roche est souvent affleurante (éléments mobiles).

Localisation sur le site

Est présent dans la forêt de Lavillatte en versant nord juste au-dessus de l'Espézonnette.

Etat de conservation

L'état de conservation est moyen et la typicité est faible. La tendance à l'envahissement par le Framboisier (*Rubus idaeus*) est bien visible. Cette situation peut être liée à l'aménagement (élargissement, entretien) de la piste forestière (située juste au-dessus).

Roches siliceuses avec végétation pionnière

Code NATURA 2000 : 8230

Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire

Code CORINE Biotope : 36.2 (62.3)

Typologie: Groupements des affleurements et rochers érodés alpins (pavements)
(*Sedo-Scleranthion* auteur ?)



L'Orpin blanc (*Sedum album*) Source : Photo BIOTOPE

Description générale

Les arènes de faible étendue qui se désagrègent des roches cristallines imposent aux espèces végétales des conditions assez extrêmes. Ces plantes, assez spécialisées, ont souvent un cycle végétatif annuel et une floraison printanière. Elles constituent les pelouses sur silice qui concernent la zone d'étude.

Les corniches rocheuses, où l'on trouve cet habitat, sont appréciées par les espèces crassuléscentes (orpins, joubarbes) dont la plupart sont, quant à elles, vivaces. Sur les rochers cristallins, il n'y a pas d'espèce dominante. La végétation reste ouverte et peu variée.

Répartition géographique

Cet habitat a une distribution atlantique et s'étend jusqu'en Europe centrale.

Espèces caractéristiques

Sedum album, *Cerastium pumilum*, *Cerastium brachypetalum*, *Erophila verna*, *Trifolium scabrum*, *Poa compressa*, *Saxifraga tridactylites*, *Alyssum alyssoides*, *Thlaspi perfoliatum*, *Teucrium botrys*, *Sedum rupestre*, *Scleranthus perennis*, *Silene rupestris*, *Sempervivum montanum*, *Sempervivum tectorum* subsp. *arvernense*, *Festuca arvernensis*, *Potentilla argentea*, *Spergula morisonii*.

Evolution naturelle

Il s'agit d'un habitat stable, dans une situation primaire, puisque directement sur une dalle.

Menaces

Ces habitats sont peu menacés mais peuvent être victimes d'élargissement de piste ou autres chemins.

Intérêt patrimonial

Ils abritent un cortège d'espèces végétales assez spécialisées, sont souvent présents de manière éparse et possèdent généralement des surfaces limitées. Certaines espèces peuvent être assez rares ; c'est le cas du Myosotis de Balbis (*Myosotis balbisiana*) qui fait parfois partie du cortège.

Etat à privilégier

Conserver les dalles rocheuses qui hébergent le groupement végétal.

Mesures de gestion proposées

Intégrer leur localisation dans les schémas de desserte afin de les tenir à l'écart de futurs chemins ou d'élargissement.

Le pâturage occasionnel par les herbivores (troupeau pâturant les pelouses avoisinantes, lapins) doit être maintenu.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

La végétation de roches siliceuse a été observée sur une remarquable dalle à 950 m d'altitude. Parmi les espèces caractéristiques de l'habitat figurent l'Orpin blanc (*Sedum album*), le Scléranthe vivace (*Scleranthus perennis* subsp. *perennis*) et le Spergule de Morison (*Spergula morisonii*). Cet habitat forme une pelouses rase, écorchée, avec un faible recouvrement (40 à 70 %).

Localisation sur le site

L'habitat est présent sur la zone de la Vilatelle tout près de la rivière Allier.

Etat de conservation

Son état de conservation et sa typicité sont très bons.

Les hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois à Houx et parfois à If

Code NATURA 2000 : 9120

Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire

Code CORINE Biotope : 41.122

Typologie: Hêtraies acidiphiles subatlantiques (*Luzulo-Fagion sylvaticae* Lohmeyer & Tüxen in Tüxen 1954 em. Rivas-Martínez, Bascónes, T.E. Díaz, Fernández-González & Loidi 1991)



Le Mélampyre des prés (*Melampyrum pratense*) Source : Photo BIOTOPE

Description générale

Habitat propre au domaine atlantique bien arrosé, à une altitude supérieure à 500-600 m, se trouvant dans des situations topographiques diverses : pentes, plateaux, dépressions. Il s'installe sur des substrats acides, sur des sols plus ou moins pauvres chimiquement. Il varie selon la géographie, le niveau trophique du sol et le bilan hydrique.

Répartition géographique

En France, cet habitat est répandu à l'étage montagnard inférieur des montagnes sous influence atlantique (Massif central, Pyrénées atlantiques et centrales) et sous influence méditerranéenne (sud du Massif central, Pyrénées orientales).

Espèces caractéristiques

Fagus sylvatica, *Abies alba*, *Sorbus aria*, *Sorbus aucuparia*, *Acer pseudoplatanus*, *Betula pendula*, *Ilex aquifolium*, *Prunus padus*, *Salix caprea*, *Lonicera nigra*, *Corylus avellana*, *Luzula nivea*, *Luzula sylvatica*, *Deschampsia flexuosa*, *Vaccinium myrtillus*, *Oxalis acetosella*, *Prenanthes purpurea*, *Senecio ovatus*, *Polygonatum verticillatum*, *Blechnum spicant*, *Gymnocarpium dryopteris*, *Veronica officinalis*, *Galium rotundifolium*, *Galium saxatile*, *Melampyrum pratense*.

Evolution naturelle

La dynamique spontanée de la végétation suit le schéma suivant :
Pelouses préforestières → landes diverses ou fruticées → phases pionnières forestières à Bouleau verruqueux, parfois à Pin sylvestre → pénétration progressive du Hêtre et maturation de la forêt.

Menaces

La principale menace réside dans les transformations résineuses.

Intérêt patrimonial

Cet habitat est représentatif du domaine atlantique montagnard. Son aire générale est relativement vaste. Certains peuplements de Sapin, et de Hêtre sont résiduels. L'habitat possède une assez forte valeur patrimoniale.

Etat à privilégier

Favoriser le maintien de la Hêtraie en futaie irrégulière.

Mesures de gestion proposées

Maintenir les feuillus secondaires (Sorbier des oiseleurs) sous les peuplements de Hêtre. Privilégier la régénération naturelle. Limiter les coupes rases. De plus, la hêtraie est un habitat potentiel d'espèces de l'Annexe II de la directive Habitats : coléoptères saproxylophages tels que la Rosalie des Alpes, le Lucane Cerf-Volant, le Pique-Prune. Il est donc suggéré de réaliser des inventaires entomologiques dans cet habitat. Si ces inventaires recèlent la présence de ces coléoptères, il faut alors conserver de vieux arbres, des arbres dépérissants, du bois mort au sol.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Cet habitat a été observé en exposition nord-ouest, sur des pentes fortes à assez fortes avec un sol profond et frais et une litière épaisse. Il s'agit de la forme acidiphile, atlantique, montagnarde à Houx et Luzule blanc de neige.

La strate arborescente est dominée par le Hêtre, accompagnée du Sapin, du Sorbier des oiseleurs. Le tapis herbacé est recouvrant avec la Myrtille.

Localisation sur le site

Sur le site, on trouve cet habitat à l'Est de la forêt de Bauzon, jusqu'au partage des eaux Méditerranée-Atlantique.

Etat de conservation

Son état de conservation et sa typicité sont bons.

*Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne

Code NATURA 2000 : 91E0
Statut : habitat naturel prioritaire

Code CORINE Biotope : 44.32
Typologie: *Bois de Frênes et d'Aulne des rivières à débit rapide
(*Alno-Ulmion* Br.-Bl. & Tüxen ex Tchou 1948)



Source : Photo BIOTOPE

Description générale

Il s'agit d'un habitat des rivières à eaux vives des étages montagnard et collinéen (de 400 m à 1200) sur substrats siliceux dont les matériaux alluviaux contiennent toujours une charge plus ou moins importante de sables et de graviers. La nappe circule en surface dans les alluvions, elle possède une bonne oxygénation en général. L'habitat comporte des phases multiples de floraison au cours de l'année. Différents types d'habitats peuvent y être associés, formant ainsi un complexe : milieux aquatiques, prairies, mégaphorbaies... La végétation forme des galeries étroites avec parfois la présence d'îlots boisés sur les levées alluvionnaires.

Répartition géographique

On trouve cet habitat dans les Vosges, le Massif Central, les Ardennes ; il est à rechercher dans les Alpes et Pyrénées siliceuses. Il est également présent sur l'ensemble des massifs montagneux de l'Union Européenne sauf sur la région biogéographique méditerranéenne.

Espèces caractéristiques

Alnus glutinosa, *Fraxinus excelsior*, *Ulmus glabra*, *Acer pseudoplatanus*, *Salix fragilis*, *Salix purpurea*, *Corylus avellana*, *Viburnum opulus*, *Prunus padus*, *Ribes rubrum*, *Alliaria petiolata*, *Anthriscus sylvestris*, *Deschampsia cespitosa*, *Galeopsis tetrahit*, *Galium aparine*, *Geranium robertianum*, *Lapsana communis*.

Evolution naturelle

L'Aulnaie-Frênaie bien développée dans l'espace et sous forme de futaies est un état à privilégier. Il en est de même des liserés résiduels avec Aulne glutineux, Frêne commun, Saule fragile en futaie irrégulière. Les forêts fontinales de frênes et d'aulnes succèdent souvent à une formation de saulaies arbustives avec diverses espèces (*Salix purpurea*, *Salix viminalis*, *Salix fragilis*) ; souvent certaines de ces espèces subsistent dans la forêt à bois dur (dans les variantes basses). Colonisation de la saulaie par l'Aulne glutineux puis par des nomades (Erable, Frêne). Le Chêne pédonculé peut intervenir, dispersé, dans les formations plus larges.

Menaces

Parmi les menaces potentielles sur cet habitat, il faut citer principalement l'enrésinement de certaines vallées, la populiculture, la déforestation ancienne pour l'installation de prairies ayant conduit à une raréfaction de l'habitat et les aménagements hydrauliques entraînant des modifications importantes des conditions de circulation de l'eau.

Intérêt patrimonial

La diversité floristique de l'habitat est élevée par rapport aux autres habitats forestiers des régions siliceuses (refuge pour un certain nombre d'espèces neutrophiles et recherchant un peu l'humidité). Les forêts fontinales de frênes et d'aulnes, comme on les appelle aussi, possèdent également une grande valeur paysagère dans les vallées en partie déboisées. Elles contribuent également à la protection des rives (ancrage des rives soumises à l'action des eaux vives). L'intérêt patrimonial est d'autant plus fort que ce type de forêts constitue un habitat de la loutre, espèce d'intérêt communautaire.

Etat à privilégier

Favoriser l'extension naturelle de cet habitat.

Mesures de gestion proposées

Toute conception d'ouvrage de type pont, passerelle, doit être réalisée en respectant cet habitat. Il faudra notamment utiliser des véhicules adaptés aux sols hydromorphes (pneus basse pression) et éviter l'abattage des arbres en travers du cours d'eau.

L'enrésinement et la populiculture sont à proscrire à proximité immédiate des zones d'écoulement (cours d'eau et annexes, réseaux de fossés).

Dans les situations basses, il faut favoriser l'Aulne en futaie claire issue de balivage ou de graine. Il faut donc privilégier la régénération naturelle. L'Aulne étant strictement héliophile, il est nécessaire, pour favoriser la venue de semis, d'ouvrir le peuplement. Si la régénération naturelle est particulièrement difficile à acquérir (concurrence herbacée et des ronces), on aura recours à un enrichissement par plantation de plants d'Aulne glutineux.

Le sol ne devra pas être travaillé (l'enracinement de l'Aulne est suffisamment puissant).

En situations hautes, il faut favoriser le Frêne, l'Erable sycomore, et le Chêne pédonculé quand ils sont présents. Là encore, privilégier la régénération naturelle. Un couvert léger est favorable aux semis et aux jeunes frênes, une gestion par bouquets permettra de maintenir un léger ombrage bénéfique.

La régénération naturelle est souvent abondante. Cependant, si elle est particulièrement difficile à acquérir (notamment pour les chênes), on pourra avoir recours à un enrichissement avec des plants adaptés à la station, d'origine connue et de préférence locale. On cherchera aussi à maintenir d'autres essences feuillues en mélange (Erable sycomore, Orme, Chêne pédonculé, Aulne glutineux) pour leur participation au bon équilibre du peuplement (régénération, résistance aux parasites). Enfin, on cherchera à éclaircir par le haut de façon à mettre en valeur les arbres dominants et maintenir un sous-étage : la présence contrôlée d'essences accompagnatrices (Noisetier, Cerisier à grappes, Viorne...) est importante en termes de biodiversité mais également pour limiter la branchaison du Frêne et ainsi diminuer le recours à de futures opérations de taille de formation et d'élagage.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Cet habitat est de faible étendue spatiale sur le site et les déforestations passées ont souvent conduit à sa disparition dans certaines vallées. Il a été observé en fond de vallon (azonal), sur des pentes nulles avec un sol profond et frais. Cette ripisylve est généralement peu épaisse. Cependant, elle forme une végétation continue assez dense avec deux ou trois strates.

Localisation sur le site

Sur le site, on trouve de belles formations linéaires le long du ruisseau de Masméjean et sur l'Allier. Celle du ruisseau de Rioubrun, affluent du Masméjean, est la plus remarquable par son épaisseur.

Etat de conservation

Son état de conservation est bon mais la typicité est moyenne.

*Tourbières boisées

Code NATURA 2000 : 91D0

Statut : habitat naturel prioritaire

Code CORINE Biotope : 44.A1

Typologie: Bois de Bouleaux à Sphaignes

(*Betulion pubescentis* Lohmeyer & Tüxen in Tüxen 1955 ex Oberdorfer 1957)



Source : Photo BIOTOPE

Description générale

Forêts de feuillus sur substrat tourbeux humide-mouillé, dont le niveau de la nappe phréatique est en permanence élevé ou supérieur au niveau environnant. L'eau est toujours très pauvre en éléments nutritifs (tourbières hautes et bas-marais acides). Ces communautés sont en général dominées par le Bouleau pubescent (*Betula alba*), avec des espèces spécifiques des tourbières ou plus généralement des milieux oligotrophes telles que Airelles (*Vaccinium* spp.), Sphaignes (*Sphagnum* spp.) et Laïches (*Carex* spp.).

Répartition géographique

On trouve ces forêts tourbeuses dans une grande partie de l'Europe moyenne et surtout boréale. En France, les groupements présentés ici occupent les montagnes dont le Massif Central.

Espèces caractéristiques

Betula alba, *Alnus glutinosa*, *Salix cinerea*, *Salix atrocinerea*, *Salix aurita*, *Carex echinata*, *Dryopteris carthusiana*, *Molinia caerulea*, *Scutellaria minor*, *Athyrium filix-femina*, *Blechnum spicant*, *Calluna vulgaris*, *Carex laevigata*, *Carex paniculata*, *Dryopteris dilatata*, *Erica tetralix*, *Galium palustre*, *Juncus effusus*, *Osmunda regalis*, *Vaccinium myrtillus*, *Viola palustris*, *Polytrichum commune*, *Sphagnum* spp.

Evolution naturelle

Cet habitat dérive de la colonisation ligneuse de formations tourbeuses progressivement formées au sein d'aulnaies acides, de bas-marais acides et de tourbières bombées à Sphaignes, avec réversibilité possible à long terme si l'activité de la tourbière redémarre. La boulaie s'installe aussi sur les zones ravagées par des incendies de tourbe.

Menaces

Le drainage provoque la destruction des habitats avec la disparition progressive des sphaignes et des plantes herbacées. Les espèces banales telles la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*) ou l'Airelle myrtille (*Vaccinium myrtillus*) s'installent alors. Latéralement, ces milieux peuvent évoluer vers des landes tourbeuses.

La plantation de peuplier entraîne la destruction définitive du milieu qui conserve alors une strate herbacée dominée par la Molinie (*Molinia caerulea*), les Joncs (*Juncus* spp.), l'Agrostis blanc (*Agrostis alba*), la fougère femelle (*Athyrium filix-femina*) tandis que les plantations de pins accélèrent le dessèchement. Ces pratiques sont cependant peu employées en Haute-Ardèche.

Les coupes fortes modifient profondément la végétation qui revient difficilement au stade initial.

Enfin, la pollution et l'eutrophisation des eaux qui imprègnent les sols aboutissent également à la dégradation du groupement qui perd ses caractéristiques au profit d'espèces banales des aulnaies.

Intérêt patrimonial

Cet habitat est devenu rare du fait de l'activité humaine. C'est un milieu relicté, vestige d'une époque climatique ancienne, froide. On y trouve parfois des espèces végétales rares. Enfin, il constitue une zone refuge pour la faune sauvage. Cet habitat possède une très forte valeur patrimoniale.

Etat à privilégier

La gestion des forêts tourbeuses doit être intégrée dans une gestion plus globale du complexe tourbeux du secteur considérée, la conservation de la forêt étant un objectif prioritaire. Il s'agit en effet de favoriser les peuplements matures plus ou moins denses, les peuplements intermédiaires et les peuplements clairs, assez jeunes.

Mesures de gestion proposées

Entretien des milieux ouverts pour le maintien des stations relictées d'espèces végétales d'habitats moins évolués (tourbière bombée, landes, tourbe mis à nu).

Interventions sylvicoles visant à réduire les déséquilibres de classes d'âge, notamment dans le cas de peuplements équiens développés après l'abandon de pratiques pastorales.

Préservation de la structure du sol lors des travaux sylvicoles : travail par temps de fort gel, utilisation de véhicules adaptés, débusquage des bois au câble depuis l'extérieur de l'habitat.

En cas de plantation (restauration de site, difficultés de régénération), utilisation de provenances appropriées.

Contrôler la fréquentation par les grands mammifères, ces forêts étant souvent fréquentées par ces derniers du fait de leur tranquillité.

Suppression de semis naturels d'espèces introduites (épicéa, Douglas).

Maintien d'une quantité significative d'arbres morts et d'arbres à cavités favorables à la faune sauvage.

Dans le cas d'une restauration d'habitat, suppression d'un drainage existant pour éviter la dégradation de la forêt tourbeuse.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Deux formes de cet habitat ont été observées sur le site. La première est constituée par la boulaie tourbeuse typique avec une végétation acidiphile, une épaisseur de tourbe variant entre 50 et 120 cm et un pH est de l'ordre de 4 dans la tourbe. Il s'agit de stations très humides en dépressions plus ou moins engorgées sur plateaux. On observe le Jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*), la Laïche noire (*Carex nigra*), la Laïche hérissée (*Carex echinata*), la Violette des marais (*Viola palustris*).

La seconde forme est la boulaie tourbeuse à Linaigrette engaïnante (*Eriophorum vaginatum*). La tourbe dépasse toujours un mètre et le pH atteint au maximum 4. On y trouve de la Callune, traduisant des dessèchements saisonniers de surface. On rencontre beaucoup d'espèces de tourbières bombées dont diverses sphaignes.

La strate arborescente se compose essentiellement de Bouleau pubescent (*Betula alba*) en formation claire et basse avec, en sous-bois de remarquables buttes à sphaignes mais aussi des touradons à Molinie.

Localisation sur le site

Cet habitat n'a été rencontré qu'à la Tuilière.

Etat de conservation

Très bon avec une très bonne typicité mais il faut veiller à ce que la Molinie ne devienne pas envahissante.

IV.4. EVALUATION ET ENJEUX DE CONSERVATION LIES AUX HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PRIORITAIRES

Tableau V: Tableau récapitulatif des habitats avec leurs différentes caractéristiques (voir plus bas)

	Statut européen	Couverture sur le site	Typicité exemplarité	Représentativité	Vulnérabilité	Degré de conservation	Possibilité de restauration	Etat de conservation	Priorité d'actions
Habitats	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Rivières des étages montagnards à planitiaires avec végétation flottante à renoncules aquatiques	communautaire	0,05% (1,5 ha)	A	A	A	A	B	A	*
Landes sèches européennes	communautaire	1,53% (44,7 ha)	A	B	B	B	B	B	**
Formations herbeuses à Nard	prioritaire	0,43% (12,6 ha)	A	B	B	A	B	B	**
Prairie à Molinie	communautaire	1,73% (50,5 ha)	A	A	A	B	B	B	***
Mégaphorbaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	communautaire	0,38% (11,1 ha)	A	A	C	A	A	A	*
Pelouse maigre de fauche de basse altitude	communautaire	0,46% (13,4 ha)	B	B	B	B	A	B	**
Prairies de fauche de montagne	communautaire	5,52% (161,1 ha)	B	B	B	B	A	B	**
Tourbières hautes actives	prioritaire	0,24% (7 ha)	A	A	A	A	B	B	***
Tourbières de transitions et tremblantes	communautaire	0,25% (7,3 ha)	A	A	A	A	B	B	***
Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival	communautaire	0,02% (0,6 ha)	C	C	B	B	B	B	**
Roches siliceuses avec végétation pionnière	Communautaire	<0,01% (<0,3 ha)	A	C	C	A	A	B	*
Hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois à Houx et parfois également à If	communautaire	1,27% (37,1 ha)	A	B	A	A	A	C	**
Forêt alluviale à Aulne glutineux et Frêne	prioritaire	0,12% (3,5 ha)	B	B	B	C	B	B	**
Tourbière boisée	prioritaire	0,22% (6,4 ha)	A	A	A	A	B	A	***

- (1) **statut européen** : « prioritaire » : habitat d'intérêt communautaire prioritaire
« communautaire » : habitat d'intérêt communautaire
- (2) **% de couverture sur le site** : estimation du pourcentage de couverture de chaque habitat par rapport à l'ensemble du site d'étude.
- (3) **Typicité / exemplarité** : cela indique si l'habitat dispose de toutes les caractéristiques phytosociologiques qui le décrivent ou si son cortège floristique est appauvri. Cette notion donne une mesure de la spécificité de chaque habitat. A : typicité forte ; B : typicité moyenne ; C : typicité faible.
- (4) **Représentativité de l'habitat** : cela indique le caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat dans le site à la fois sur le plan de la qualité et de l'importance écologique ou patrimoniale. Elle tient compte de la part que représente l'habitat dans l'argumentation Natura 2000 du site. A : représentativité forte ; B : représentativité moyenne ; C : représentativité faible.
- (5) **Vulnérabilité** : A : forte vulnérabilité ; B : vulnérabilité moyenne ; C : faible vulnérabilité.
- (6) **Degré de conservation** : A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ou réduite.
- (7) **Possibilité de restauration** : A : restauration facile ; B : restauration possible avec un effort moyen ; C : restauration difficile ou impossible.
- (8) **Etat de conservation** : état difficilement estimable sur le terrain (cela suppose que l'observateur ait une idée précise de ce que devrait être l'état de conservation favorable) ; il sera appréhendé d'après son état de dégradation. A : état bon ; B : état moyen ; C : état mauvais.
- (9) **Priorité d'actions** : déduite de toutes les colonnes précédentes. *** : intervention urgente à court terme ; ** : intervention moins urgente mais indispensable ; * : intervention utile mais non prioritaire.

IV.5. LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Cf. [carte de répartition des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats](#).

Les espèces sont présentées ci-après sous forme de fiches synthétiques.

La Moule perlière, la Mulette

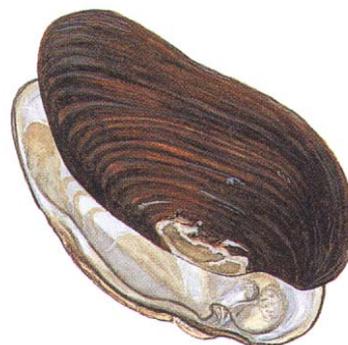
Margaritifera margaritifera (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : 1029

- Classe : Bivalves
- Ordre : Unionoïda ou Nayades
- Famille : Margaritiféridés

Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexe II et V
- Protection nationale : oui
- Convention de Berne : Annexe III
- Convention de Bonn : -
- Liste rouge nationale : Espèce vulnérable



Répartition en France et en Europe

En Europe, l'espèce est présente en Irlande, Grande-Bretagne, Norvège, Suède et Finlande.

En France, l'espèce est présente dans les hauts bassins de la Loire et de l'Allier, dans le Morvan et le Finistère.



Source : MNHN, 1994

Description de l'espèce

Elle est longue de 110 à 159 mm, large de 40 à 50 mm. Elle a des dents cardinales mais non latérales. Elle présente une nacre blanche ou teintée de rose.

Biologie et Ecologie

Habitats :

L'habitat de la moule est caractérisé par des rivières à fond sableux ou graveleux (substrat meuble), courantes. Les rivières trop lentes ne conviennent pas car trop boueuses ; au contraire, les cours d'eau trop rapides sont traumatisants pour cette espèce très sédentaire.

Régime alimentaire :

La Moule est un filtreur et se nourrit de particules, de matières organiques transportées par le cours d'eau.

Reproduction et activités :

Les adultes sont sédentaires. Néanmoins, dans le sable et le gravier, des déplacements limités sont effectués, suite à une baisse du niveau d'eau par exemple. Même par grand froid, elle peut continuer à filtrer l'eau.

Après la fécondation, l'œuf évolue en une « larve glochidium ». Cette dernière est ensuite libérée dans le cours d'eau et doit, pour continuer son développement, passer dans le système branchial d'un poisson (souvent une truite ou un saumon comme hôte). La maturité de la moule n'est atteinte qu'à l'âge de 20 ans et les adultes peuvent vivre plus de 100 ans.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Les populations européennes de la Moule perlière ont été décimées par un ensemble de facteurs : en Europe du Nord, par la pêche intensive pour la récolte des perles d'eau douce, en Europe centrale et en France par la pollution des eaux courantes, le curage et la rectification du tracés des rivières. La longévité et la complexité de la biologie de ces bivalves les rendent particulièrement vulnérables aux perturbations de la qualité des eaux

Actuellement, en France, l'espèce est en voie d'extinction, hormis peut-être quelques cours d'eau dans le Massif central.

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

L'espèce n'a pas été localisée sur le site. Pourtant certains cours d'eau répondent à ces exigences écologiques (eau courante, avec du gravier et du sable) et constituent donc un habitat potentiel pour la moule. La présence de la Moule perlière sur l'Espezonnette a été signalée par la Fédération de pêche de l'Ardèche en novembre 1994 (in F.R.A.P.N.A. (1994) – Etudes et actions de l'ACNAT du Haut Bassin de l'Allier en Ardèche – Rapport intermédiaire - 1^{ère} année). Mais cette mention est contestée par Gilbert COCHET. Il serait par conséquent étonnant de trouver cette espèce sur le site.

Menaces potentielles

L'espèce est très sensible :

- aux apports de sédiments fins qui colmatent le lit des rivières,
- aux transformations physiques que les cours d'eau peuvent subir (enrochements, curage, barrage),
- aux plantations de résineux (épicéas, Douglas) qui entraînent une déstabilisation des berges et une diminution du pH,
- à la diminution de la densité des salmonidés et à l'introduction d'espèces piscicoles étrangères telles que la Truite Arc-en-ciel apparemment inapte à héberger la larve de la moule.

Mesures de gestion conservatoire

Mesures relatives au biotope :

- préserver l'habitat de l'espèce et le prendre en compte lors de toute action affectant le cours d'eau,
- poursuivre les efforts en terme de traitement des eaux usées notamment et de mesures visant à limiter la pollution des rivières (pollution d'origine agricole ...),
- freiner et réduire l'enrésinement, notamment le long des berges,
- assurer la gestion des végétations aquatiques et rivulaires en fonction de leurs intérêts/inconvénients pour l'espèce (embâcles et recouvrement des fonds),

Mesures relatives à l'espèce :

- rechercher l'espèce sur le site,
- réaliser un diagnostic des changements apportés aux lits des rivières du site,
- assurer une bonne gestion des populations de Salmonidés autochtones et éviter tout alevinage d'espèces exotiques,

La Rosalie des Alpes

Rosalia alpina (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : 1087

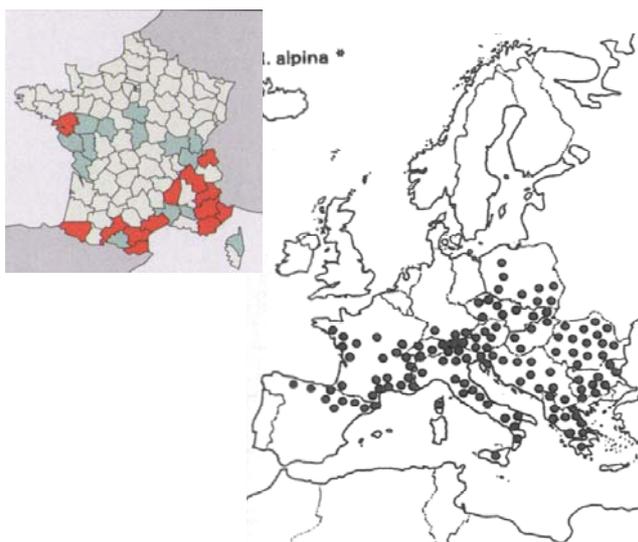
- Classe : Insectes
- Ordre : Coléoptères
- Famille : Cérambycides

Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexe II et IV
- Protection nationale : Arrêté du 22/07/1993, JORF du 24/09/1993
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : -
- Liste rouge nationale : Espèce Vulnérable



Répartition en France et en Europe



Sources : MNHN, 1994 et Longhorn Beetle, Ulrich Bense, 1995.

- en rouge : courante, assez courante, parfois localisée.
- en gris : rare, occasionnelle ou à confirmer.
- en gris clair : absente.

Description de l'espèce

La taille de l'adulte varie de 15 à 38 mm.

- Corps : il est couvert d'un duvet bleu cendré. On observe généralement trois taches noires veloutées sur les élytres. - Les antennes : elles dépassent de trois ou quatre articles l'extrémité de l'abdomen chez le mâle (deux à trois articles chez la femelle). Les deux premiers articles des antennes sont noirs, les articles suivants sont bleus-cendré avec l'apex noir.

- Larves : comme pour une grande partie des Cérambycides, elles sont blanches avec le thorax très large par rapport à l'abdomen.

Biologie et Ecologie

Habitats :

En montagne elle se développe sur le Hêtre (*Fagus sylvatica*). Pour les populations de plaine, des observations ont été réalisées principalement sur saules (*Salix sp*) et frênes (*Fraxinus*). Sur les sites les arbres sont souvent très âgés et taillés en têtard. D'autres essences peuvent constituer des plantes hôtes : Noyer, Châtaignier, Orme, Charme, Tilleul, Aulne, Chêne et Aubépine.

Régime alimentaire :

L'adulte est phytophage. Il grignote le feuillage de sa plante hôte et aspire la sève qui s'écoule des plaies des arbres. La larve est xylophage et se nourrit de bois mort.

Reproduction et activités :

Les œufs sont déposés dans des fentes de l'écorce et du bois des Hêtres mourants. Le développement s'étale sur plusieurs années en fonction de la qualité de la nourriture. La larve arrivée au terme de sa croissance entre en nymphose dans une loge nymphale incurvée située près de la surface du bois.

Les adultes ont une activité diurne. On les observe fréquemment sur le bois mort ou fraîchement abattu. Les observations sur les fleurs sont rares.

La durée du cycle de développement de cette espèce est de deux ou trois ans. Les œufs sont déposés dans les anfractuosités et dans les blessures des arbres. La biologie des larves est encore peu connue. A la fin du dernier stade, la larve construit une loge nymphale de forme incurvée, située près de la surface du tronc. La période de vol des adultes est de juillet à août. Elle dépend des conditions climatiques, de l'altitude et de la latitude. La dynamique des populations de cette espèce est encore peu connue.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

- En Europe, les populations régressent dans de nombreux pays. L'espèce est reconnue en danger en Autriche, en Bulgarie, en République tchèque, où elle est protégée, ainsi qu'en Allemagne, en Pologne, en Hongrie, en Grèce et au Lichtenstein.

- En France, elle est encore commune dans les régions montagneuses, mais se raréfie dans bon nombre de stations de plaine : dans les Deux-Sèvres où elle est limitée au Marais Poitevin, en Charentes, en Vendée, et dans les pays de la Loire, ainsi que dans l'Indre-et-Loire et le Loiret.

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

La Rosalie des Alpes est présente sur le site qui possède encore des habitats de hêtraie pure et de hêtraie sapinière en bon état de conservation. Cependant l'intensification de la sylviculture (plantations d'épicéas et de sapins) a entraîné une régression de ses habitats et notamment de la hêtraie sapinière.

Menaces potentielles

En France, ce longicorne, soumis aux contraintes de l'exploitation intensive des forêts, semble actuellement menacé. En effet, la principale cause de régression de cette espèce est la gestion forestière intensive. Sa pratique entraîne notamment le retrait systématiquement des sous-bois, du bois mort tombé, des souches (souvent le seul lieu où la larve peut effectuer un développement complet), et des arbres dépérissants. Le maintien de ces micro-habitats, est indispensable au développement des larves.

Les troncs de hêtre abattus et laissés en forêt pendant les mois d'été font également beaucoup de tort à l'espèce. En effet la femelle est attirée par les coupes fraîches et les troncs exposés au soleil où elle vient déposer ses œufs. Les larves qui éclosent par la suite n'ont aucune chance de survivre et de parvenir à l'état de nymphe, les troncs étant finalement débardés vers des scieries pour être transformés. Les menaces portent donc essentiellement sur l'habitat des larves.

Mesures de gestion conservatoire

En montagne il est important d'avoir une bonne répartition des différentes classes d'âge dans les peuplements afin d'assurer le renouvellement du bois mort dans le temps et dans l'espace (Noblecourt T., 1997). La mise en place d'îlots de vieillissement dans les peuplements sera favorable à la Rosalie alpine et aux autres espèces saproxylophages. Cependant, ceci ne semble pas être un élément de gestion indispensable pour le maintien des populations. En revanche il est évident que les coupes à blanc systématiques des hêtres en montagne et leur remplacement par des résineux compromet gravement le maintien local des populations. En plaine le problème de renouvellement du bois mort se pose de la même façon.

Il conviendrait dans le cadre d'un plan de conservation, d'établir en collaboration avec les partenaires concernés (Office Nationale des Forêts, entomologistes,...), un état des populations et un suivi quantitatif.

La conservation de la Rosalie des Alpes sur le site passe par le maintien des hêtres, de leur souche et de leur bois mort après l'exploitation des parcelles. Des prospections supplémentaires permettraient également de mieux connaître l'importance et la répartition de l'espèce sur le site, et de réaliser une cartographie des classes d'âge des plantes hôtes afin d'évaluer le renouvellement du bois mort sur le site.

Le Saumon atlantique

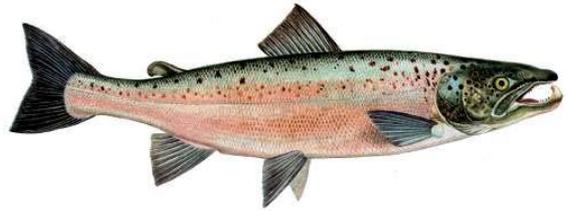
Salmo salar (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : 1106

- Classe : Ostéichthyens
- Ordre : Salmoniformes
- Famille : Salmonidés

Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexes II et V
- Protection nationale : Arrêté du 8 décembre 1988
- Liste rouge mondiale (UICN) : -
- Liste rouge nationale : Espèce Vulnérable
- Convention de Berne : Annexe III



Répartition en France et en Europe

Le Saumon atlantique est indigène de l'Atlantique nord. Dans les eaux douces européennes, il est présent dans les rivières et fleuves de la façade atlantique (du Portugal au sud, à la péninsule scandinave et à l'Islande au nord).

En France, il fréquente les fleuves côtiers du massif armoricain (Bretagne et Normandie), l'axe Loire-Allier (et Gartempe), les bassins de la Garonne, de l'Adour, des Nives/Nivelle et dans une moindre mesure celui du Rhin.

Elle est classée « vulnérable » au niveau européen et français (espèce dont les effectifs sont en forte régression du fait de facteurs extérieurs défavorables. Elle est susceptible de devenir « En danger » si les facteurs responsables de sa vulnérabilité continuent d'agir).

Les saumons étaient autrefois très abondants sur l'ensemble des cours d'eau de la façade atlantique, de la Manche et de la mer du Nord. Ils ont considérablement diminué en nombre et ont même complètement disparu de grands bassins (Seine...) et de nombreux affluents des grands fleuves.



Source : Keith P. et J. Allardi (coord.), 2001. Atlas des poissons d'eau douce de France. Patrimoines naturels, 47 : 387p.

Description de l'espèce

Corps fusiforme. Tête relativement petite à bouche fendue jusqu'à l'aplomb de l'œil. Longueur maximale 1,5 m pour un poids de 35 Kg. La coloration de la robe est variable suivant le stade de développement et ressemble pour les stades les plus jeunes à celle de la truite commune. L'alevin (3-4 cm, stade allant de l'émergence à la fin du printemps) et le tacon ou parr (4 à 20 cm environ, juvénile pendant la phase de vie en eau douce) présentent une robe d'aspect métallique avec un dos gris ardoise plus ou moins bleuté, des flancs argentés avec des marques bleutées caractéristiques dites "en doigts de gant" et un ventre blanc nacré. Le smolt (12-18 cm, juvénile prêt à entreprendre sa migration en mer) prend une livrée brillante argentée, la couche protectrice de mucus diminue et le revêtement d'écaillés devient fragile. L'adulte à son retour du milieu marin présente une robe brillante et argentée. A l'approche de la reproduction, la peau devient épaisse et résistante, les flancs se teintent en jaune et des taches rouges et pourpres se développent. Chez les mâles, un bec caractéristique apparaît à la mâchoire inférieure.

Biologie et Ecologie

Le cycle biologique du Saumon atlantique comprend deux phases distinctes. La première concerne le juvénile et se situe en eau douce. Sa durée est variable et dépend du régime thermique (latitude) des cours d'eau (1 ou 2 ans dans les cours d'eau français). La deuxième se déroule en mer et concerne l'adulte qui peut y séjourner de 1 à 3 ans (voire 4) avant de retourner en eau douce pour s'y reproduire. La durée totale du cycle biologique s'étale en France sur une durée de 3 à 7 ans, incluant la possibilité d'un nouveau séjour en mer après reproduction pour une faible fraction des individus (max. 10 %). La reproduction a lieu de novembre à janvier, dans le cours d'eau d'où le smolt est parti et qu'il retrouve grâce à sa mémoire olfactive. Ce phénomène, connu sous le nom de homing, a pour conséquence l'existence d'une population propre à chaque entité hydrographique.

La ponte a lieu sur les parties moyennes et supérieures des cours d'eau, dans des zones courantes, sur un substrat grossier (graviers, galets) non colmaté. Les œufs sont simultanément fécondés par la laitance du mâle et enfouis dans le substrat. L'éclosion a lieu à 440 degrés-jours (soit environ 44 jours à 10°C), mais les larves restent dans la frayère jusqu'à la résorption des réserves contenues dans la vésicule vitelline. Pendant la phase de vie en eau douce, les tacons sont territoriaux. Ils ont des exigences d'habitats très précises et ne colonisent que les zones courantes peu profondes (radiers rapides, et à une moindre échelle plats courants) où ils se nourrissent principalement d'invertébrés. Puis au printemps de la deuxième ou troisième année de vie en eau douce (en France), le jeune saumon passe par tout un ensemble de modifications qui vont lui permettre d'acquérir les capacités de vivre dans le milieu marin (smoltification). En mer, le saumon gagne des zones d'engraissement éloignées (Groenland, mer du Labrador, voisinage des îles Féroes, mer de Norvège et mer Baltique). Le saumon se nourrit alors principalement de poissons et de crustacés. Les stocks français abritent essentiellement trois types de poissons à savoir : le castillon ou madeleineau (" grilse ") (1 hiver en mer, 45 – 75 cm, 1.5 à 4 kg), le petit saumon de printemps (2 hivers en mer, 70 – 90 cm, 3 à 7 kg) et le grand saumon de printemps (3 hivers en mer, plus de 85 cm poids de 5 à 12 kg). A son retour en eau douce, le saumon cesse de s'alimenter pendant une période qui peut couvrir plusieurs mois (jusqu'à une année pour le saumon de Loire-Allier).

Caractéristique de l'habitat d'espèce et de l'espèce sur le site (Etat de conservation)

D'après le CSP et l'association Loire Grands Migrateurs qui effectue le suivi de l'espèce, des frayères ont été observées dans l'Allier en 2001 entre Langogne et le seuil de Luc. Cet obstacle infranchissable devrait prochainement être équipé d'une passe à poissons. Par contre, aucune observation n'a été faite dans les affluents de la rivière. A noter que l'espèce n'est pas historiquement répertoriée sur le site.

Menaces potentielles

L'intérêt patrimonial très fort du Saumon atlantique provient du fait que c'est une espèce « grande migratrice » dont l'aire de répartition et les populations se sont très fortement amoindries dès le début du 19^{ème} siècle, puis au cours du 20^{ème} siècle, en raison de l'aménagement des cours d'eau et des activités humaines (barrages, pollution de l'eau...).

- Aménagements des cours d'eau : construction de barrages pour la navigation, la production hydroélectrique et le stockage de l'eau (blocage de l'accès aux frayères, retard à l'arrivée sur les frayères causé par la multiplication des obstacles, mortalité des jeunes saumons suite au passage dans les turbines des barrages hydroélectriques...)
- Dégradations du milieu dues aux activités humaines. Cours d'eau et frayères souillées par les pollutions, frayères détruites par des extractions de granulats, colmatées par des dépôts de limons..
- Surexploitation des stocks sur les aires marines d'engraissement (pêche commerciale).
- Blocage des migrations dues aux « bouchons vaseux ». Phénomène naturel à l'origine (apport et brassage massif des sédiments au niveau des estuaires), il est amplifié par les aménagements des estuaires et des bassins versants (augmentation des quantités de matières en suspension...). Les « bouchons vaseux » deviennent alors difficilement franchissables pour les Saumons.

Mesures de gestion conservatoire

Mesures relatives au biotope de l'espèce :

- Reconquête des frayères inaccessibles à la suite de création de barrages.
- Amélioration de la « franchissabilité » des obstacles (aménagement de passes à poissons).
- Amélioration de la qualité des cours d'eau.
- Restauration de frayères.

Mesures concernant l'espèce :

- Réglementation, surveillance, voire interdiction de la pêche (en mer et en eau douce)
- Repeuplements par alevinage et transport de géniteurs pour les opérations de réintroduction (restauration).
- Mise en place de suivis des populations et évaluation des stocks (comptages...)

Code Natura 2000 : 1163

- Classe : Ostéichtyens
- Ordre : Scorpaéniformes
- Famille : Cottidés

Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexes II
- Protection nationale : -
- Liste rouge mondiale (UICN) : -
- Liste rouge nationale : -
- Convention de Berne : -



Répartition en France et en Europe

Espèce répandue dans toute l'Europe, (surtout au Nord des Alpes), jusqu'au fleuve Amour vers l'Est (Sibérie). Absente en Irlande et en Ecosse, dans le sud de l'Italie et n'existe en Espagne que dans le val d'Aran aux sources de la Garonne.

Répartition très vaste en France. Manque en Corse, dans le Roussillon, l'Orb, l'Argens, le Gapeau, la Nivelle et la Bidassoa. Sa distribution est néanmoins très discontinue, notamment dans le midi où se différencient des populations locales pouvant atteindre le statut de sous-espèce ou d'espèce (cf. Chabot du Lez, *Cottus petiti*).



Source : Keith P. et J. Allardi (coord.), 2001. Atlas des poissons d'eau douce de France. *Patrimoines naturels*, 47 : 387p.

Description de l'espèce

Petit poisson de 10-15 cm au corps en forme de massue, épais en avant avec une tête large et aplatie (le tiers de la longueur totale du corps). Sa tête est fendue d'une large bouche terminale supérieure entourée de lèvres épaisses, portant 2 petits yeux haut placés. Le Chabot pèse environ une dizaine de grammes.

Le dos et les flancs sont gris-brun avec souvent 3 ou 4 larges bandes transversales foncées. En période de frai, le mâle est plus sombre que la femelle et sa première nageoire dorsale, également plus sombre, est ourlée de crème.

Les écailles sont minuscules et peu apparentes. La ligne latérale est bien marquée, soutenue par deux rangées de pièces dures qui la rendent sensible au toucher. Les nageoires pectorales sont très grandes, étalées en éventail. La première dorsale, petite, est suivie d'une seconde beaucoup plus développée. Le Chabot ne possède pas de vessie natatoire. L'opercule est armé d'un gros aiguillon courbé.

Biologie et Ecologie

Espèce vivant dans les eaux fraîches et turbulentes, peu profondes et très bien oxygénées (zone à Truite), qui peut néanmoins vivre près des rives de lacs clairs. Un substrat grossier et ouvert, offrant un maximum de caches pour les individus de toutes tailles, est indispensable au bon développement des populations de Chabot.

Territorial sédentaire, il se cache le jour parmi les racines et les pierres. Il ne sort qu'au crépuscule pour chercher sa nourriture (chasse à l'affût de petites proies : larves d'insectes et autres organismes benthiques).

La reproduction a lieu en mars/avril (mai/juin). Le mâle prépare un petit nid, ventile et protège les œufs durant toute l'incubation (20 jours à 12°C).

Etat des populations et tendance d'évolution des effectifs

L'intérêt patrimonial du Chabot est essentiellement lié à son caractère de bio-indicateur d'une très bonne qualité de l'eau et des milieux aquatiques. L'espèce n'est pas globalement menacée, mais ses populations locales le sont souvent par la pollution, les recalibrages ou les pompages. Ainsi il est à craindre que certaines variantes méridionales aient déjà été éradiquées des sources qui constituent leur dernier retranchement en climat méditerranéen.

Caractéristique de l'habitat d'espèce et de l'espèce sur le site (Etat de conservation)

L'espèce est présente dans la partie aval de l'Espezonnette, dans le Liauron, et dans le Masméjean. La présence de l'espèce dans les rivières du site prouve la très bonne qualité de l'eau et des milieux aquatiques. L'espèce ne semble pas actuellement menacée.

Menaces potentielles

- L'espèce est très sensible à la modification des paramètres du milieu, notamment le ralentissement des vitesses du courant, l'augmentation de la lame d'eau (barrages, embâcle), les apports de sédiments fins, le colmatage des fonds, l'eutrophisation, les vidanges de plans d'eau ...
- La pollution de l'eau : divers polluants, d'origine agricole (herbicides, pesticides, engrais ...), industrielle ou urbaine, entraînent des accumulations de résidus toxiques qui provoquent, baisse de fécondité, stérilité ou mort d'individus.
- Un alevinage important en Truites peut entraîner sa raréfaction (prédation importante).

Mesures de gestion conservatoire

Mesures relatives au biotope :

- préservation du milieu (de la qualité de l'eau, des habitats ...)
- lutte contre l'implantation d'étangs en dérivation, ou en barrage sur les cours d'eau de tête de bassin (retenues collinaires).

Mesures relatives à l'espèce :

- suivi de l'espèce et des populations.

La Loutre d'Europe

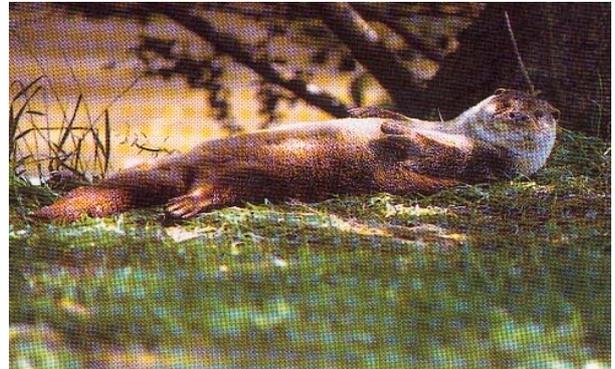
Lutra lutra (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : 1355

- Classe : Mammifères
- Ordre : Carnivores
- Famille : Mustélidés

Statut et Protection

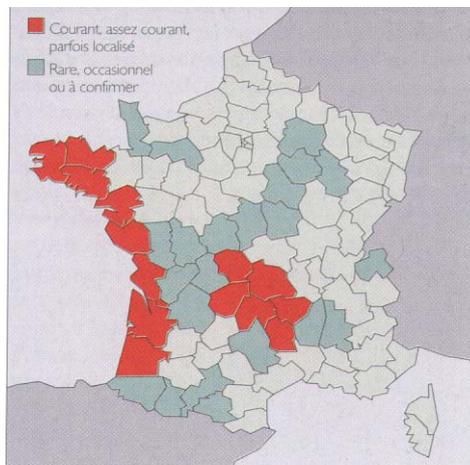
- Directive Habitats : Annexe II et IV
- Protection nationale : protégée par l'arrêté ministériel du 17/04/1981
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Washington : Annexe I
- Liste rouge nationale : Espèce en danger



Répartition en France et en Europe

L'aire de répartition de la loutre couvre la presque totalité de l'Eurasie et les pays du Maghreb. Le cercle polaire arctique en forme approximativement la limite septentrionale, quoique en Scandinavie, la Loutre se rencontre largement plus au nord.

En France actuellement, d'après la dernière mise à jour de la répartition de la loutre (Coll., 1999), l'espèce est présente dans 47 départements, distribués comme suit :



- espèce courante, assez courante, parfois localisée (14 départements)
- espèce rare, occasionnelle ou à confirmer (12 départements)
- espèce très rare et signalements isolés (21 départements)

Description de l'espèce

-La loutre représente, avec le blaireau et le glouton, un des plus grands mustélidés d'Europe.

- Taille moyenne : de 70 à 90 cm pour le corps ; 30 à 45 cm pour la queue.

- Poids moyen : de 5 à 12 kg.

- Chez cette espèce, il existe un dimorphisme sexuel bien marqué ; les mâles sont plus corpulents que les femelles et ont des caractères faciaux bien typés (crâne plus large, front convexe, lèvre épaisse, ...).

- Le pelage de la loutre est en général de couleur brunâtre à marron foncé, avec des zones grisâtres plus claires, sur la gorge, la poitrine et le ventre. De petites marques blanches irrégulières, dont la forme est propre à chaque individu, ornent la lèvre supérieure, le menton et parfois le cou.

- Forme du corps fuselée, particulièrement visible pendant la nage, cou large et conique ; tête aplatie, profilée pour la nage ; membres courts et trapus ; doigts des pattes avant et arrière reliés par une palmure large et épaisse : les adaptations physiologiques et morphologiques de la loutre au milieu aquatique lui permettent de maîtriser parfaitement la nage en surface et en plongée. Contrairement à une interprétation largement répandue, le temps de plongée en apnée dépasse rarement la minute.

- Les laissées, appelées *épreintes*, sont de formes variables et de couleur verdâtre quand elles sont fraîches, de couleur noire quand elles sont sèches. Elles dégagent une odeur de poisson mêlé de miel, très caractéristique.

- Les traces de pas sur le sol laissent apparaître l'empreinte de quatre doigts, parfois cinq, aux pelotes digitales parfaitement ovales, terminées par une griffe courte et obtuse ; celle de la palmure est rarement visible.

- La longévité en captivité est de 16 ans ; dans la nature, elle n'excède guère cinq ans.

La carte de répartition actuelle met en évidence les deux grands ensembles géographiques principalement occupés par la loutre : la façade atlantique, avec ses zones palustres variées, ses réseaux hydrauliques et ses systèmes aquatiques, et le Massif Central, caractérisé par ses rivières de l'étage collinéen et ses étangs.

En dehors de ces deux zones, les autres régions géographiques n'hébergent plus que quelques populations relictuelles, séparées de la population principale.

Biologie et Ecologie

Habitats :

La loutre est inféodée aux milieux aquatiques dulçaquicoles, saumâtres et marins. Elle se montre très ubiquiste dans le choix de ses habitats et de ses lieux d'alimentation. En revanche, les milieux réservés aux gîtes diurnes sont choisis en fonction de critères de tranquillité et de couvert végétal.

Régime alimentaire :

Le régime alimentaire de la loutre est essentiellement piscivore. Aucune spécialisation spécifique n'a été mise en évidence ; la loutre adapte son alimentation au peuplement piscicole des milieux qu'elle fréquente mais elle consomme également d'autres types de proies : amphibiens, crustacés, mollusques, mammifères, oiseaux, insectes,... Ainsi son régime peut varier d'un milieu à l'autre ou en fonction des saisons, mais également de la disponibilité et de la vulnérabilité des proies (ponte, période de frai, lâcher de barrage,...) (Libois, 1995).

Reproduction :

- Les loutres sont en général solitaires, elles ne vivent en couples que pendant la période du rut. L'appariement peut durer quelques semaines.

- L'accouplement a lieu dans l'eau.

- Les mâles atteignent leur maturité sexuelle vers 2 à 3 ans, les femelles, vers 3-4 ans.

- Les femelles peuvent se reproduire à n'importe quel moment de l'année, néanmoins certaines périodes préférentielles d'accouplement ont été mises en évidence.

- La gestation dure de 60 à 62 jours.

- La mise bas a généralement lieu dans un terrier (catiche) ou dans une couche à l'air libre.

Dans la nature, les portées comptent généralement deux, rarement trois, exceptionnellement quatre loutrons. La portée annuelle moyenne d'une femelle est de 1,78 jeunes.

Activité :

Sous nos latitudes, les loutres sont essentiellement nocturnes ; pendant la journée, elles se reposent, enfouies dans un terrier profond ou tapies dans une couche dissimulée dans les ronciers, les fourrés ou les formations d'hélophytes denses. Dans le Marais Poitevin, 50 à 65% de l'activité nyctémérale sont consacrés au repos intégral (Rosoux, 1998).

Les loutres passent une grande partie de leur temps de comportements actifs dans l'eau ; pour les déplacements, la pêche, la consommation de petites proies et l'accouplement. Elles ne quittent guère l'élément aquatique que pour la sieste, le repos diurne, la consommation de proies de grande taille et, bien sûr, pour gagner d'autres milieux aquatiques disjoints (étangs, canaux, changement de bassin versant).

Comportement :

Le comportement social est de type individualiste ; la territorialité est dite « intra-sexuelle ». Chaque loutre est cantonnée dans un territoire particulier, situé à l'intérieur d'un domaine vital beaucoup plus vaste où elle tolère le voisinage d'autres individus. Les cris, les dépôts d'épreintes, les émissions d'urine ainsi que les sécrétions vaginales véhiculent une grande partie des signaux de communication intra-spécifique. Les groupes familiaux constitués de la mère suivie des jeunes de l'année, parfois associés aux jeunes de l'année précédente, sont assez fréquents dans la nature.

- Cris : animal généralement silencieux mais qui peut émettre diverses vocalisations dans certaines circonstances : des cris d'appel (sifflements aigus caractéristiques, audibles à près d'un km) et des cris de contact et d'apaisement (trilles gutturaux).

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Les populations de loutres ont subi un net déclin dans la plupart des pays d'Europe au cours de la dernière moitié de ce siècle et la France n'a pas échappé au phénomène général.

A la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème}, la loutre était omniprésente et relativement abondante sur la plupart des réseaux hydrographiques et dans la majorité des zones humides de France.

Dès les années trente, elle va nettement régresser dans le Nord, l'Est et le Sud-Est.

Dès les années cinquante, la loutre a disparu de soixante départements ; les populations subsistantes s'affaiblissent progressivement et deviennent plus clairsemées.

Au début des années quatre-vingt, l'espèce ne se maintenait plus, en effectifs suffisants, que dans une douzaine de départements de la façade atlantique et du Limousin (Bouchardy, 1984).

Aujourd'hui, le maintien de populations relativement stables et viables se confirme sur la façade atlantique et dans le Massif Central. En revanche, dans la chaîne pyrénéenne et, dans une moindre mesure, en Bretagne, dans les Pays de la Loire et en Poitou-Charentes, des signes de régression persistent dans certains secteurs. Dans les autres régions de France, la loutre ne subsiste plus que sous forme de méta-populations très fragilisées.

Toutefois, depuis une dizaine d'années, la loutre recolonise progressivement quelques réseaux hydrographiques désertés depuis près d'un siècle. La reconquête progressive de certains réseaux hydrographiques s'effectue à partir de noyaux de population importants, particulièrement au sud et à l'ouest du Massif Central, dans le Finistère, en Loire-Atlantique et dans le Lot-et-Garonne (Bouchardy et Boulade, 1989 ; Coll., 1999). Dans le Massif Central, le processus de recolonisation laisse espérer des connections entre populations atlantiques et continentales.

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

Sur le site la loutre est présente sur l'ensemble des rivières. Le fort marquage territorial (observé en mai 2002) et l'homogénéité de celui-ci sur la longueur des rivières, dénotent la dynamique de cette population. Ces observations confirment les données issues des études et actions de l'ACNAT du Haut Bassin de l'Allier en Ardèche - Rapport intermédiaire - 1^{ère} année - FRAPNA (1994).

Menaces potentielles

Historiquement, les facteurs de déclin de la loutre sont liés à des causes anthropiques (piégeage, chasse). Aujourd'hui, les raisons du déclin les plus souvent incriminées sont la destruction des habitats aquatiques et palustres, la pollution et l'eutrophisation de l'eau (avec, comme corollaire, la raréfaction du peuplement piscicole), la contamination par les biocides (pesticides, PCB et métaux lourds), les facteurs de mortalité accidentelle (collisions routières, captures par engins de pêche) ou volontaire et, enfin, le dérangement (tourisme nautique et sports associés) (Bouchardy, 1986 ; Lafontaine, 1991 ; Rosoux et Libois, 1994).

Mesures de gestion conservatoire

Pour les populations

- protection et gestion conservatoire des habitats à loutres ;
- mise en place de mesures de conservation, de gestion des milieux aquatiques fréquentés par l'espèce ;
- planification et restauration des habitats aquatiques pour créer des corridors d'échange inter-milieux et favoriser la recolonisation spontanée ;
- maintien des ressources alimentaires suffisantes pour l'espèce ;
- protection et restauration de la végétation naturelle des berges et des rivages, dans les zones de cultures ;

Pour le milieu

- veiller à la non fragmentation des habitats, au maintien des niveaux d'eau, à la préservation de la qualité des eaux de surface ;
- promouvoir, à la périphérie des zones humides, des modes d'exploitation agricole traditionnels favorisant la prairie naturelle et visant à maintenir les lisières, des haies et des bordures de végétation naturelle ;
- réduire l'utilisation d'engrais chimiques, organiques et, surtout, de biocides dans les zones de cultures en marge des écosystèmes dulçaquicoles ;
- favoriser des lieux de refuge le long des cours d'eau, en maintenant les ripisylves peu entretenues et les arbustes épineux ;
- interdire la rectification des cours d'eau, le déboisement des berges, le drainage, les travaux hydro-agricoles d'assèchement.

Pour les gestionnaires

- Intégration de la problématique de conservation de la loutre dans les programmes de formation continue des organismes chargés de la gestion et de l'aménagement des milieux aquatiques ;
- Sensibilisation des pisciculteurs, des pêcheurs et des chasseurs.

La Buxbaumie verte

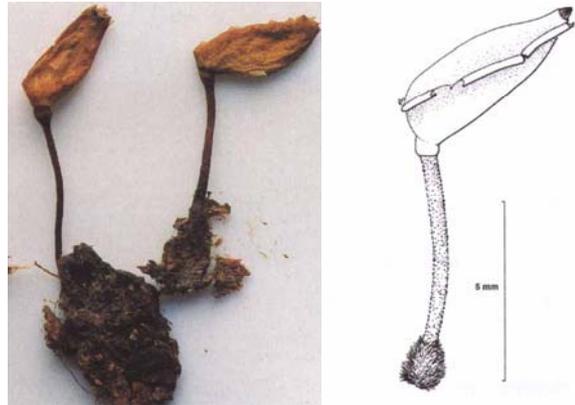
Buxbaumia viridis (Moug. Ex Lam. & DC.) Brid. ex Moug. & Nestl.

Code Natura 2000 : 1386

- Classe : Mousses
- Ordre : Buxbaumiales
- Famille : Buxbaumiacées

Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe I



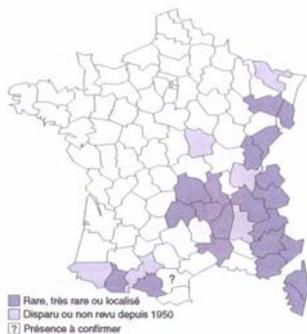
Sources : Cahiers d'Habitats Natura 2000 Tome 6 : Espèces végétales et
J. Bardat/IEGB/MNHN

Répartition en France et en Europe

Espèce répandue dans la zone boréo-montagnarde aux étages montagnard à subalpin dans l'ensemble du centre de l'Europe. On la trouve aussi en Chine centrale et dans l'Est de l'Amérique du Nord.

L'espèce est considérée comme rare au niveau mondial. Elle a le statut de taxon vulnérable en Europe.

Elle possède donc une très forte valeur patrimoniale



Source : Cahiers d'Habitats Natura 2000 Tome 6 : Espèces végétales.

Description de l'espèce

C'est une espèce acrocarpe (dont l'appareil reproducteur se trouve au sommet des tiges) de petite taille.

La capsule, longue de 0,5 à 0,7 cm, est portée par une soie légèrement plus longue (jusqu'à 1,0 cm). Elle est brun jaunâtre terne, insérée obliquement, ovoïde et asymétrique. Elle peut se détacher de manière autonome mais le pédoncule peut se maintenir d'une année sur l'autre. C'est elle qui permet de repérer l'espèce sur le terrain.

La forme mâle est éphémère, solitaire ou en petit nombre. Elle peut persister plusieurs semaines.

Les feuilles de la tige très éphémères ressemblent à des écailles en lanières.

Les feuilles de la base de la soie sont ovales et ciliées et deviennent filamenteuses à maturité.

Biologie et Ecologie

Cette mousse discrète est une espèce pionnière des bois pourrissant à humicole stricte. Elle apprécie les conditions d'ombre (sciaphile) et de forte humidité atmosphérique.

La Buxbaumie verte investit les bois pourrissant des conifères (Sapin, Epicéa, Pin) et un peu plus rarement ceux des feuillus (Hêtre, Chêne). Elle peut également occuper des stations sur humus brut.

Le bois pourrissant doit présenter un aspect décortiqué, déjà marqué de fissures. Sa teneur en eau est toujours forte et son pH bas (entre 3,5 et 6 environ). Les stations en ubac sont nettement plus fréquentes.

Etat des populations et tendance d'évolution des effectifs

Il est difficile d'établir un bilan de la situation actuelle de l'espèce en France. On ne peut pas parler d'une éventuelle régression généralisée de son aire (ce qui est peu probable) car on ne possède pas d'état de référence. L'espèce est très régulièrement présente dans les stations à l'état de sporophytes mais les observations sont souvent très ponctuelles. Les découvertes récentes, en particulier dans le Massif Central, sont liées à des prospections plus systématiques dans les secteurs favorables.

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

Sur le site, l'espèce occupe des boisements essentiellement composés de Sapin (forêt de Bauzon), favorisé par le traitement sylvicole. Cependant, à l'origine, les essences dominantes étaient le Hêtre (*Fagus sylvatica*) et le Sapin des Vosges (*Abies alba*). Il semblerait donc que la Buxbaumie verte soit une espèce relicte de la hêtraie-sapinière dans la mesure où, dans le Massif Central, elle serait plutôt inféodée aux hêtraies ou aux hêtraies-sapinières plutôt qu'aux résineux purs.

L'une des stations connues se trouve au pied du Serre de la Salesse, près du Brugeas, non loin de la hêtraie à Calament. L'autre se trouve dans le lieu-dit des Souradous.

Menaces potentielles

L'espèce est très sensible aux trop fortes éclaircies du couvert forestier et a beaucoup de difficultés à s'implanter sous des peuplements trop jeunes.

L'absence de bois mort pourrissant, en volume trop faible, de taille trop réduite ou trop dispersée combinée ou non à une réduction de la nébulosité sont des facteurs limitants.

Le changement de la nature des essences productrices de bois mort peut aussi influencer la dynamique de maintien ou d'extension de l'espèce.

Les menaces sont donc fortement liées au mode de gestion sylvicole.

Mesures de gestion conservatoire

Protéger les vieilles forêts « semi-naturelles » de conifères ou mixtes (hêtraies-sapinières, ...) avec des surfaces minimales de plusieurs dizaines d'hectares (ordre de grandeur : 100 à 500 ha).

Maintenir l'ambiance forestière en limitant les éclaircies fortes à proximité des sources d'humidité.

Eviter l'exportation massive de bois morts au sol, l'enlèvement des souches ou le brûlage *in situ* de bois mort, ainsi que la fragmentation de bois pourris (tronçonnage). Maintenir une biomasse ligneuse en décomposition offrant toujours des éléments de taille suffisante (troncs, souches, grosses branches, ...) et représentant en volume plusieurs dizaines de troncs à l'hectare mais bien répartis, sans tassement. Il faut en effet éviter les tas de bois morts.

Enfin, éviter de bouleverser les humus dans la mesure où certaines stations potentielles de l'espèce s'insèrent sur des horizons humifères bruts.

IV.6. EVALUATION ET ENJEUX DE CONSERVATION LIES AUX ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Tableau VI: Tableau récapitulatif des espèces avec leurs différentes caractéristiques (voir plus bas)

	Degré d'isolement	Degré de vulnérabilité	Degré de conservation	Possibilité de restauration de l'habitat de l'espèce	Priorité d'actions
Espèces	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
La Moule perlière	X	X	X	X	X
La Rosalie des Alpes	C	B	B	A	**
Le Saumon atlantique	?	B	B	B	**
Le Chabot	C	B	B	A	**
La Loutre	B	B	B	B	**
La Buxbaumie verte	B	B	C	B	**

(1) Degré d'isolement : degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce. A : population (presque isolée) ; B : population non isolée, en marge de son aire de répartition ; C : population non isolée, dans sa pleine aire de répartition.

(2) Degré de vulnérabilité : A : très vulnérable ; B : vulnérabilité moyenne ; C : non menacée.

(3) Degré de conservation : degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée. A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ou réduite.

(4) Possibilité de restauration de l'habitat d'espèce : A : restauration facile ; B : restauration possible avec un effort moyen ; C : restauration difficile ou impossible.

(5) Priorité d'actions : déduite de toutes les colonnes précédentes. *** : intervention urgente à court terme ; ** : intervention moins urgente mais indispensable ; * : intervention utile mais non prioritaire.

X : espèce disparue, causes de disparition non identifiées ou non revue.

? : Information à préciser

IV.7. LES AUTRES ESPACES OU ESPECES SENSIBLES ET PATRIMONIAUX DE L'ALLIER ET SES AFFLUENTS

IV.7.1. ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Les inventaires nationaux permettent de recenser et de localiser les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique ou Floristique.

Deux types de ZNIEFF permettent de classifier le degré d'importance des territoires d'intérêt écologique :

- les ZNIEFF de type I : elles comportent les espèces ou les milieux rares et remarquables qui sont caractéristiques du patrimoine national ou régional. Elles sont généralement de petite taille.
- les ZNIEFF de type II : elles comprennent des ensembles naturels riches, des groupes d'habitats ou d'écosystèmes patrimoniaux et sont généralement de taille plus importante. Il convient d'y respecter les grands équilibres biologiques.

Il existe deux ZNIEFF de type I sur le site :

La Forêt de Bauzon n°07224402 ; surface : 2059 hectares ; altitude : de 1190 à 1481 mètres Cette forêt est semblable aux autres massifs forestiers du plateau ardéchois, elle appartient au domaine de la hêtraie-sapinière. On peut noter le cortège des plantes de sous-bois caractéristiques de ce milieu : l'Allouchier (*Sorbus aria*), le Sureau à grappes (*Sambucus racemosa*), la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), le Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*), le Séneçon de Fuchsi (*Senecio fuchsii*), la Stellaire des bois (*Stellaria nemorum*), l'Epilobe de montagne (*Epilobium montanum*), l'Anémone des bois (*Anemone nemorosa*), le Prénanthe pourpre (*Prenanthes purpurea*), le Sceau-de-Salomon verticillé (*Polygonatum verticillatum*), l'Oxalis petite oseille (*Oxalis acetosella*) et le Petit muguet (*Maianthemum bifolium*). Quelques espèces plus rares sont signalées c'est par exemple la cas du Camerisier à fruits noirs (*Lonicera nigra*). Dans la littérature, trois espèces extrêmement rares sont signalées : la Véronique de Dilleni (*Veronica dillenii*), la Dentaire pennée (*Cardamine heptaphyllos*) et la Dentaire digitée (*Cardamine pentaphyllos*). L'avifaune est diversifiée. On remarque la nidification de la Bécasse des bois et du Pic noir. Communes concernées : Lanarce, Astet, Lavillatte, le Plagnal.

Le Cham de Chamlonge n°07224407 ; surface : 482 hectares ; altitude : de 1380 à 1504 mètres.

Ce plateau résultant de l'action prolongée du pâturage ovin transhumant apparaît comme une vaste zone de landes et de pelouses. L'activité pastorale étant en forte régression, la lande à Callune (*Calluna vulgaris*) colonise actuellement. Le Genêt purgatif est aussi abondant. Le plateau de Chamlonge présente aussi tout un réseau de petites tourbières diffuses qui sont en

général limitées au stade de bas-marais acides. Ces vastes surfaces de landes uniformes sont favorables aux busards. On note de fortes populations de Busards cendré et Saint-Martin. Le Pipit farlouse est aussi signalé sur ce site. La Bécasse se reproduit aussi dans ce secteur. Comme probablement dans toutes les tourbières de Haute-Ardèche, le lézard vivipare est présent.

Communes concernées : Saint-Etienne-de-Lugdarès, Astet, le Plagnal.

Il existe une ZNIEFF de type II sur le site :

Massif de Bauzon Tanargue n°0722 ; surface : 49816 hectares ; altitude: de 359 à 1498 mètres.

Cette zone de plateaux ardéchois moins marquée par le climat rigoureux et froid que le massif du Mézenc, présente des milieux très contrastés. Ces massifs assurent la transition entre une flore typiquement montagnarde et une flore plus thermophile sur les versants exposés au sud. Sur les sommets de nombreuses tourbières parsèment le haut des bassins versants des nombreux cours d'eau qui prennent leur source dans ce massif. Les plus riches ou les plus connues ont été référencées comme zone de type I. Les vastes massifs boisés témoignent de la présence ancienne de nombreuses abbayes qui géraient chacune de vastes territoires constitués de forêts qui ont gardé le nom de leur gestionnaire (forêt de Bauzon, de Mazan...). Ces peuplements forestiers appartiennent tous au domaine montagnard, dominé par le sapin et le hêtre auxquels se mêlent l'épicéa et quelques espèces de sorbier, de sureau, d'érable... Ces forêts présentent des différences marquées, liées parfois au mode de gestion. C'est par exemple le cas du bois du Bouquet, très peu exploité depuis de nombreuses années ou de la forêt de Chap del Bosc surtout formée de pins sylvestres issus d'une sylviculture ancienne. Mais dans ce cas la situation géographique et climatique du massif, plus méridional et plus chaud explique aussi la différence de peuplement végétal. Sur les sommets et sur certaines pentes sèches, des landes rases contribuent aussi à l'intérêt de ce secteur. Elles sont composées de callunes, myrtilles et genêts purgatifs. Cette espèce reste l'un des éléments marquants de ces paysages de lande, il caractérise des landes de montagnes xérophiles et thermophiles.

Communes concernées : Lanarce, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Astet, Lavillatte, le Plagnal.

Actuellement, les anciens inventaires ZNIEFF sont en cours de révision en région Rhône-Alpes.

IV.7.2. ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Depuis l'instauration de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS), le Département de l'Ardèche a fait intervenir un réseau de sites ENS potentiels par le biais d'une étude confiée au Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN). Ainsi, 14 Espaces Naturels Sensibles potentiels ont été définis, dont 3 sont aujourd'hui dans le réseau départemental des sites ENS.

Parmi les 11 autres sites potentiels, il existe l'ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du Plateau de Coucouron », dont les grandes caractéristiques, les enjeux, et des axes d'actions possibles ont été précisés par l'étude du CREN.

Ce site ENS, est en partie, situé sur le site Natura 2000 B20 « Milieux alluviaux et aquatiques de l'Allier et ses affluents ». Cinq des communes concernées par cet ENS sont aussi comprises dans le site Natura 2000. Il s'agit des communes de Lanarce, le Plagnal, Saint-Alban en Montagne et Lavillatte.

Les zones humides et les espèces associées représentent les enjeux majeurs d'ordre écologique que le Département souhaite préserver et mettre en valeur. Pour cela, un partenariat avec les acteurs locaux sur les thèmes du tourisme, de l'agriculture et de la gestion quotidienne est vivement souhaité.

IV.7.3. INVENTAIRE REGIONAL DES TOURBIERES

Un inventaire régional des tourbières a été réalisé dans la région Rhône-Alpes. Au cours de cet inventaire, plusieurs tourbières ont été retenues sur le site B20.

➤ La Tourbière de Montgros

N°07HA07 ; district de Haute-Ardèche ; altitude de 1400 à 1460 mètres ; surface : 11 ha.

Communes concernées : Saint-Etienne-de-Lugdarès, Astet.

➤ La Tourbière des Nisadouses

N°07HA16 ; district de Haute-Ardèche ; altitude : de 1210 à 1250 mètres ; surface : 21 ha.

Commune concernée : Lavillatte.

➤ La Tourbière de la Tuilière

N°07HA26 ; district de Haute-Ardèche ; altitude : de 1190 à 1210 mètres ; surface : 11 ha.

Commune concernée : le Plagnal.

IV.7.4. INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

La FRAPNA 07 et la Fédération Départementale de pêche ont réalisés l'inventaire des zones humides.

Autres espèces et Habitat remarquables

Cette synthèse, sous forme de tableau, présente de manière synthétique les autres espèces remarquables présentes sur le site ou présentant une forte probabilité de présence.

Tableau VII: Autres espèces remarquables avec leur intérêt patrimonial, statut de protection et localisation correspondants

Espèce	Intérêt patrimonial	Statut de protection	Localisation
Azuré des mouillères (<i>Maculinea alcon</i>)	Papillon très localisé en France et peu abondant ; en déclin Intérêt national Forte valeur patrimoniale	Protégée en France	Non localisé
Moiré ottoman (<i>Erebia ottomana</i>)	Papillon localisé mais abondant du Mont Lozère au Mont Mézenc ; aire très disjointe Intérêt national Forte valeur patrimoniale	Aucune	Non localisé
Laîche des tourbières (<i>Carex limosa</i>)	Plante largement distribué en France mais en forte régression Intérêt national Forte valeur patrimoniale	Protégée en France	Non localisé
Gentiane des marais (<i>Gentiana pneumonanthe</i>)	Plante assez rare en France mais assez commune dans le Massif Central En limite sud-est de répartition, intérêt régional Valeur patrimoniale assez forte	Aucune mais en Liste Rouge régionale	La Tuilière
Orpin velu (<i>Sedum villosum</i>)	Plante rare en Rhône-Alpes, présente surtout en Ardèche mais en régression dan un bon nombre de ses stations Intérêt régional Valeur patrimoniale assez forte	Protégée en Rhône-Alpes	Non localisé
Rossolis à feuilles rondes (<i>Drosera rotundifolia</i>)	Plante encore assez commune en France mais en notable régression Intérêt national Forte valeur patrimoniale	Protégée en France	Montgros, Courbil, la Tuilière

Enfin, notons que la Hêtraie à Calament constitue également un habitat remarquable, bien que ne relevant pas de la directive Habitats (code CORINE 41.17). Ce boisement est à rattacher aux groupements méridionaux du sud-est (*Geranio-nodosi-Fagenion*) et donc aux hêtraies médio-européennes méridionales.

Son intérêt patrimonial est loin d'être négligeable avec des cortèges souvent riches et variés, comprenant un certain nombre d'espèces protégées (SULMONT & PETETIN, 2000).

V. GLOSSAIRE

Anaérobique : sans air

Anoxie : diminution de la quantité d'oxygène

Balivage : choix et marquage des arbres réservés dans la coupe d'un bois taillis pour qu'ils puissent croître en futaie.

Biodiversité : notion de richesse biologique d'un lieu, souvent exprimée en nombre d'espèces animales et/ou végétales mais recoupant aussi la diversité génétique et la diversité des écosystèmes.

C.R.P.F. : Centre Régional de la Propriété Forestière.

Coléoptères saproxylophages : ordre d'insectes à métamorphoses complètes, pourvus de pièces buccales (de la bouche) broyeuses et d'ailes postérieures pliantes protégées au repos par une paire d'élytres cornés, se nourrissant de bois en décomposition.

Cryptogamique : relatif aux plantes dont l'appareil reproducteur est peu visible.

D.D.A.F. : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Dulçaquicole : relatif à l'eau douce

Elytre : Aile antérieure des coléoptères qui ne sert pas au vol mais à la protection de l'aile postérieure.

Enrésinement : plantation de résineux (arbres conifères).

Entomologique : relatif aux insectes.

Espèces relictive : se dit d'une espèce antérieurement plus répandue et dont la persistance en un lieu dépend de conditions stationnelles qui lui sont favorables

Forêts alluviales : forêts des vallées

Héliophile : se dit d'une plante qui recherche la lumière du soleil.

Horizon humifère brut : couche du sol riche en humus peu décomposé.

Hydromorphe : relatif à un sol évoluant dans un milieu engorgé par l'eau de façon temporaire ou permanente.

Litière : en sylviculture, ensemble des débris végétaux qui jonchent le sol.

Niveau trophique : au sein d'une chaîne alimentaire ou d'un réseau trophique (relatif à la nutrition), étape du cheminement de la matière et de l'énergie, ayant comme point de départ les producteurs et comme point d'arrivée les consommateurs tertiaires.

Nomade : se dit d'une espèce végétale qui s'implante après les plantes pionnières

Nyctéméral : relatif à une période de 24 H.

Pérennité : caractère de ce qui dure indéfiniment.

Plante crassulescente : plante charnue, poussant dans la rocaille, dont font partie la Joubarbe et l'Orpin.

Populiculture : ensemble des techniques consacrées à la culture des peupliers.

Relevé phytosociologique : liste complète des espèces végétales qui peuplent une surface délimitée d'une station. Les caractères écologiques de cette surface sont également notés.

Réseau Natura 2000 : réseau écologique européen cohérent de Zones Spéciales de Conservation (formées par des sites abritant des habitats de l'annexe I de la directive Habitats de 1992 et des habitats d'espèces de l'annexe de cette même directive) et de Zones de Protection Spéciale issues de la directive Oiseaux de 1979.

S'atterrir : Action de comblement par des sédiments, en parlant d'un milieu aquatique qui devient terrestre

Vivace : se dit d'une plante dont le développement et la floraison s'étendent sur plusieurs années.

VI. BIBLIOGRAPHIE

➤ Documents réglementaires et officiels sur Natura 2000

Atelier Technique des Espaces Naturels (1998) - Guide Méthodologique des Documents d'Objectifs Natura 2000. ATEN édition.

Conseil de l'Europe - (1992) - La Directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Journal Officiel des Commissions Européennes édition.

Journal Officiel des Commissions européennes, Législation L 107 et 305, avril et novembre 1997.

Documents d'Objectifs pilote des vallées de la Haute-Durance et du Guil, GAP-CHARANCE, octobre 1998.

➤ Documents officiels d'élaboration des documents d'objectif et réglementaires de protection

M.N.H.N. (2000) - Les cahiers d'Habitats de la Directive Natura 2000. M.N.H.N. édition.

OLIVIER L., GALLAND J.P. & MAURIN H. (1995) - Livre Rouge de la flore menacée de France ; Tome I : espèces prioritaires. Muséum National d'Histoire Naturelle Service du Patrimoine Naturel, Conservatoire Botanique National de Porquerolles, Ministère de l'Environnement, Direction de la Nature et des Paysages. 486 p. + annexes.

RAMEAU J.-C. (1991) - Code CORINE biotopes. ENGREF édition.

RAMEAU J.-C., GAUBERVILLE C. & DRAPIER N. (2000) - Gestion forestière et diversité biologique. Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire. France Domaine atlantique.

➤ Outils de connaissance et de présentation de la région Rhône-Alpes et du site

BENSE U. (1995) - Longhorn beetles. Illustrated key to the Cerambycidae and Vesperidae of Europe. Margraf Verlag.

BILLY, F. (1988) - La végétation de la Basse Auvergne. Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, N.S. - Numéro spécial : 9, 416 p.

BRAUN-BLANQUET, J. (1952) - Les groupements végétaux de la région méditerranéenne. C.N.R.S., Montpellier, 298 p + planches,.

CHANGEUX & PONT (1995) - Current status of the riverine fishes of the french mediterranean basin ; CNRS, in DOCUMENT D'OBJECTIFS PILOTE, *Les Gorges de l'Ardèche*, SIGARN.

CHASSAGNE (1956) - Inventaire analytique de la flore d'Auvergne., Lechevalier édition.

COCHET G. (1997) - Inventaire des cours d'eau à *Margaritifera margaritifera* en Auvergne

- DENELLE, N. (1982) – Une analyse de la flore vasculaire du Vivarais et du Velay oriental. Thèse sp. Ecologie. Montpellier. Univ. Sc. Techn. Languedoc. 207 p. 21 fig. 4 phot. + 123 p. + 171 p.
- DESCOINGS, B.M. (1988) – Vivarais. I. Présentation générale. Société Botanique de France 120^{ème} session extraordinaire. 132 p.
- DUPONT, P (1990) – Atlas partiel de la flore de France. Muséum National d'Histoire Naturelle, Secrétariat de la Faune et de la Flore ; collection Patrimoines Naturels – Volume n°3 série Patrimoine Génétique, Paris, 441 p.
- F.R.A.P.N.A. Ardèche (1994) – Rapport d'études et actions de l'ACNAT du haut bassin de l'Allier en Ardèche – Rapport intermédiaire, Paris, 92 p.
- GRENIER E. (1992) – Flore d'Auvergne. Société Linnéenne de Lyon. 658 p.
- KEITH P. et ALLARDI J. (coord.) (2001) - Atlas des poisons d'eau douce de France. *Patrimoines naturels*, 47 . 387p.
- LEMEE (1946) - Le peuplement végétal de l'Auvergne., SHLA édition.
- MARCIAU R. (1989) – Les plantes rares et menacées en région Rhône-Alpes: Base de Données pour le Suivi des Espèces Végétales Sensibles. Liste Rouge. Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble. Ministère de l'Environnement. Conseil Régional Rhône-Alpes. 127 p.
- MARCIAU R. (1994) – Livre Rouge des plantes en Rhône-Alpes. Conservatoire Rhône-alpes des Espaces Naturels, Ministère de l'Environnement, Conseil Régional Rhône-Alpes. 142 p.
- MNHN, WWF (1994) – Le livre rouge. Inventaire de la faune menacée en France. 175 p.
- MOLINA ABRIL J. A. (1994) – Resumen sintaxonómico de las comunidades vegetales de Francia y España hasta el rango de alianza, 55 - 110 ; *in* Colloques phytosociologiques, tome XXII : la Syntaxonomie et la Synsystèmeuropéennes, comme Base Typologique des Habitats, Bailleul, 1993. Muséum National d'Histoire Naturelle (2000) – Cahiers d'Habitats. Extrait du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne ;Version EUR 15. 49 p.
- NOBLECOURT T. (1997) - Recommandations sylvicoles pour la conservation de *Rosalia alpina* (Insecta, Coleoptera, Cerambycidae) dans le Parc National des Cévennes. O.N.F Languedoc-Roussillon, Service Départementale de l'Aude, Division de Quillan.
- OLIVIER L., GALLAND J.-P. & MAURIN H., (1995) – Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : espèces prioritaires. Muséum National d'Histoire Naturelle, Conservatoire Botanique National de Porquerolles, Ministère de l'Environnement ; Institut d'Ecologie et de Gestion de la Biodiversité, Service du Patrimoine naturel ; Collection Patrimoines naturels – volume n°20, Série Patrimoine génétique. Paris, 486 p. + annexes.
- ONF 06 (2001) – Document d'objectifs du site PR 74 « Préalpes de Grasse ». Rapport.
- PARC NATUREL DU LIVRADOIS-FOREZ (1998) - Livradois-Forez : « L'Auvergne du soleil levant ». Edition du Rouergue.
- PETTETIN A. & HUGONNOT V. (1998) – « Etude diagnostic des sites B20, B21 et B26 *pro parte* inventoriés au titre de la Directive 92/43/CEE en Ardèche ». Conservatoire Botanique national du Massif Central. 28p + annexes. ROCAMORA G. (1993) – Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. BirdLife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement. 339 p.
- SULMONT E. & PETETIN A. (2000) – Caractérisation des hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* en Auvergne. Conservatoire Botanique National du Massif Central. 39 p + annexes.

- VIGNEUX E., KEITH P., NOËL P. (1993) Atlas préliminaire des crustacés décapodes d'eau douce de France. *Patrimoines naturels*, 14 . 56p.
- BOUCHARDY C. (1984) - *La loutre (Lutra lutra)*. Atlas des Mammifères Sauvages de France. Ed. SFEPM. 2 pp.
- BOUCHARDY C. (1986) - *La loutre*. Ed. Sang de la Terre. Paris. 174 pp.
- BOUCHARDY C. et BOULADE Y. (1989) - Statut de la loutre (*Lutra lutra*) dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (France). Répartition et étude du mouvement de recolonisation. PNR des Volcans d'Auvergne. S.F.E.P.M.
- COLL. (1999) - Plan de restauration de la loutre d'Europe, *Lutra lutra*, en France. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Direction de la Nature et des Paysages. 55 pp.
- LAFONTAINE L. (1991) - La loutre et la route. Réseau SOS-Loutres / DIREN-Bretagne/PNR d'Armorique.
- LIBOIS R. (1995) - Régime et tactiques alimentaires de la loutre (*Lutra lutra*) en France : synthèse. *Cahiers d'Ethologie*, **15**(2-3-4) : 251-274.
- ROSOUX R. (1998) - *Etude des modalités d'occupation de l'espace et d'utilisation des ressources trophiques chez la loutre d'Europe (Lutra lutra) dans le Marais Poitevin*. Thèse de doctorat d'Etat. Université de Rennes I. 186 pp. + annexes.
- ROSOUX R. et LIBOIS R. (1994) Statut, écologie et devenir des populations de loutres d'Europe (*Lutra lutra*) en France. Actes du Séminaire International « La loutre au Luxembourg et dans les pays limitrophes ». Ed. Groupe Loutre Luxembourgeois. pp 6-12.



DOCUMENT D'OBJECTIFS B20
TOME 2 : PROGRAMME D' ACTIONS
« MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES
DE L'ALLIER ET SES AFFLUENTS »
(FR 8201665)
PERIODE 2004-2009



SIAT

Syndicat intercommunal
pour l'aménagement du
Tanargue



SIA T
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Tanargue

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE B20

« MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE L'ALLIER ET SES AFFLUENTS »

TOME 2 : PROGRAMME D' ACTIONS



FR 8201665 - PERIODE 2004-2009

DOCUMENT FINAL : DECEMBRE 2003



SOMMAIRE

I. RAPPEL DES ORIENTATIONS DE GESTION.....	5
I.1. GERER LES HABITATS (FICHES G HAB)	5
I.2. GERER LES HABITATS D'ESPECES (FICHES G ESP).....	5
I.3. AMELIORER LES CONNAISSANCES NATURALISTES ET SUIVRE L'EFFICACITE DES ACTIONS (FICHES SUI)	6
I.4. SENSIBILISER ET INFORMER, ANIMER ET COORDONNER LES ACTIONS (FICHES ANI)	7
II. FICHES DESCRIPTIVES DES ACTIONS PROPOSEES	8
II.1. ELABORATION DES FICHES	8
II.2. LA CONCERTATION	9
III. FICHES DE GESTION DES HABITATS (GHAB)	9
F1 : GHAB 1 QUALITE DES COURS D'EAU	10
F2 : GHAB 2 HABITATS AGRICOLES.....	11
F3 : GHAB 3 MILIEUX TOURBEUX ET HUMIDES.....	12
F4 : GHAB 4 HETRAIES ACIDIPHILES ATLANTIQUES	13
F5 : GHAB 5 MEGAPHORBIAIES, EBOULIS ET ROCHES SILICEUSES	14
F6 : GHAB 6 ENTRETIEN DE LA LIGNE RTE 63 kV « LANGOGNE – LA PALISSE »	15
IV. FICHE DE GESTION DES ESPECES (GESP)	16
F7 : GESP 1* EXTENSION DES RIPISYLVES POUR LA LOUTRE.....	16
F8 : GESP 2 CONTINUTE PISCICOLE	17
F9 : GESP 3 BUXBAUMIE VERTE	18
F10 : GESP 4 *ROSALIE DES ALPES	19
F11 : GESP 5 LOUTRE.....	20
V. FICHES DE SUIVI DES HABITATS ET D'AMELIORATION DES CONNAISSANCES NATURALISTES (SUI HAB)	21
F12 : SUI HAB 1 SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU	21
F13 : SUI HAB 2 SUIVI DE LA RIPISYLVE	22
F14 : SUI HAB 3 SUIVI DES HABITATS AGRICOLES.....	23
F15 : SUI HAB 4 PLAN DE GESTION DE LA TUILIERE	24

F16 : SUI HAB 5 SUIVI DES MILIEUX TOURBEUX ET HUMIDES	25
F17 : SUI HAB 6 SUIVI DES HETRAIES	26
F18 : SUI HAB 7 SUIVI DES HABITATS STABLES.....	27
VI. FICHES DE SUIVI DES ESPECES ET D'AMELIORATION DES CONNAISSANCES NATURALISTES (SUI ESP).....	28
F19 : SUI ESP 1 SUIVI DU SAUMON ATLANTIQUE	28
F20 : SUI ESP 2 SUIVI DES AUTRES ESPECES AQUATIQUES	29
F21 : SUI ESP 3 SUIVI DE LA BUXBAUMIE VERTE ET DE LA *ROSALIE DES ALPES	30
F22 : SUI ESP 4 INVENTAIRE ET SUIVI ORNITHOLOGIQUES	31
VII. FICHES D'ANIMATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ET COMMUNICATION (ANI).....	32
F23 : ANI 1 COORDINATION	32
F24 : ANI 2 FONCIER.....	33
F25 : ANI 3 COMMUNICATION.....	34
F26 : ANI 4 EVALUATION	35
F27 : ANI 5 EXTENSION DU SITE	36
VIII. MISE EN COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	37
IX. SYNTHESE FINANCIERE ET PROGRAMMATION DES ACTIONS.....	39
IX.1. SYNTHESE FINANCIERE	39
IX.2. PREVISIONNEL FINANCIER ANNUEL	41

Introduction

Le document d'objectifs des « milieux alluviaux et aquatiques de l'Allier et ses affluents » est le résultat du travail d'une trentaine d'acteurs. Que tous les participants en soient chaleureusement remerciés. Il est important de rappeler que ce document d'objectifs n'est pas une fin en soi mais bien le point de démarrage d'un programme d'actions qu'il s'agit de mettre en place dès aujourd'hui. Ces actions ont été construites, par chacun de nous, en gardant à l'esprit que si elles sont garantes du maintien de la qualité des milieux des différentes communes concernées, elles peuvent être aussi, avec une bonne coordination des partenaires politiques, administratifs et financiers de ce programme, garantes du maintien voire de la création de certaines activités tournées vers la conservation de la nature...

Dans tous les cas, la première action incombera aux élus qui devront statuer prochainement sur un nouveau périmètre qui, nous l'espérons, sera plus cohérent et plus pertinent au regard des enjeux du maintien de la qualité de l'eau mais aussi pour une meilleure lisibilité des retombées de Natura 2000.

Ce document est accompagné :

- d'un premier tome qui restitue les diagnostics écologique et socio-économique*
- d'un atlas cartographique.*

Ils sont disponibles dans chacune des mairies, en Préfecture et DDAF.

I. RAPPEL DES ORIENTATIONS DE GESTION

Quatorze *objectifs à long terme* ont été déclinés à partir de 4 grands principes de gestion¹. Les tableaux ci-après rappellent succinctement les orientations de gestion envisagées pour les 6 ans à venir dans le cadre du présent DOCOB.

I.1. GERER LES HABITATS (FICHES G HAB)

	<u>Objectifs à long terme</u> et orientations de gestion
1.1	<u>Eviter la perturbation de certains habitats</u> <ul style="list-style-type: none">- Préserver la qualité de l'eau- Préserver les milieux fragiles (tourbières) en évitant toute transformation
1.2	<u>Eviter la fermeture de certains habitats naturels</u> <ul style="list-style-type: none">- Favoriser le maintien des pratiques agricoles extensives (prairies de fauche, pelouses à Nard, tourbières)
1.3	<u>Laisser évoluer naturellement certains habitats</u> <ul style="list-style-type: none">- Favoriser la régénération naturelle (Hêtraie)- Ne pas intervenir, laisser faire (Eboulis et roches siliceuses)

I.2. GERER LES HABITATS D'ESPECES (FICHES G ESP)

	<u>Objectifs à long terme</u> et orientations de gestion
2.1	<u>Favoriser la connectivité des habitats</u> <ul style="list-style-type: none">- Continuité piscicole (Saumon atlantique)- Continuité des ripisylves (Loutre d'Europe)
2.2	<u>Eviter la destruction de certains habitats d'espèces</u> <ul style="list-style-type: none">- Adapter la gestion sylvicole des forêts mixtes (Buxbaumie verte)- Adapter la gestion sylvicole des hêtraies (Rosalie des Alpes)
2.3	<u>Eviter la destruction de certaines espèces</u> <ul style="list-style-type: none">- Adapter les futures infrastructures routières (Loutre d'Europe)

¹ Les quatre grands principes de gestion et les objectifs à long terme qui en découlent ont été élaborés en reprenant en concertation chaque habitat lors des ateliers thématiques de octobre 2002, puis discutés et validés en février 2003.

I.3. AMELIORER LES CONNAISSANCES NATURALISTES ET SUIVRE L'EFFICACITE DES ACTIONS (FICHES SUI)

Afin d'évaluer au mieux l'efficacité des mesures de gestion préconisées pour les habitats et pour les espèces, il est impératif de mettre en place un suivi scientifique adapté. Celui-ci doit permettre de vérifier si les objectifs de conservation sont bien atteints et éventuellement, de réajuster certaines actions si cela s'avérait nécessaire.

En outre, certaines espèces animales et végétales doivent faire l'objet d'inventaires complémentaires afin d'affiner leur état de conservation sur le site. En effet, certaines espèces très discrètes restent toujours délicates à étudier (c'est le cas de la Loutre et de la mousse appelée Buxbaumie verte) ; des études supplémentaires devraient permettre d'affiner les connaissances scientifiques relatives à ces dernières.

	<u>Objectifs à long terme</u> et orientations de gestion
3.1	<u>Suivre l'évolution naturelle des habitats</u> <ul style="list-style-type: none">- Suivre la qualité de l'eau- Suivre l'évolution des habitats forestiers- Suivre l'évolution des ripisylves
3.2	<u>Suivre l'évolution des habitats naturels entretenus</u> <ul style="list-style-type: none">- Suivre l'évolution des habitats agricoles (prairies, landes, pelouses à Nard) et humides (tourbières)- Améliorer les connaissances du fonctionnement écologique du site de la Tuilière afin de le préserver
3.3	<u>Localiser les gîtes de certaines espèces</u> <ul style="list-style-type: none">- Localiser les secteurs d'intérêt pour la Loutre
3.4	<u>Evaluer les populations, la répartition et donc l'état de conservation de certaines espèces</u> <ul style="list-style-type: none">- Saumon atlantique, Chabot- Rosalie alpine- Buxbaumie verte
3.5	<u>Inventorier les oiseaux d'intérêt communautaire, étudier et définir les modalités de maintien de leurs habitats</u>

I.4. SENSIBILISER ET INFORMER, ANIMER ET COORDONNER LES ACTIONS (FICHES ANI)

La communication autour du projet est un élément essentiel pour rendre possible l'appropriation locale de la démarche Natura 2000. En effet, ce n'est qu'avec le soutien des acteurs locaux qu'une gestion durable des habitats et des espèces pourra être menée à bien.

Code OLT	<u>Objectifs à long terme</u> et orientations de gestion
4.1	<u>Coordonner la mise en œuvre du document d'objectif</u> - Administrer et organiser le dossier
4.2	<u>Impliquer les propriétaires concernés par les habitats</u> - Identifier les propriétaires et affiner le périmètre du site (étude foncière et cadastrale, enquête) - Informer et impliquer les propriétaires
4.3	<u>Impliquer les acteurs concernés par les habitats</u> - Informer les exploitants (agricoles et forestiers) sur les bonnes pratiques - Informer les exploitants sur les possibilités de contractualisation
4.4	<u>Sensibiliser les usagers aux richesses du site</u> - Etablir et mettre en œuvre un plan de communication - Communiquer sur Natura 2000 et sur l'intérêt de la préservation des espèces et des habitats - Modifier les pratiques par une information directe de certains usagers (rappel de la réglementation existante) - Valoriser le territoire par Natura 2000

II. FICHES DESCRIPTIVES DES ACTIONS PROPOSEES

II.1. ELABORATION DES FICHES

➤ **Définition des actions de gestion**

Au regard des orientations de gestion établies préalablement, les actions de gestion ont été définies en atelier thématique. Trois sessions ont été organisées :

- le 10 octobre 2002
- le 25 février 2003
- le 16 mai 2003 (précédée de visites de terrain avec les acteurs les 14/05/03 et 15/05/2003)

Le travail en atelier a consisté, habitat d'intérêt communautaire par habitat d'intérêt communautaire, à préciser la façon la plus réaliste et la moins coûteuse de satisfaire l'orientation de gestion fixée en comité de pilotage pour les six ans à venir.

Certaines orientations ont été rapidement satisfaites, alors que d'autres ont suscité de nombreux échanges. Les divergences d'opinion ont été listées et à chaque fois un consensus a pu être dégagé.

➤ **Elaboration des cahiers des charges**

La synthèse des travaux en atelier a constitué la substance indispensable à l'établissement des cahiers des charges. Ceux-ci ont pour but de définir et quantifier précisément les tâches à accomplir pour satisfaire chacune des orientations de gestion préalablement définies.

Chaque tâche a fait l'objet d'une estimation de coût. Le coût total de chaque action de gestion a ainsi pu être établi. Pour le domaine agricole, les coûts ont été établis à partir de :

- la synthèse régionales des Mesures Agri-Environnementales (MAE) c'est-à-dire de la déclinaison régionale des mesures agroenvironnementales – Région Rhône-Alpes - 2001
- deux projets de CAD consultables en annexe.

Les cahiers des charges constitueront la base des futurs contrats (Natura 2000 ou autres) que la structure animatrice aura pour mission de formaliser avec les contractants.

➤ **Fiche descriptive type**

Au final, nous avons ce sont 26 fiches descriptives qui ont été rédigées s'attachant à autant d'actions de gestion du site « Les milieux alluviaux et aquatiques de l'Allier et ses affluents ».

Chaque fiche descriptive rappelle les objectifs et orientations de gestion auxquelles le cahier des charges joint tente de répondre, ainsi que les habitats d'intérêt communautaire intéressés. Enfin, un niveau de priorité² a été attribué à chaque action de gestion au regard de l'urgence attendue (niveau de menaces sur la conservation des habitats croisé avec leur état de conservation).

Au cours de leur élaboration, il a été tenu compte des instruments de planification existants, des moyens économiques, humains et financiers mobilisables et des projets des différents acteurs présents sur le site (discussions lors des réunions en groupe de travail).

➤ **Contrôle qualité de l'opérateur**

Une fois l'ensemble des fiches descriptives rédigées, celles-ci ont été soumises à un contrôle qualité au sein de Biotope.

➤ **Finalisation par les services de l'Etat**

La dernière étape a consisté à transmettre les fiches descriptives des actions de gestion à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) de l'Ardèche afin que soient validées les sources de financement³ susceptibles d'être mobilisées et que soit défini le type de contractualisation⁴.

II.2. LA CONCERTATION

Près de quarante organismes et personnes ressources ont été conviés à participer aux ateliers thématiques⁵ afin de définir ensemble les actions de gestion à mettre en œuvre pour la sauvegarde du patrimoine naturel exceptionnel présent dans ce site.

Les ateliers se sont déroulés au plus près des acteurs, au sein du site. Nous tenons ici à remercier vivement toutes les personnes ayant participé de façon constructive à ce programme ainsi que Messieurs les Maires de Saint-Étienne-de-Lugdarès et de Cellier-du-Luc pour la mise à disposition de locaux et pour l'accueil qu'ils nous ont réservé. Le premier atelier a réuni 20 personnes, le second 14, les visites sur le terrain 14, et le dernier 9 personnes.

III. FICHES DE GESTION DES HABITATS (GHAB)

² Trois niveaux de priorité : 1 principal ; 2 secondaire et 3 complémentaire

³ Europe, Etat (Fonds de gestion des milieux naturels – F.G.M.N. ou autres), Collectivités territoriales...

⁴ Contrat Natura 2000, Contrat d'agriculture durable (C.A.D.), ...

⁵ Voir la liste complète en annexe n°1.

F1 : Ghab 1 Qualité des cours d'eau

REDUIRE LES APPORTS EN MATIERE ORGANIQUE ET MINERALE AINSI QUE LES MOBILISATIONS MECANIQUES DES SEDIMENTS DES COURS D'EAU.

Objectifs à long terme : Conserver, en évitant leur perturbation, les habitats d'espèces aquatiques (Chabot, Saumon atlantique, Loutre d'Europe).

Objectifs à six ans : Préserver la qualité de l'eau (satisfaisante actuellement).

Territoire concerné : Les bassins versants des affluents de l'Allier (Espézonnette, Liauron, Masméjean).

Acteurs concernés : agriculteurs, communes et industriels (carrier et scierie).

Parcelle(s) concernée(s) : prioritairement les parcelles situées le long des cours d'eau mais concerne l'ensemble des parcelles du bassin versant.

PRIORITE **2**

Habitats ou espèces de la DH visés : DH3260-Rivières des étages montagnards à planitiaires avec végétation flottante de renoncules, DH1163-Chabot, DH1106-Saumon atlantique, DH1355-Loutre d'Europe.

Superficie ou linéaire :
35 km - 398 ha

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier (6 ans)						Coût HT (€/ha/an)
a) pérennisation et dépassement des bonnes pratiques agricoles : limitation des intrants agricoles et notamment <u>des apports azotés</u> (dans tous les cas respecter les limitations organiques < 125 unités Azote/an soit 25 tonnes de fumier/ha/an et minérales à 30-30-30 unités/ha/an) ⁶	X	X	X	X	X	X	57,17 (CAD 1903A10) ⁷
b) pérennisation et dépassement des bonnes pratiques agricoles : limitation des intrants agricoles et notamment <u>des produits phytosanitaires</u> (mise en place de lutte biologique)	X	X	X	X	X	X	36,50 (1602A) ⁸
c) pérennisation et dépassement des bonnes pratiques agricoles : limitation des épandages de <u>fumiers et lisiers</u> en période de forte pluviométrie, sur sol gorgé d'eau, gelé en profondeur ou fortement enneigé	X	X	X	X	X	X	0 Bonne Pratique (BP)
d) poursuite de l'implantation des <u>réseaux d'assainissements</u> dans les communes	X	X	X	X	X	X	Hors N2000
e) vérification du bon fonctionnement des stations d'épuration	X	X	X	X	X	X	Hors N2000
f) encouragement à <u>l'assainissement autonome</u> des habitations isolées	X	X	X	X	X	X	Hors N2000
g) réduction de la fréquence des traversées des cours d'eau par des engins (agricoles, forestiers et de loisirs) notamment pendant les périodes de frai des poissons	X	X	X	X	X	X	fiche Ani 3e
h) mise en place d'un programme de sensibilisation sur les notions de qualité d'eau et sur la lutte contre les pollutions (diffuses, ponctuelles, accidentelles...) destiné aux communes et à leurs administrés.	X	X	X	X	X	X	fiche Ani 3d
i) mise en place d'un suivi de la qualité de l'eau sur le site	X	X	X	X	X	X	fiche Sui hab 1
Total HT (€) sur 1 an et sur la totalité de la superficie concernée :							37 281
Total HT (€) sur 6 ans et sur la totalité de la superficie concernée :							223 686

Justificatifs à produire par le contractant : a,b,c : tenue d'un cahier de fertilisation.

Méthode d'évaluation environnementale : Voir fiche Sui hab 1

Contractants potentiels : a,b,c : agriculteurs, d,e,f : communes, propriétaires, industriels, g,h : structure animatrice

Plan de financement : a, b et c : CAD ; d, e, f : Agence de l'Eau et EPL (Etablissement Public Loire), Conseil Général, g et h : Voir fiche Ani 3, i : Voir fiche Sui hab 1

⁶ Cette mesure ne concerne pas les prairies naturelles de fauche (habitat d'intérêt communautaire) dont les apports minéraux sont limités à 25-0-0 ; cf. F2 Ghab 2

⁷ cf. Annexes 2 et 3.

⁸ 1602A : pas de traitement phytosanitaire préjudiciables à la flore ou à l'avifaune à protéger sur prairies dans les zones d'intérêt reconnu

F2 : Ghab 2 Habitats agricoles

FAVORISER LES PRATIQUES D'EXPLOITATION EXTENSIVES PERMETTANT LE MAINTIEN DE CES HABITATS AGRICOLES.

Objectifs à long terme : Conserver ces habitats en évitant leur destruction, perturbation ou fermeture.

Objectifs à six ans : Conserver la totalité des superficies agricoles concernées par ces habitats sauf pour les pelouses à Nard dont l'objectif est de tripler la superficie.

Territoire concerné : Vers Trutaux, autour du Monardès, plutôt sur les versants sud, Plaine du Plagnal, sud Mas Vandran, sources de Nisadouses et de façon éparse dans la plus part des périmètres, Plateau de Montgros (Cham de Cham Longe), Tuilière.

Acteurs concernés : agriculteurs et propriétaires, susceptibles d'entretenir les parcelles ou d'accepter leur entretien par d'autres agriculteurs du site, ADASEA, Chambre d'Agriculture.

Parcelle(s) concernée(s) : identifier les parcelles mécanisables (voir fiche Ani 2) .

Habitats ou espèces de la DH visés : DH*6230-Formations herbeuses à nard, DH4030-Landes sèches européennes et DH4030-Landes sèches européennes arborées, DH6510-Prairies de fauche extensive planitiaire à submontagnarde, DH6520-Prairies de fauche de montagne.

PRIORITE **1**

Superficie ou linéaire :
262 ha

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier (6 ans)						Coût HT (€/ha/an)
a) Diagnostic des pratiques sur les parcelles concernées en étroite collaboration avec l'agriculteur, le propriétaire et/ou le responsable de la section. Ce diagnostic permettra d'adapter les pratiques en fonction des systèmes et stratégie d'alimentation. Cf. « réseau référentiel pastoral » disponible à Montpellier auprès de l'Institut de l'élevage.	X					X	50
<u>Pour les prairies naturelles de fauche (170 ha) :</u>							
b) Fauche tardive des parcelles en herbes avec possibilité de déprimage.	X	X	X	X	X	X	91,46 ⁹
c) Limitation des quantités d'intrants azotés et autres amendements (< 25-0-0 unités N-P-K/ha/an)	X	X	X	X	X	X	Voir Ghab 1
d) Non retournement fréquent du sol, pas de drainage, non transformation des prairies naturelles de fauche en prairies temporaires ou en cultures.	X	X	X	X	X	X	0 car BP Voir Ani 3
<u>Pour les landes sèches et les pelouses à Nard (56 ha) :</u>							
e) Optimisation du pâturage existant; la pression permettra de maintenir les landes et de limiter la colonisation par les ligneux. 1er passage le plus tôt en printemps et 2ème passage été ou début de l'automne. Eviter le stationnement prolongé des animaux et localisé sur les pelouses à Nard.	X	X	X	X	X	X	178 ¹⁰
f) Gestion régulière des ligneux et des refus (entretien par girobroyage localisé si la pente est < 30%)	X	X	X	X	X	X	328
<u>Pour les pelouses à Nard (36 ha) :</u>							
g) Restauration des pelouses à Nard par destruction de la lande ; élimination de la couverture ligneuse et exportation des résidus pour éviter l'eutrophisation.	X	X	X	X	X	X	328
h) Entretien des pelouses par la fauche, avec exportation du produit de fauche, ou le pâturage.	X	X	X	X	X	X	213 ¹¹
Total HT (€) sur 1 an et sur la totalité des superficies concernées :							67 727
Total HT (€) sur 6 ans et sur la totalité des superficies concernées :							406 361

Justificatifs à produire par le contractant : a : rapport, b : calendrier de fauche ; c : tenue d'un cahier de fertilisation, e : calendrier de pâturage, g et h : photographie avant et après travaux.

Méthode d'évaluation environnementale : Voir fiche Sui hab 3

Contractants potentiels : ADASEA, Chambre d'Agriculture, agriculteurs et propriétaires.

⁹ à rapprocher de 1601A – voir aussi Annexe 4.

¹⁰ 1901A,C,D et 1902 ABCD, ¹¹ 1903A : maintien de l'ouverture des pelouses à Nard pâturées

Plan de financement : a...h : CAD. Si non agriculteur et non SAU: contrat Natura 2000.

F3 : Ghab 3 Milieux tourbeux et humides

FAVORISER LES PRATIQUES D'EXPLOITATION EXTENSIVES PERMETTANT LE MAINTIEN DE CES HABITATS SENSIBLES.

Objectifs à long terme : Conserver ces habitats en évitant leur destruction, perturbation ou fermeture.

Objectifs à six ans : Conserver par entretien la totalité de la superficie concernée par ces habitats.

Territoire concerné : Plaine du Plagnal, sud Mas Vandran, sources de Nisadouzes, Courbil Sud mais aussi à la Tuilière, à Lembrandès aux sources des Nisadouzes ainsi qu'au Monardès. On trouve aussi les prairies à Molinies sous forme de lambeaux plus ou moins dans la forêt de Bauzon, à Lavillatelle, au ruisseau des Trespis.

Acteurs concernés : agriculteurs et propriétaires, susceptibles d'entretenir les tourbières ou d'accepter leur gestion par d'autres agriculteurs du site, ADASEA, Chambre d'Agriculture, RTE.

Parcelle(s) concernée(s) : identifier les parcelles mécanisables (voir fiche Ani 2) .

PRIORITE **1**

Habitats ou espèces de la DH visés : DH*7110-Tourbières hautes actives, DH*91D0-Boulaies à sphaignes, DH6410-Prairies à Molinie sur sol calcaire, tourbeux ou argilo-limoneux, DH7140-Tourbières de transition et tremblants

Superficie ou linéaire :

76 ha

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier (6 ans)						Coût HT (€/ha/an)
a) Diagnostic des pratiques sur les parcelles concernées en étroite collaboration avec l'agriculteur, le propriétaire et/ou le responsable de la section ou encore le gestionnaire.	X					X	50
b) Sensibilisation des propriétaires et du public sur l'intérêt et la sensibilité de ces milieux et communication sur les effets dommageables du hors piste par engins tous terrains par une signalétique adaptée.							(Voir fiche Ani 3 c)
Pour les prairies à Molinie (50 ha) :							
c) Si besoin restauration des zones abandonnées par coupe des ligneux et arasage des touradons (cf. plan de gestion de la Tuilière)	X	X	X	X	X	X	328 ¹¹
d) Pâturage ou fauche tardive (fin de l'été, automne) avec exportation du foin afin d'éviter une eutrophisation du sol.	X	X	X	X	X	X	91 ¹²
Pour les tourbières et la Boulaie à sphaignes (20 ha) :							
e) Non transformation de ces milieux sensibles : éviter le drainage, le prélèvement d'eau direct (pour abreuver les bêtes), la mise en culture, le boisement. Eviter également les amendements et les fertilisations à proximité de cet habitat.	X	X	X	X	X	X	145 ¹³
f) Pâturage : isolation des tourbières par clôture, création de points d'eau et d'un impluvium (citerne ou mare bétonnée, achat de bacs à eau).	X	X	X	X	X	X	158 ¹⁴
g) Si des travaux d'aménagement sont prévus, utilisation des matériels adaptés aux sols mouilleux pour effectuer les opérations (pneus basse pression notamment) ; n'utiliser les engins lourds qu'en terrain sec et de portance correcte.	X	X	X	X	X	X	158
Pour la Boulaie à sphaignes (uniquement 6 ha):							
h) Elimination des semis de conifères	X	X	X	X	X	X	50
Total HT (€) sur 1 an et sur la totalité des superficies concernées :							30 597
Total HT (€) sur 6 ans et sur la totalité des superficies concernées :							183 580

Justificatifs à produire par le contractant : a : rapport de diagnostic ; c : photographies ; d : tenue d'un calendrier de pâturage et/ou de fauche ; f : factures ; g : photographies des travaux ; h : factures.

¹¹ 1901A : ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée

¹² 1601 A : utilisation tardive de la parcelle sur des milieux remarquables

¹³ 1806A : non-utilisation des milieux fragiles (tourbières hautes actives, tourbières boisées, tourbières de transition) avec pose de clôture etc...

¹⁴ 1805A : gestion contraignante de milieux remarquables (tourbières)

Méthode d'évaluation environnementale : Voir fiche Sui hab 5 **Contractants potentiels :** ADASEA, Chambre d'Agriculture, agriculteurs et propriétaires, ONF, RTE... **Plan de financement :** a, b, c, d, e, f : CAD. (cf. ex CTE Zones humides) Si propriétaire : contrat Natura 2000

F4 : Ghab 4 Hêtraies acidiphiles atlantiques

FAVORISER L'ADAPTATION DES PRATIQUES SYLVICOLES PERMETTANT LE MAINTIEN DE CET HABITAT FORESTIER

Objectifs à long terme : Conserver cet habitat en le laissant évoluer naturellement.

Objectifs à six ans : Ne pas intervenir, laisser faire.

Territoire concerné : Est de la Forêt de Bauzon, forêt de St-Paul-de-Tartasse.

Acteurs concernés : ONF, CRPF, Groupement forestier de Bauzon, Commune de Saint-Paul-de-Tartasse (Haute-Loire)

Parcelle(s) concernée(s) : (voir fiche Ani 2) .

Habitats ou espèces de la DH visés : DH9120-Hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois avec du houx

PRIORITE **2**

Superficie ou linéaire :

37 ha

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier						Coût HT (€/ha/an)
	(6 ans)						
a) Information auprès de la commune de Saint-Paul-de-Tartasse (43)	X						0
b) Selon la loi forestière du 11 juillet 2001, vérification que les préconisations du plan simple de gestion (PSG) ou du document d'aménagement forestier vont dans le sens de la conservation de cet habitat. Le cas échéant mise en cohérence de ces documents avec le document d'objectifs.	X						0
c) Plantations déconseillées.	X	X	X	X	X	X	0
d) Maintien ou restauration d'un mélange associant les essences spontanées et régénération naturelle. Pour limiter la concurrence des résineux, pratiquer un dépressage fort sur les résineux et préserver systématiquement les semis feuillus.	X	X	X	X	X	X	20
e) Certification forestière des propriétés du massif	X	X	X	X	X	X	0,10
f) Sensibiliser les propriétaires sur ce thème par une action de formation (3 journées/an), apporter des conseils pour le montage des dossiers et l'organisation des travaux (10 journées/an)	X	X	X	X	X	X	Lien avec B26 m et Ani 3
Total HT (€) sur 1 an et sur la totalité des superficies concernées :							744
Total HT (€) sur 6 ans et sur la totalité des superficies concernées :							4 462

Justificatifs à produire par le contractant : a) courrier ; b,c,d) PSG ou document d'aménagement forestier, e) Certificat délivré par l'organisme certificateur

Méthode d'évaluation environnementale : Voir fiche Sui hab 6

Contractants potentiels : ONF, CRPF, Commune de Saint-Paul-de-Tartasse (Haute-Loire)

Plan de financement : FGMN + Europe (Plan de Développement Rural)

F5 : Ghab 5 Mégaphorbiaies, éboulis et roches siliceuses

NE PAS INTERVENIR, LAISSER FAIRE APRES ENLEVEMENT DES EPICEAS.

Objectifs à long terme : Conserver cet habitat en le laissant évoluer naturellement.

Objectifs à six ans : Ne pas intervenir. Sur les parcelles forestières, éviter, lors des exploitations forestières, le passage d'engins dans les mégaphorbiaies ainsi que le stockage et l'abandon des rémanents dans ces milieux.

Territoire concerné : Varennes, le long de l'Espezonette (vers le pont du Martinet), dans la Forêt de Bauzon, la Tuilière.

Acteurs concernés : ADASEA, Chambre d'Agriculture, agriculteurs et propriétaires, forestiers, Groupement Forestier de Bauzon, CRPF et ONF, RTE.

Parcelle(s) concernée(s) : (voir fiche Ani 2)

PRIORITE 3

Habitats ou espèces de la DH visés : DH6431-Bordures herbacées hautes, nitrophiles et humides le long des cours d'eau et en bordure des forêts, DH6432-Végétation vivace herbacée haute hygrophile, DH8110-Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival, DH8230-Roches siliceuses avec végétation pionnière

Superficie ou linéaire :

10 ha

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier (6 ans)						Coût HT (€/ha/an)
a) Boisement sur ces milieux déconseillé.							0 Bonne gestion forestière
b) Information et sensibilisation des propriétaires sur la non-gestion nécessaire de ces milieux peu connus, non rentables car non exploitables.							fiche Ani 3, c
<u>Pour les mégaphorbiaies (DH6431 et DH6432):</u>							
c) Enlèvement des épicéas dans le ruisseau des Combelles en amont du pont, c'est-à-dire sur la partie la moins accidentée du cours d'eau. Le cahier des charges d'exploitation devra situer les arbres à supprimer et les méthodes à employer.	X						20
d) Certification forestière des propriétés du massif	X	X	X	X	X	X	0,1
e) Mettre en cohérence les politiques publiques : réviser les règlements forestiers communaux							
Total HT (€) sur 1 an et sur la totalité des superficies concernées :							200
Total HT (€) sur 6 ans et sur la totalité des superficies concernées :							200

Justificatifs à produire par le contractant : c) cahier des charges de l'exploitation cosigné par le propriétaire, l'exploitant et l'entrepreneur de travaux forestiers ; d) Certificat délivré par l'organisme certificateur.

Méthode d'évaluation environnementale : Voir fiche Sui hab 7

Contractants potentiels : ADASEA, Chambre d'Agriculture, agriculteurs et propriétaires, Groupement forestier de Bauzon, CRPF et ONF, RTE.

Plan de financement : FGMM et autres

F6 : Ghab 6 Entretien de la ligne RTE 63 kV « Langogne – La Palisse »

ADAPTER LA LIGNE ET SON ENTRETIEN PERMETTANT LE MAINTIEN DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.

Objectifs à long terme : Conserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire en évitant leur destruction, perturbation ou fermeture.

Objectifs à six ans : Adapter les interventions d'entretien de la ligne et adapter celle-ci en fonction des exigences des milieux traversés et des espèces concernées.

Territoire concerné : Sources des Nisadouses, Trespis.

Acteurs concernés : RTE

Parcelle(s) concernée(s) : les parcelles qui portent les pylones numérotés de 67 à 75 sur le secteur « Sources des Nisadous et Trespis ».

PRIORITE **2**

Habitats ou espèces de la DH visés : DH7140-Tourbières de transition et tremblants, Pic noir.

Superficie ou linéaire :
950 mètres

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier (6 ans)					Coût HT
a) Diagnostic des pratiques sur les parcelles concernées en étroite collaboration avec RTE.	X					X 500
b) Définition précise des modalités d'intervention et des coûts liés à celles-ci	X					500
Pour les tourbières de transition et tremblants :						
c) Définition d'un périmètre de « non intervention » correspondant au contour de cet habitat d'intérêt communautaire (emplacement du poteau 70). Un itinéraire d'accès devra toutefois être défini pour permettre l'activité d'entretien de l'ouvrage électrique sous réserve de l'utilisation d'engins adaptés aux sols mouilleux.	X					0
d) Si des travaux d'aménagement (remplacement de poteau) sont prévus, utilisation des matériels adaptés aux sols mouilleux pour effectuer les opérations (pneus basse pression notamment) ; n'utiliser les engins lourds qu'en terrain sec et de portance correcte.						0
Total HT (€) sur 1 an et sur la totalité des superficies concernées :						250
Total HT (€) sur 6 ans et sur la totalité des superficies concernées :						1 500

Justificatifs à produire par le contractant : a : rapport de diagnostic, photographies ; b : modalités d'intervention ; c : marquage et cartographie ; d : factures avec nom des engins.

Méthode d'évaluation environnementale : voir fiche sui esp 4

Contractants potentiels : RTE

Plan de financement : a,b,c, d : RTE

IV. FICHE DE GESTION DES ESPECES (GESP)

F7 : Gesp 1* Extension des ripisylves pour la Loutre

FAVORISER L'EXTENSION NATURELLE ET LA CONTINUITÉ DES RIPISYLVES, MILIEU DE PREDILECTION DE LA LOUTRE D'EUROPE

Objectifs à long terme : Conserver les habitats d'espèces en favorisant la connectivité des habitats.

Objectifs à six ans : Assurer une continuité végétale sur l'une des deux rives des cours d'eau, habitat de la Loutre d'Europe. La ripisylve (cordon boisé) est d'autant plus fragile qu'elle est de faible étendue spatiale sur le site. Il convient de maintenir sa diversité floristique, son complexe d'habitats associés (milieu aquatique, prairies, mégaphorbiaies), sa valeur paysagère dans les vallées, son rôle de protection des rives (ancrage des rives).

Territoire concerné : Les affluents de l'Allier (Espézonnette, Liauron, Masméjean), l'Allier et leurs cordons boisés.

Acteurs concernés : agriculteurs et propriétaires des parcelles adjacentes aux cours d'eau, CRPF et ONF, fédérations départementales de pêche.

Parcelle(s) concernée(s) : les parcelles situées le long des cours d'eau.

Habitats ou espèces de la DH visés : DH*91E0-Frênaies-aulnaies des rivières à courant rapide, DH1355-Loutre d'Europe.

PRIORITE **1**

Superficie ou linéaire :
7000 m soit 20% du linéaire

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier						Coût HT (€/ml/an)
	(6 ans)						
a) Non-conversion de la ripisylve et des prairies humides en plantations d'arbres (première ligne de plantation fixée à 8 mètres de la berge).	X	X	X	X	X	X	2,15 ¹⁵
b) Eclaircies ou suppression des premières rangées d'épicéas et autres résineux le long des cours d'eau en favorisant les essences feuillues (aulnes, frênes, saules).	X	X	X	X	X	X	2,15 ¹⁶
c) Si des travaux d'aménagement sont prévus, utilisation des matériels adaptés aux sols mouilleux pour effectuer les opérations (pneus basse pression notamment) ; n'utiliser les engins lourds qu'en terrain sec et de portance correcte.	X	X	X	X	X	X	Fiche G hab 5
d) Curage dans le lit mineur proscrit. Intervention sur la végétation déconseillée mais envisageable lorsque les travaux sont pilotés par le CSP ou les Fédérations départementales de pêche.	X	X	X	X	X	X	0
Total HT (€) sur 1 an et sur la totalité du linéaire concerné :							30 100
Total HT (€) sur 6 ans et sur la totalité du linéaire concerné :							180 600

Justificatifs à produire par le contractant : a,b,c, d : facture d'entreprises de débardage, photographies avant et après travaux.

Méthode d'évaluation environnementale : Voir fiche Sui hab 2

Contractants potentiels : agriculteur, commune, propriétaire, GF de Bauzon, CRPF et ONF.

Plan de financement : a, b : CAD, FGMN, Département et SMAT (Contrat de rivière).

¹⁵ à rapprocher de 0604A : remise en état des berges

¹⁶ à rapprocher de 0604A : remise en état des berges

F8 : Gesp 2 Continuité piscicole

LIMITER LES OBSTACLES DANS LE LIT MINEUR DES RIVIERES, ESPACE DE RECONQUETE DU SAUMON ATLANTIQUE

Objectifs à long terme : Conserver les habitats d'espèces en favorisant la connectivité des habitats.

Objectifs à six ans : Améliorer la continuité piscicole en préservant ou en restaurant le faciès naturel d'écoulement.

Territoire concerné : Les affluents de l'Allier (Espézonnette, Liauron, Masméjean) et l'Allier.

Acteurs concernés : Association Logrami, CSP, les Fédérations départementale de pêche, AAPPMA, SMAT.

Parcelle(s) concernée(s) : X.

Habitats ou espèces de la DH visés : DH1106-Saumon atlantique.

PRIORITE **2**

Superficie ou linéaire :
35 km

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier (6 ans)						Coût HT (€/u)
a) Intervention sur les 3 seuils (et notamment celui de Luc) créant un obstacle aux migrations ou aux déplacements du Saumon. <i>Remarque : Le CSP en partenariat avec le SMAT a répertorié l'ensemble des aménagements (les seuils) pouvant poser problème dans le lit mineur de l'Allier et a déterminé quels sont ceux sur lesquels il faut intervenir prioritairement. Exemple d'intervention : "passe à pré-barrage".</i>	X						10 000 par seuil
b) Réalisation de passe à poissons (au niveau du seuil de Luc).	X						25 000
c) Etude sur les transports solides afin de justifier ou pas la présence des seuils et les interventions de type curage.		X					20 000
d) Eviter retenus et seuils supplémentaires pouvant modifier la dynamique du cours d'eau, rappel de la réglementation	X	X	X	X	X	X	fiche Ani 3, e
Total HT (€) sur 1 an							12 500
Total HT (€) sur 6 ans							75 000

Justificatifs à produire par le contractant : b : photographies avant et après travaux, facture d'entreprises de travaux ; c : rapport d'étude

Méthode d'évaluation environnementale : Voir fiche Sui esp 1

Contractants potentiels : Association Logrami, CSP, les Fédérations de pêche, AAPPMA.

Plan de financement : a, b, c, d : SMAT (Contrat de rivière), Conseil Général (via les structures intercommunales), CSP (Police de l'eau), FGMN et surtout « Life Grand Saumon de Loire » ou Plan Loire Grandeur Nature II.

F9 : Gesp 3 Buxbaumie verte

ADAPTER LA GESTION SYLVICOLE DES FORETS MIXTES POUR FAVORISER LE MAINTIEN DE CETTE MOUSSE

Objectifs à long terme : Préserver l'habitat de la Buxbaumie verte en évitant sa destruction.

Objectifs à six ans : Favoriser les conditions écologiques nécessaires au maintien des populations de cette espèce.

Territoire concerné : L'une des stations connues se trouve au pied du Serre de la Salesse, près du Brugeas, non loin de la hêtraie à Calament. L'autre se trouve dans le lieu-dit des Souradous. Au-delà de ces stations, voir « habitats concernés ».

Acteurs concernés : ONF, CRPF, Groupement forestier de Bauzon, commune de Saint-Paul-de-Tartasse.

Parcelle(s) concernée(s) : voir fiche Ani 2

PRIORITE **2**

Habitats ou espèces de la DH visés : les habitats de la DH1386-Buxbaumie verte soit DH9120-Hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois avec du houx mais aussi Hêtraies à Calament à grandes fleurs, Hêtraies-sapinières, Hêtraies-pinèdes, Sapinières.

Superficie ou linéaire :

1 190 ha

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier (6 ans)						Coût HT (€/ha/an)
a) Gestion forestière permettant de maintenir des classes d'âge différentes au sein des vieilles forêts de conifères et mixtes (hêtraie-sapinière) sur des surfaces minimales de 100 à 500 hectares	X	X	X	X	X	X	2
b) Maintien de bois morts et pourrissants en forêt en évitant le dessouchage et l'enlèvement systématique des bois morts	X	X	X	X	X	X	2
c) Maintien de l'ambiance forestière d'ombre et d'humidité en évitant les éclaircies trop forte près des sources d'humidité	X	X	X	X	X	X	2
d) Information auprès des forestiers	X	X	X	X	X	X	Voir Ani 3
e) Inventaire floristique et cartographie	X					X	Voir Sui Esp 3
Total HT (€) sur 1 an et sur la totalité des superficies concernées :							7 140
Total HT (€) sur 6 ans et sur la totalité des superficies concernées :							42 840

Justificatifs à produire par le contractant : a,b,c) plan simple de gestion ou document d'aménagement forestier

Méthode d'évaluation environnementale : Voir fiche Sui Esp 3

Contractants potentiels : ONF, CRPF, Groupement forestier de Bauzon, commune de Saint-Paul-de-Tartasse, Conseil Général de l'Ardèche

Plan de financement : FGMN+Europe(pdr)

F10 : Gesp 4 *Rosalie des alpes

ADAPTER LA GESTION SYLVICOLE DES HÊTRAIES POUR FAVORISER LE MAINTIEN DE CE COLEOPTERE

Objectifs à long terme : Eviter la destruction ou la perturbation de l'habitat de la Rosalie des alpes.

Objectifs à six ans : Favoriser les conditions écologiques nécessaires au maintien des populations de cette espèce en évitant la destruction des hêtraies et en laissant évoluer les hêtraies-sapinières naturellement.

Territoire concerné : Est de la Forêt de Bauzon.

Acteurs concernés : ONF, CRPF, Groupement forestier de Bauzon.

Parcelle(s) concernée(s) : (voir fiche Ani 2).

PRIORITE **1**

Habitats ou espèces de la DH visés : les habitats de la DH1087-*Rosalie alpine soit DH9120-Hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois avec du houx mais aussi Hêtraies à Calament à grandes fleurs, Hêtraies-sapinières, Hêtraies-pinèdes.

Superficie ou linéaire :
238 ha

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier (6 ans)						Coût HT (€/ha/an)
a) Maintien du Hêtre qui est la principale plante hôte de la larve de l'espèce	X	X	X	X	X	X	2
b) Création d'îlots de vieillissement bien disséminés dans les peuplements forestiers en conservant quelques hêtres morts ou dépérissants par hectare ou en abandonnant les houppiers non démontés après exploitation	X	X	X	X	X	X	2
c) Information auprès des forestiers	X	X	X	X	X	X	Ani 3
d) Vérification par le propriétaire ou par l'exploitant certifié du respect du cahier des charges spécifique par l'entrepreneur de travaux forestier.	X	X	X	X	X	X	Sui esp 3
e) Inventaire entomologique et cartographie	X					X	
Total HT (€) sur 1 an et sur la totalité des superficies concernées :							952
Total HT (€) sur 6 ans et sur la totalité des superficies concernées :							5 712

Justificatifs à produire par le contractant : a, b) Plan simple de gestion ou document d'aménagement forestier ; d) cahier des charges de l'exploitation cosigné par le propriétaire, l'exploitant et l'entrepreneur de travaux forestiers

Méthode d'évaluation environnementale : Voir fiche Sui esp 3

Contractants potentiels : ONF, CRPF, Groupement forestier de Bauzon, commune de Saint-Paul-de-Tartasse

Plan de financement : FGMN+Europe et Conseil Général de l'Ardèche

F11 : Gesp 5 Loutre

ADAPTER LES FUTURES INFRASTRUCTURES ROUTIERES OU HYDRAULIQUES PERMETTANT LE PASSAGE DE LA LOUTRE.

Objectifs à long terme : Eviter la destruction de la Loutre

Objectifs à six ans : Eviter que les loutres quittent les berges pour traverser une route et réduire ainsi les risques de collisions.

Territoire concerné : les rivières et les aménagements routiers ou hydrauliques

Acteurs concernés : DDE

Parcelle(s) concernée(s) : inconnue

Habitats ou espèces de la DH visés : DH1355-Loutre d'Europe.

PRIORITE **3**

Superficie ou linéaire :

35 km

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier (6 ans)						Coût HT (€/ha/an)
a) lors d'aménagements routiers ou hydraulique, veiller à ne pas rompre les continuités de berge en proposant des passages aménagés pour les loutres ; mise en place de passage(s) sur berge le long de l'écoulement de la rivière ou dans le cas où cette solution n'est pas envisageable création d'un passage à sec sous la forme d'une buse d'au moins un mètre de diamètre.	X	X	X	X	X	X	Non chiffré
b) informer les communes et la DDE	X						0
Total HT (€) sur 1 an et sur la totalité des superficies concernées :							Non chiffré
Total HT (€) sur 6 ans et sur la totalité des superficies concernées :							Non chiffré

Justificatifs à produire par le contractant : étude spécifique

Méthode d'évaluation environnementale : Voir fiche Sui esp 2.

Contractants potentiels : aménageur, DDE, communes.

Plan de financement : aménageur, DDE.

V. FICHES DE SUIVI DES HABITATS ET D'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES NATURALISTES (SUI HAB)

F12 : Sui hab 1 Suivi de la qualité de l'eau

SUIVRE LA QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DES RIVIERES DU SITE.

Objectifs à long terme : Suivre l'évolution de la qualité des habitats d'espèces (Chabot, Saumon atlantique, Loutre d'Europe) et améliorer les connaissances naturalistes de ces espèces.

Objectifs à six ans : S'assurer du maintien de la qualité de l'eau (satisfaisante actuellement) et étudier les populations de ces espèces.

Territoire concerné : Les bassins versants des affluents de l'Allier (Espézonnette, Liauron, Masméjean)

Acteurs concernés : CSP, AAPPMA, les Fédérations de Pêche, SMAT, Agence de l'eau, LOGRAMI (Loire Grand Migrateur)

PRIORITE **2**

Habitats ou espèces de la DH visés : DH3260-Rivières des étages montagnards à planitiaires avec végétation flottante de renoncules, DH1163-Chabot, DH1106-Saumon atlantique, DH1355-Loutre d'Europe.

Superficie ou linéaire :

35 km -

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier (6 ans)						Coût HT (€/ml/an)
a) Augmentation du nombre et de la fréquence des stations de prélèvement d'eau (par rapport aux campagnes d'analyses déjà en place de l'Agence de l'eau et des trois Départements Ardèche, Lozère, Haute-Loire) et suivi de la qualité des effluents des stations d'épuration et des grandes exploitations d'élevage.	X		X			X	0,30
b) Analyse physico-chimique de l'eau aux points de prélèvement.	X		X			X	0,30
c) Recensement et évaluation de l'état de conservation des frayères du Saumon afin de s'assurer du non colmatage du lit des cours d'eau. (Cette action doit être réalisée en continuité avec les travaux du CSP déjà effectués.)	X	X	X	X	X	X	Fiche Sui esp 1
d) Suivi des populations des poissons d'intérêt communautaire par pêche électrique et suivi des quantités de ressources alimentaires de la Loutre.	X		X		X	X	Fiche Sui esp 2
Total HT (€) sur 1 an							10 500
Total HT (€) sur 6 ans							63 000

Justificatifs à produire par le contractant : Bilan et conclusion annuels des analyses de l'eau, du suivi des frayères et des pêches électriques.

Contractants potentiels : CSP, les Fédérations de Pêche, SMAT, LOGRAMI (Loire Grand Migrateur).

Plan de financement : FNSE (Fond National de Solidarité de l'Eau), FGMN, financements de l'Agence de l'eau, Conseil Général, Europe.

F13 : Sui hab 2 Suivi de la ripisylve

EVALUER L'EXTENSION NATURELLE ET LA CONTINUITÉ DES RIPISYLVES, MILIEU DE PREDILECTION DE LA LOUTRE D'EUROPE

Objectifs à long terme : Suivre l'efficacité des actions de gestion et améliorer les connaissances naturalistes.

Objectifs à six ans : Vérifier qu'une continuité végétale existe sur au moins une des deux rives des cours d'eau, habitat de la Loutre d'Europe et recherche des principaux habitats de cette espèce.

Territoire concerné : Les affluents de l'Allier (Espézonnette, Liauron, Masméjean) et l'Allier et leurs forêts

Acteurs concernés : CRPF, Groupement forestier, ONF, CREN Rhône Alpes, Frapna, CSP, CBN MC, bureau d'études naturalistes.

Parcelle(s) concernée(s) : les parcelles situées le long des cours d'eau.

Habitats ou espèces de la DH visés : DH91E0*- Forêts alluviales bordant les cours d'eau, DH1355-Loutre d'Europe.

PRIORITE **1**

Superficie ou linéaire :
35 km

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier						Coût HT (€/jour)
	(6 ans)						
a) Evaluation surfacique et linéaire de la ripisylve (5 jours d'expertise* 2)	X					X	500
b) Diagnostic de la nature et de la structure végétale de la ripisylve (5 jours*2)	X					X	500
c) Chiffrage des surfaces de résineux en bord des cours d'eau (5 jours*2)	X					X	500
d) Etude complémentaire sur la présence de la loutre	X					X	Fiche sui esp 2
Total HT (€) sur 1 an							2 500
Total HT (€) sur 6 ans							15 000

Justificatifs à produire par le contractant : Données chiffrées et cartographiques, bilan.

Contractants potentiels : CRPF, Groupement forestier de Bauzon, ONF, CREN RA, Frapna, CSP, CBN MC, bureau d'études naturalistes.

Plan de financement : FGMN, Département, ...

F14 : Sui hab 3 Suivi des habitats agricoles

SUIVRE LES PRATIQUES AGRICOLES, LA CONSERVATION ET L'EVOLUTION DES PRAIRIES DE FAUCHE, DES PELOUSES A NARD ET DES LANDES SECHES.

Objectifs à long terme : Suivre l'efficacité des actions de gestion et améliorer les connaissances naturalistes.

Objectifs à six ans : Vérifier la conservation de la totalité de la superficie agricole concernée par cet habitat, suivre l'évolution des habitats entretenus.

Territoire concerné : Vers Trutaux, autour du Monardès, plutôt sur les versants sud, Plaine du Plagnal, sud Mas Vandran, sources de Nisadouses et de façon éparse dans la plus part des périmètres, Plateau de Montgros (Cham de Cham Longe), Tuilière.

Acteurs concernés : Chambre d'Agriculture, ADASEA, CREN Rhône-Alpes, Frapna, CBN MC, bureau d'études naturalistes.

Parcelle(s) concernée(s) : Toutes les parcelles concernées par ces habitats (Ani 2).

Habitats ou espèces de la DH visés : DH6510-Prairies de fauche extensive planitiaire à submontagnarde, DH6520-Prairies de fauche de montagne, DH*6230-Formations herbeuses à nard, DH4030-Landes sèches européennes, DH4030-Landes sèches européennes arborées.

PRIORITE **1**

Superficie ou linéaire :
226 ha

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier (6 ans)						Coût HT (€/jour)
a) Quantification des surfaces des habitats régulièrement entretenues, des surfaces restaurées et celles délaissées (suivi notamment de la colonisation et de l'expansion des ligneux dans les landes, suivi également de la progression ou le recul des formations herbeuses à Nard). Exemple de protocole pour ce suivi : photographies (année 1 et année +5) des landes de Cham de Cham Longe à partir d'un point x,y,z. (5 jours * 2)	X					X	500
b) Evaluation du niveau de contractualisation sur des parcelles concernées par ces habitats	X	X	X	X	X	X	0
c) Diagnostics floristique et entomologique sur des parcelles tests pour les différents types de surfaces et d'habitats, entretenues, restaurées ou délaissées (20 jours *3)		X		X		X	500
d) Suivi agronomique (10 jours *3)		X		X		X	500
e) Nouvelle cartographie de ces habitats à échéance du DOCOB							Fiche ANI 4
Total HT (€) sur 1 an							8 333
Total HT (€) sur 6 ans							50 000

Justificatifs à produire par le contractant : a : cartographie parcellaire et photographies, b : contrôle administratif, c : inventaire et conclusion sur la flore et l'entomofaune ; d: rapport.

Contractants potentiels : Chambre d'Agriculture, ADASEA, CREN Rhône-Alpes, Frapna, CBN MC, bureaux d'études naturalistes.

Plan de financement : CAD, FG MN, Conseil Général,

F15 : Sui hab 4 Plan de gestion de la Tuilière

Objectifs à long terme : Améliorer les connaissances du fonctionnement du site. En vue de la conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Objectifs à six ans : Maîtriser l'évolution du site au travers de la réalisation d'un plan de gestion.

Territoire concerné : La Tuilière.

Acteurs concernés : bureau d'études, associations naturalistes, agriculteurs du secteur, Chambre d'agriculture, ADASEA, ONF, Fédération de pêche et Conseil Général de l'Ardèche.

Parcelle(s) concernée(s) : (voir fiche Ani 2) .

PRIORITE **1**

Habitats ou espèces de la DH visés : DH*7110-Tourbières hautes actives, DH*91D0-Boulaies à sphaignes, DH6410-Prairies à Molinie sur sol calcaire, tourbeux ou argilo-limoneux, DH6431-Bordures herbacées hautes, nitrophiles et humides le long des cours d'eau et en bordure des forêts, DH6432-Végétation vivace herbacée haute hygrophile, DH*6230-Formations herbeuses à nard.

Superficie ou linéaire :

20 ha

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier (6 ans)						Coût HT (€/U/an)
a) Elaboration du plan de gestion sur La Tuilière	X						20 000
Total HT (€) sur 1 an							20 000
Total HT (€) sur 6 ans							20 000

Justificatifs à produire par le contractant : plan de gestion.

Contractants potentiels : bureau d'études, associations naturalistes.

Plan de financement : FGMN, agriculteurs du secteur, Chambre d'agriculture, ADASEA, ONF, Fédération de pêche et Conseil Général de l'Ardèche.

F16 : Sui hab 5 Suivi des milieux tourbeux et humides

SUIVRE LES PRATIQUES AGRICOLES PERMETTANT LE MAINTIEN DE CES HABITATS HUMIDES ET SUIVRE LA NON PERTURBATION DES TOURBIERES PARTICULIEREMENT SENSIBLES

Objectifs à long terme : Suivre l'efficacité des actions de gestion et améliorer les connaissances naturalistes

Objectifs à six ans : Suivre le maintien de l'activité agricole sur cet habitat afin de le conserver.

Territoire concerné : Plaine du Plagnal, sud Mas Vandran, sources de Nisadouses, Courbil Sud mais aussi à la Tuilière, à Lembrandès aux sources des Nisadouses ainsi qu'au Monardès. On trouve aussi les prairies à Molinies sous forme de lambeaux plus ou moins dans la forêt de Bauzon, à Lavillatelle, au ruisseau des Trespis.

Acteurs concernés : identifier les agriculteurs et les propriétaires, susceptibles d'entretenir les parcelles ou d'accepter leur entretien par des agriculteurs du site, ADASEA, Chambre d'Agriculture, RTE.

Parcelle(s) concernée(s) : voir fiche Ani 2

Habitats ou espèces de la DH visés : DH*7110-Tourbières hautes actives, DH*91D0-Boulaies à sphaignes, DH6410-Prairies à Molinie sur sol calcaire, tourbeux ou argilo-limoneux, DH7140-Tourbières de transition et tremblants.

PRIORITE **1**

Superficie ou linéaire :

70 Ha

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier						Coût HT (€/ha/an)
	(6 ans)						
a) Quantification des surfaces régulièrement entretenues, celles qui ont éventuellement été restaurées et celles qui sont délaissées (3 jours*2)	X					X	500
b) Evaluation du niveau de contractualisation sur des parcelles concernées par cet habitat.	X	X	X	X	X	X	0
c) Diagnostics floristique et entomologique sur des parcelles test pour les différents types de surfaces, entretenues, restaurées ou délaissées (6 jours*3)	X		X			X	500
d) Suivi agronomique (3 jours*3)	X		X			X	500
e) Veille sur le fait que les pompages directs, les drainages ou le boisement de ces milieux n'interviennent pas (Comité de suivi)	X	X	X	X	X	X	0
Total HT (€) sur 1 an							2 750
Total HT (€) sur 6 ans							16 500

Justificatifs à produire par le contractant : a) cartographie, b) contrôle administratif ; c) inventaires ; d) rapport.

Contractants potentiels : ADASEA, Chambre d'Agriculture, agriculteurs et propriétaires, bureaux d'études ou associations naturalistes, RTE.

Plan de financement : FGMN, Fédération de pêche.

NB : RTE demande à être invité lorsque les experts feront le suivi des pratiques sur le secteur des sources des Nisadouses.

F17 : Sui hab 6 Suivi des hêtraies

SUIVRE LES EVOLUTIONS NATURELLES ET LIEES A LA GESTION SYLVICOLE DE LA HETRAIE ACIDIPHILES ATLANTIQUES A SOUS-BOIS AVEC DU HOUX

Objectifs à long terme : Suivre l'efficacité des actions de gestion et améliorer les connaissances naturalistes

Objectifs à six ans : Vérifier que la gestion sylvicole reste cohérente avec l'objectif de conservation ; suivre l'évolution de cet habitat entretenu.

Territoire concerné : Est de la Forêt de Bauzon.

Acteurs concernés : ONF, CRPF, Groupement forestier de Bauzon, Commune de Saint-Paul-de-Tartasse (Haute-Loire)

Parcelle(s) concernée(s) : (voir fiche Ani 2)

Habitats ou espèces de la DH visés : DH9120-Hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois avec du houx

PRIORITE **2**

Superficie ou linéaire :

37 ha

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier (6 ans)						Coût HT (€/jour)
a) Vérifier que la commune de Saint-Paul-de-Tartasse est informée	X						0
b) Evaluer le niveau de contractualisation sur des parcelles concernées par cet habitat.	X	X	X	X	X	X	0
c) Etablir un diagnostic floristique sur des parcelles tests (4 jours *3)	X		X			X	500
Total HT (€) sur 1 an							1 000
Total HT (€) sur 6 ans							6 000

Justificatifs à produire par le contractant : a et b) contrôle administratif ; c) rapport.

Contractants potentiels : administration et ONF, CRPF, Groupement forestier de Bauzon, Commune de Saint-Paul-de-Tartasse (Haute-Loire), bureaux d'études ou associations naturalistes.

Plan de financement : FGMN, ...

F18 : Sui hab 7 Suivi des habitats stables

SUIVRE LA NON INTERVENTION SUR LES HABITATS STABLES

Objectifs à long terme : Suivre l'efficacité des actions de gestion et améliorer les connaissances naturalistes.

Objectifs à six ans : Vérifier la non évolution naturelle de l'habitat.

Territoire concerné : dans la Forêt de Lavillatte, la Vilatelle, Varennes, le long de l'Espezonette (vers le pont du Martinet), dans la Forêt de Bauzon, la Tuilière.

Acteurs concernés : CREN Rhône-Alpes, Frapna, CBN MC, bureaux d'études naturalistes, RTE, ONF.

Parcelle(s) concernée(s) : (voir fiche Ani 2) .

Habitats ou espèces de la DH visés : DH8110- Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival, DH8230-Roches siliceuses avec végétation pionnière, DH6431-Bordures herbacées hautes, nitrophiles et humides le long des cours d'eau et en bordure des forêts, DH6432-Végétation vivace herbacée haute hygrophile.

PRIORITE **3**

Superficie ou linéaire :

11 ha

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier (6 ans)						Coût HT (€/jour)
Pour les habitats rocheux (uniquement):							
a) Inventaires écologiques et floristiques complémentaires permettant de vérifier la non altération de la faible couverture végétale et suivre l'éventuelle stabilisation des éboulis par les ligneux (3 jours*2)	X					X	500
Pour les mégaphorbiaies (uniquement):							
b) Vérification de la non évolution de l'habitat par des relevés phytosociologiques (1 jour*3)	X		X			X	500
c) Evaluation du niveau de contractualisation	X	X	X	X	X	X	0
d) Suivi des travaux d'enlèvement d'épicéas (1 jour)	X						500
e) Suivi des travaux d'entretien des lignes moyennes tensions (RTE) (1 jour)	X						500
Total HT (€) sur 1 an							917
Total HT (€) sur 6 ans							5 500

Justificatifs à produire par le contractant : synthèse d'observation

Contractants potentiels : Conseil Général, CREN Rhône-Alpes, Frapna, CREN Rhône-Alpes, CBN MC, bureaux d'études naturalistes, RTE, ONF.

Plan de financement : FGMN, Conseil Général, RTE,

VI. FICHES DE SUIVI DES ESPECES ET D'AMELIORATION DES CONNAISSANCES NATURALISTES (Sui esp)

F19 : Sui esp 1 Suivi du Saumon atlantique

VERIFIER L'AVALAISSON DU SAUMON ATLANTIQUE EN AMONT DE LUC.

Objectifs à long terme : Suivre l'efficacité des actions de gestion et améliorer les connaissances naturalistes.

Objectifs à six ans : Vérifier que la continuité piscicole a été améliorée et étude des populations du Saumon atlantique.

Territoire concerné : Cours de l'Allier et du Masméjean.

Acteurs concernés : Association Logrami, CSP, Fédérations de pêche et AAPPMA

Remarque : La mise en place de ce protocole de suivi est conditionnée par une intervention préalable(cf Fiche Ghab). Le calendrier de la mise en place du suivi ne peut donc pas être complété à ce jour.

PRIORITE **1**

Habitats ou espèces de la DH visés : DH1106-Saumon atlantique

Superficie ou linéaire :
35 km

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier (6 ans)						Coût HT (€/ml/an)
a) Réalisation de campagne de comptage des saumons au niveau des passes à poissons et pêches électriques selon le protocole LOGRAMI	X					X	0,30
b) Répertoire et évaluer l'état de conservation des frayères du Saumon afin de s'assurer du non colmatage du lit des cours d'eau.(Cette action doit être réalisée en continuité avec les travaux du CSP déjà effectués.)	X					X	0,30
Total HT (€) sur 1 an							21 000
Total HT (€) sur 6 ans							42 000

Justificatifs à produire par le contractant : a et b) rapports.

Contractants potentiels : Association Logrami, CSP, Fédérations de pêche et AAPPMA

Plan de financement : FNSE, Conseil Général, Agence de l'eau, Programme Life « Grand Saumon de Loire », préfiguration de la Fondation Saumon.

F20 : Sui esp 2 Suivi des autres espèces aquatiques

VERIFIER LE MAINTIEN DES POPULATIONS DES POISSONS D'INTERET COMMUNAUTAIRES ET DE LA LOUTRE D'EUROPE

Objectifs à long terme : Suivre l'efficacité des actions de gestion et améliorer les connaissances naturalistes

Objectifs à six ans : Améliorer les connaissances de ces espèces, leur dynamique et suivre l'évolution de leurs habitats.

Territoire concerné : Est de la Forêt de Bauzon.

Acteurs concernés : spécialistes, ONCFS, CSP, Fédérations de pêche.

Parcelle(s) concernée(s) : (voir fiche Ani 2) .

PRIORITE **2**

Habitats ou espèces de la DH visés : DH1163-Chabot et DH1355-Loutre d'Europe

Superficie ou linéaire :

35 km

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier (6 ans)					Coût HT (€/u/an)
a) Etude complémentaire sur la présence de la Loutre et suivi de ses ressources alimentaires	X					20 000
b) Etude complémentaire sur le Chabot	X					10 000
Total HT (€) sur 6 ans						30 000

Justificatifs à produire par le contractant : rapports d'études

Contractants potentiels : spécialistes, ONCFS, CSP, Fédérations de pêche.

Plan de financement : FGMN, ...

F21 : Sui esp 3 Suivi de la Buxbaumie verte et de la *Rosalie des Alpes

VERIFIER QUE LA GESTION SYLVICOLE PREND EN COMPTE L'HABITAT ET LES POPULATIONS DE CETTE MOUSSE ET CE COLEOPTERE

Objectifs à long terme : Suivre l'efficacité des actions de gestion et améliorer les connaissances naturalistes

Objectifs à six ans : Améliorer les connaissances de ces espèces, de leur dynamique et suivre l'évolution de leurs habitats.

Territoire concerné : Est de la Forêt de Bauzon.

Acteurs concernés : ONF, CRPF, Groupement forestier de Bauzon.

Parcelle(s) concernée(s) : voir fiche Ani 2

PRIORITE **1**

Habitats ou espèces de la DH visés : DH1386-Buxbaumie verte et DH1087-*Rosalie alpine

Superficie ou linéaire :
1 428 ha

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier (6 ans)						Coût HT (€/jour)
a) Evaluation du niveau de contractualisation sur des parcelles concernées par ces habitats d'espèces.	X	X	X	X	X	X	0
b) Vérification auprès des forestiers qu'ils sont informés	X					X	0
c) Cartographie des populations après inventaires floristique spécifique (20 jours)					X		500
d) Cartographie des populations après inventaire entomologique spécifique (20 jours)					X		500
Total HT (€) sur 1 an							3 333
Total HT (€) sur 6 ans							20 000

Justificatifs à produire par le contractant : a,b) contrôle administratif, c et d)cartographie

Contractants potentiels : ONF, CRPF, Groupement forestier de Bauzon, structure animatrice, bureaux d'études et associations naturalistes.

Plan de financement : FGMN, ...

F22 : Sui esp 4 Inventaire et suivi ornithologiques

SUIVI DU MAINTIEN DES HABITATS ET DES ESPECES D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE.

Objectifs à long terme : Conserver les habitats des oiseaux d'intérêt communautaire en évitant leur destruction ou perturbation.

Objectifs à six ans : Suivre les interventions d'entretien de la ligne et adapter celle-ci en fonction des exigences des milieux traversés et des espèces concernées et améliorer les connaissances ornithologiques.

Territoire concerné : la totalité du site.

Acteurs concernés : bureau d'études ou association naturalistes

Parcelle(s) concernée(s) : la totalité du site.

Habitats ou espèces de la DH visés : X.

PRIORITE **3**

Superficie ou linéaire :
2919 ha

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier						Coût HT
	(6 ans)						
a) Inventaire et cartographie des habitats d'oiseaux d'intérêt communautaire	X	X					10 000
b) Définition des enjeux ornithologiques et d'un programme de maintien des habitats		X	X				5 000
c) Mise en œuvre du programme				X	X	X	à définir
Total HT (€) sur 1 an et sur la totalité des superficies concernées :							2 500
Total HT (€) sur 6 ans et sur la totalité des superficies concernées :							15 000

Justificatifs à produire par le contractant : a) rapport et cartographie d'inventaire ; b) le programme ; c) évaluation du programme

Contractants potentiels : bureau d'études ou association naturalistes

Plan de financement : FGMN.

Remarque : le site n'ayant pas été proposé au réseau Natura pour ses oiseaux mais pour des habitats naturels, pour certaines plantes, poissons et mammifères, cette fiche n'est pas prioritaire. En langage administratif : le site étant une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et n'étant pas une Zone de Protection Spéciale (ZPS), cette fiche n'est pas prioritaire.

VII. FICHES D'ANIMATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ET COMMUNICATION (ANI)

F23 : Ani 1 Coordination

GESTION ADMINISTRATIVE ET COORDINATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Objectifs à long terme : Mise en place du réseau Natura 2000.

Objectifs à six ans : coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs et de son fonctionnement par la mise en place d'un interlocuteur privilégié chargé de la supervision de l'ensemble du dossier. Assurer la concertation et l'animation.

Territoire concerné : le site Natura 2000.

Acteurs concernés : DIREN, DDAF, CG 07, ONF, CRPF, Mairies, Fédération de Pêche, CSP, Chambre d'Agriculture, Associations, EPCI,...

Parcelle(s) concernée(s) : toutes celles comprises à l'intérieur du site et prioritairement les parcelles concernées directement par les habitats d'intérêts communautaires ainsi que les parcelles en bordure des affluents et de l'Allier.

PRIORITE 1

Superficie ou linéaire :
35 km - 2919 ha

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier (6 ans)						Coût HT
a) Identification de la structure animatrice	X						0
b) Gestion de l'ensemble du dossier : rédaction des contrats Natura 2000 et des CAD	X	X	X	X	X	X	10 000
c) Supervision de sa bonne mise en œuvre, avec mise en place et édition de tableaux de bords annuels pour chaque action	X	X	X	X	X	X	10 000
d) Concertation et animation (plan de communication)	X	X	X	X	X	X	10 000
e) Gestion des difficultés et problèmes rencontrés	X	X	X	X	X	X	10 000
f) Participation à l'évaluation des projets ayant un impact sur le site par l'émission d'un avis motivé.	X	X	X	X	X	X	10 000
Total HT (€) sur 1 an (correspond à un emploi à mi-temps)							50 000
Total HT (€) sur 6 ans							300 000

Justificatifs à produire par le contractant : bilan annuel

Contractants potentiels : CG 07, ONF, CRPF, Mairies, Associations, EPCI, Fédération de Pêche, CSP, Chambre d'Agriculture,...

Plan de financement : FGMN, Conseil Général de l'Ardèche.

F24 : Ani 2 Foncier

ETUDE FONCIERE

Objectifs à long terme : Sensibiliser et informer les acteurs concernés.

Objectifs à six ans : Identifier et informer les propriétaires et les acteurs concernés, affiner les limites du périmètre du site Natura 2000.

Territoire concerné : le site Natura 2000.

Acteurs concernés : propriétaires, structure animatrice, communes, Président du sectionnal, ONF.

Parcelle(s) concernée(s) : prioritairement les parcelles concernées directement par les habitats d'intérêts communautaires ainsi que les parcelles en bordure des affluents et de l'Allier.

PRIORITE **2**

Superficie ou linéaire :
35 km - 2919 ha

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier (6 ans)						Coût HT
a) Identification et synthèse des données existantes (exemple : relevés cadastraux réalisés dans le cadre des études et actions de l'ACNAT – FRAPNA – 1994 ; PLGE (Plan Local Gestion de l'Espace) par l'ADASEA ; Espace Naturel Sensible par le Conseil Général.	X						5 000
b) Recherche cadastrale complémentaire : consultation du cadastre afin de recueillir les surfaces exactes de chacune des parcelles concernées par les habitats d'intérêt communautaire ainsi que leurs propriétaires.	X						5 000
c) Inventaire complémentaire des usages ou activités humaines sur les parcelles relevés (au <u>niveau parcellaire</u> et également sur les extensions de périmètre)	X						5 000
d) Mise en forme des données acquises (SIG). Le chiffrage comprend la numérisation des données (1 €HT la parcelle), l'acquisition par la structure animatrice d'un poste informatique équipée d'une licence SIG et la formation du chargé de mission (4 jours).	X						20 000
Total HT (€) sur 1 an							5 833
Total HT (€) sur 6 ans							35 000

Justificatifs à produire par le contractant : a, b, c, d, : données recueillies sous forme de fichiers, de listing et de SIG.

Contractants potentiels : structure animatrice, ADASEA, ONF.

Plan de financement : Conseil Général, ...

Remarque : cette fiche devient prioritaire si la loi de défiscalisation des territoires Natura 2000 est votée.

F25 : Ani 3 Communication

PLAN DE COMMUNICATION AUTOUR DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ET DES ACTIONS.

Objectifs à long terme : Sensibiliser et informer les acteurs concernés.

Objectifs à six ans : Définir des outils communicatifs d'information, de sensibilisation, d'éducation et de valorisation en ciblant les populations et les moyens à mettre en œuvre pendant 6 ans.

Territoire concerné : le site Natura 2000.

Acteurs concernés : propriétaires, structure animatrice.

Parcelle(s) concernée(s) : totalité du site

PRIORITE **2**

Superficie ou linéaire :
35 km - 2919 ha

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier (6 ans)						Coût HT (€/an)
a) Etablissement d'un plan de communication : pour chaque action, définir l'objectif à atteindre, le public à cibler, la fréquence à établir, le lieu, l'opérateur, l'outil et les moyens à mettre en œuvre.	X						10 000
Axes à développer dans le plan de communication :							
b) Information générale sur Natura 2000 auprès de tous les habitants et usagers du site ; plaquette d'information de type « Infosite » ; relais envisageable : bulletin municipal.		X					5 000
c) Information sur les implications (contrat-type, mesure possible à mettre en œuvre,...) du document d'objectifs auprès de tous les propriétaires et ayants-droits concernés par des habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire ; courrier ou entretien individuel ; relais envisageable : Chambre d'Agriculture, ADASEA, DDAF, CRPF, ONF.		X					5 000
d) Actions de sensibilisation et pédagogiques liées à la conservation des habitats ou espèces d'intérêt communautaire auprès d'une part du Grand Public et d'autre part, des enfants ; sorties nature et classe de découverte ; relais envisageable : Fédération Départementale de Pêche, Frapna, CREN Rhône-Alpes, RENE....			X		X		2 500
e) Information sur la réglementation existante relative à la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels auprès des élus et organisateurs de randonnées motorisées ; relais envisageable : Mairies, Associations de sport mécanique, administrations.		X	X	X	X	X	1 000
f) Valorisation du territoire Natura 2000 auprès des partenaires publics, des élus, du Grand Public ; topoguides touristiques, articles de presse illustrés, panneaux d'information ou sentier d'interprétation, plaquette annuelle de l'état de réalisation des actions...		X	X	X	X	X	5 000
Total HT (€) sur 1 an							7 667
Total HT (€) sur 6 ans							46 000

Justificatifs à produire par le contractant : plan de communication, documents publiés, photo des sorties, ...

Contractants potentiels : agence de communication, structure animatrice et relais cités ci-dessus.

Plan de financement : FGMN, autres

F26 : Ani 4 Evaluation

EVALUATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ET DES ACTIONS REALISEES DANS LE CADRE DE SA MISE EN ŒUVRE.

Objectifs à long terme : Evaluation et révision du document d'objectifs.

Objectifs à six ans : dans la perspective d'un développement territorial durable, évaluer puis le cas échéant adapter les objectifs de conservation et de gestion du site ainsi que les actions.

Territoire concerné : le site Natura 2000.

Acteurs concernés : propriétaires, structure animatrice, bureaux d'études.

Parcelle(s) concernée(s) : prioritairement les parcelles concernées directement par les habitats d'intérêts communautaires ainsi que les parcelles en bordure des affluents et de l'Allier.

PRIORITE **1**

Superficie ou linéaire :
35 km 2919 ha

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier (6 ans)						Coût HT (€/an)
a) Mise en place et édition de tableaux de bords annuels pour chaque action	X	X	X	X	X	X	Ani 1
b) Suivi des actions	X	X	X	X	X	X	Fiche Sui
c) Evaluation des actions et révision du document d'objectifs						X	30 000
Total HT (€) sur 1 an							5 000
Total HT (€) sur 6 ans							30 000

Justificatifs à produire par le contractant : a : tableaux de bords annuels (financiers et d'activités) ; c : rapport d'évaluation.

Contractants potentiels : propriétaires, structure animatrice, bureaux d'études.

Plan de financement : FG MN, autres

F27 : Ani 5 Extension du site

PRECISION ET DEFINITION D'UN NOUVEAU PERIMETRE.

Objectifs à long terme : Identifier les propriétaires et affiner le périmètre du site

Objectifs à six ans : Dans un souci de cohérence et afin de constituer des entités les plus homogènes possibles seront prises en compte toutes les prairies qui accompagnent les cours d'eau. Il s'agira bien entendu, dans le cadre des mesures de gestion proposées et nécessaires pour la préservation des habitats et des espèces, de raisonner à l'échelle de la parcelle en entier.

Territoire concerné : le site Natura 2000.

Acteurs concernés : propriétaires, structure animatrice, bureaux d'études.

Parcelle(s) concernée(s) : prioritairement les parcelles concernées directement par les habitats d'intérêts communautaires ainsi que les parcelles en bordure des affluents et de l'Allier.

PRIORITE **1**

Superficie ou linéaire :

XX

Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier						Coût HT (€/an)
	(6 ans)						
a) Définition et affinement du nouveau périmètre. Deux propositions d'extensions sont faites ; cf. cartographie. La proposition d'extension limitée comprend les linéaires des principaux affluents du Masméjan (Rau des Ubacs, Rua du Huadel, Rau de Chase, Rau du Prat, Rau du Cros, Rau du Daulay), du Liauron (Rau du Rieutord, Rau de Saint Alban/des Prades) et Espézonette (Rau des Salesses, Rau de Champsault, Rau de Brugeas, Rau de Malagayte, Rau du Fromagier). Cette proposition porte la superficie du site Natura 2000 à 3 459 hectares soit une augmentation de 18% environ. La proposition d'extension maximale est cartographiée. Elle s'appuie sur des limites physiques assez simples à repérer sur le terrain et englobe tous les affluents et petits affluents du Masméjan, du Liauron et de l'Espézonette. Cette proposition porte la superficie du site Natura 2000 à 14 000 hectares (contre 2919 hectares aujourd'hui) soit une augmentation de 480% environ.		X					0
b) Inventaire socio-économique et naturaliste complémentaire		X	X				18 000
c) Définition des actions de gestion concernant ce nouveau périmètre				X			5 000
d) Mise en œuvre des actions							Non chiffrable
Total HT (€) sur 1 an							3 833
Total HT (€) sur 6 ans							23 000

Justificatifs à produire par le contractant : a : carte ; b : rapport ; c : rapport.

Contractants potentiels : propriétaires, structure animatrice, bureaux d'études.

Plan de financement : FGMN, autres

VIII. MISE EN COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'engagement de l'Etat à assurer l'efficacité et la pérennité des mesures de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire implique une nécessaire cohérence de sa politique. Il incombe à ses services, aux collectivités et aux établissements publics de garantir une cohérence entre les différents documents de planification qui peuvent s'appliquer sur un même site. **Ainsi, toute attribution de financement entraînant ou pouvant entraîner une dégradation directe ou indirecte des habitats doit être supprimée et, au contraire, tout financement d'actions favorables à la conservation ou prenant celle-ci en compte doit être favorisé sur le site.** Il s'agira notamment de rechercher une cohérence vis-à-vis des :

- espaces naturels sensibles (ENS) du Département
- documents d'urbanismes
- révisions des règlements forestiers communaux
- des travaux d'assainissement
- certifications forestières
- ...

Remarque : le volet forestier du document d'objectifs pourra être répercuté sur les éléments de gestion durable des habitats forestiers à intégrer dans la démarche de certification forestière.

Le comité de pilotage assura le suivi, la mise en œuvre du document d'objectifs, étudiera et évaluera les conséquences de tout aménagement qui aura lieu sur le site. Par « aménagement », on entend ici tout projet visant à améliorer un état existant dans un but donné en modifiant de manière significative le milieu naturel. L'objectif n'est pas de supprimer tout aménagement et de figer le site, mais de faire en sorte que le maximum de précautions soit pris pour assurer la sauvegarde des habitats.

Cette mesure s'intègre dans une volonté de gestion cohérente du territoire.

Considérant qu'il n'est pas possible ou trop rigide de formuler par avance la liste des aménagements potentiels sur le site, l'approche choisie consiste en **l'évaluation au cas par cas de l'impact des projets d'aménagement sur la conservation des habitats.** Cette évaluation sera consultative puis transmise pour avis définitif au comité de suivi puis à l'administration concernée pour décision. Néanmoins, elle nécessite la mise en place d'un système efficace de transmission des dossiers, de l'amont ou de l'aval vers le comité de suivi.

Dès leur élaboration ou lors de leur révision dans le cas des documents existants, les **documents de planification** qui s'appliquent et s'appliqueront au site Natura 2000 devront prendre en compte les principes de gestion durable préconisés dans ce document d'objectifs et validés par les partenaires locaux et institutionnels associés à sa réalisation.

La démarche de l'Etat est de concilier les activités humaines et la préservation de la biodiversité **en intégrant au mieux et avec les acteurs locaux, les enjeux de conservation de la nature aux autres politiques sectorielles d'aménagement de l'espace.**

Le tableau suivant récapitule les instruments de planification et de financement existants pour les différentes politiques sectorielles et suivant les niveaux d'application européen, national et régional.

LES POLITIQUES SECTORIELLES ET LEUR FINANCEMENT			
Niveaux d'application Politiques sectorielles	Europe Territoire national	Région, Département, Bassin versant	Niveau local
Agriculture	Objectif 2 européen. Plan de Développement Rural National (PDRN) annexe B, F. Fonds nationaux : Fond de Gestion des Milieux Naturels (FGMN), et Fond de Financement des Contrats d'Agriculture Durable (FFCAD).	Arrêté Préfectoral sur le boisement des terres agricoles. DOCUP des zones d'objectifs 2 et de soutien transitoire. Arrêté Préfectoral définissant les mesures types (en cours de révision : décret CAD en attente).	Aménagement foncier.
Forêt : production	Code forestier PDRN Volet forestier	Orientations Régionales forestières.	Plan Simple de Gestion Forestière. Aménagement forestier. Aménagement foncier forestier Règlement d'exploitation.
Forêt : hors logique de production	PDRN Annexe J.		
Milieux ni agricoles ni forestiers	PDRN Annexe J.		
Eaux		Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)	SAGE Contrat de rivière.
Espaces naturels	PDRN Annexe T Life nature	Politique Départementale de Espaces Naturels Sensibles (TDENS). Charte de Parc naturel régional	Plan de gestion d'espace naturel sensible Plan Local de Gestion de l'Espace (PLGE)
Tourisme		Schéma Régional du Tourisme. Plan Départemental de la randonnée.	
Pêche (eau douce)		Schéma départemental de vocation piscicole.	Plan de gestion piscicole.
Incendies		Schéma Départemental d'Aménagement des Forêts contre l'Incendie.	Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF).
Urbanisme			PLU, carte communale

IX. SYNTHÈSE FINANCIÈRE ET PROGRAMMATION DES ACTIONS

IX.1. SYNTHÈSE FINANCIÈRE

Les mesures de gestion seront appliquées en fonction :

- des volontés locales,
- des crédits disponibles,
- de l'intérêt biologique des milieux et de la pérennité des actions sur le site,
- du niveau de priorité indiqué sur chacune des fiches.

L'estimation des besoins financiers a été réalisée en tenant compte :

- pour l'agriculture du Plan de développement rural (déclinaison régionale des mesures agroenvironnementales – Région Rhône-Alpes - 2001)
- du caractère contractuel de la démarche (les actions ne se feront qu'avec la volonté des propriétaires et des utilisateurs de l'espace rural),
- des difficultés liées à la complexité des problèmes fonciers,
- de l'impossibilité économique de mener toutes les actions sur toutes les zones,
- de la prise en compte uniquement du surcoût occasionné par les actions de conservation ou de restauration des habitats (les financements des Ministères ne se substitueront pas aux financements traditionnels des actions mais les compléteront),
- de la priorité de certains habitats naturels ou espèces par rapport à d'autres.

Cette estimation reste évidemment indicative. Elle dépend beaucoup de la volonté des collectivités locales, des résultats auprès des propriétaires et des utilisateurs de l'espace rural, du travail de prospection de l'animateur. Elle permet d'avoir un ordre de grandeur des besoins qui seront affinés annuellement.

RECAPITULATIF FINANCIER GLOBAL SUR 6 ANS			
Type d'action	sur 6 ans	par hectare et par an	%
Ghab	819 791 €	273 €	44,53%
Gesp	304 152 €	101 €	16,52%
Sui hab	176 000 €	59 €	9,56%
Sui esp	107 000 €	36 €	5,81%
Ani	434 000 €	145 €	23,57%
Total	1 840 943 €	102 €	100,00%

En résumé, cette estimation correspond au coût nécessaire d'intervention, dans un premier temps, sur un certain nombre d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire rencontrés sur le site. En pratique, le document d'objectifs sera appliqué en fonction :

- des priorités d'intervention sur les habitats et espèces caractéristiques de ce site,
- des volontés et des initiatives locales,
- des moyens financiers disponibles.

Le tableau suivant permet de lister pour chaque habitat et chaque espèce, les fiches d'actions les concernant.

LISTE DES FICHES ACTIONS PAR HABITAT ET ESPECE							
Code	Habitat ou espèce	G hab	G esp	Sui hab	Sui esp	Ani	Nb total de fiches (hors Ani)
3260	Rivières des étages montagnards à planitiaires avec végétation flottante à renoncules aquatiques	F1		F12		F23 - F24 - F24 - F25 - F26 F27	2
4030	Landes sèches européennes	F2		F14			2
*6230	Formations herbeuses à Nard, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	F2		F14 - F15			3
6410	Prairie à Molinie sur sol calcaire, tourbeux ou argilo-limoneux	F3		F15 - F16			3
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	F5		F15 - F18			3
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Vulpin des prés, Sanguisorbe officinale)	F2		F14			2
6520	Prairies de fauche de montagne	F2		F14			2
*7110	Tourbières hautes actives	F3		F15 - F16			3
7140	Tourbières de transitions et tremblantes	F3 - F6		F16	F22		4
8110	Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival	F5		F18			2
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière	F5		F18			2
9120	Hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois à Houx et parfois également à If	F4	F9 - F10	F17			4
*91E0	Forêt alluviale à Aulne glutineux et Frêne		F7	F13			2
*91D0	Boulaies à sphaignes	F3		F15 - F16			3
*1087	*la Rosalie alpine (<i>Rosalia alpina</i>)		F10		F21		2
1106	le Saumon atlantique (<i>Salmo salar</i>)	F1	F8	F12	F19		4
1163	le Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	F1		F12	F20		3
1355	la Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	F1	F7 - F11	F12 - F13	F20	6	
1386	la Buxbaumie verte (<i>Buxbaumia viridis</i>)		F9		F21	2	
XXXX	Les oiseaux d'intérêt communautaire				F22	1	

IX.2. PREVISIONNEL FINANCIER ANNUEL

N°	CODE	THEME	PRIORITE	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total (€uro)
F1	Ghab 1	QUALITE DES COURS D'EAU	2	37 281	37 281	37 281	37 281	37 281	37 281	223 686
F2	Ghab 2	HABITATS AGRICOLES	1	76 460	63 360	63 360	63 360	63 360	76 460	406 361
F3	Ghab 3	MILIEUX TOURBEUX ET HUMIDES	1	30 850	30 470	30 470	30 470	30 470	30 850	183 580
F4	Ghab 4	HETRAIES ACIDIPHILES ATLANTIQUES	2	744	744	744	744	744	744	4 464
F5	Ghab 5	MEGAPHORBIAIES, EBOULIS ET ROCHES SILICEUSES	3	200						200
F6	Ghab 6	ENTRETIEN DE LA LIGNE RTE 63 KV " LANGOGNE - LA PALISSE "	2	1 000					500	1 500
F7	Gesp 1	*EXTENSION DES RIPISYLVES POUR LA LOUTRE	1	30 100	30 100	30 100	30 100	30 100	30 100	180 600
F8	Gesp 2	CONTINUITE PISCICOLE	2	55 000	20 000					75 000
F9	Gesp 3	BUXBAUMIE VERTE	2	7 140	7 140	7 140	7 140	7 140	7 140	42 840
F10	Gesp 4	*ROSALIE DES ALPES	1	952	952	952	952	952	952	5 712
F11	Gesp 5	LOUTRE	3	X	X	X	X	X	X	X
F12	Sui hab 1	SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU	2	21 000		21 000			21 000	63 000
F13	Sui hab 2	SUIVI DE LA RIPISYLVE	1	7 500					7 500	15 000
F14	Sui hab 3	SUIVI DES HABITATS AGRICOLES	1	2 500	15 000		15 000		17 500	50 000
F15	Sui hab 4	PLAN DE GESTION DE LA TUILIERE	1	20 000						20 000
F16	Sui hab 5	SUIVI DES MILIEUX TOURBEUX ET HUMIDES	1	6 000		4 500			6 000	16 500
F17	Sui hab 6	SUIVI DES HETRAIES	2	2 000		2 000			2 000	6 000
F18	Sui hab 7	SUIVI DES HABITATS STABLES	3	3 000		500			2 000	5 500
F19	Sui esp 1	SUIVI DU SAUMON ATLANTIQUE	1	21 000					21 000	42 000
F20	Sui esp 2	SUIVI DES AUTRES ESPECES AQUATIQUES	2	30 000						30 000
F21	Sui esp 3	SUIVI DE LA BUXBAUMIE VERTE ET DE LA *ROSALIE DES ALPES	1					20 000		20 000
F22	Sui esp 4	SUIVI NATURALISTE DE LA LIGNE RTE 63 KV " LANGOGNE - LA PALISSE "	2	5 000	7 500	2 500				15 000
F23	Ani 1	COORDINATION	1	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	300 000
F24	Ani 2	FONCIER	2	35 000						35 000
F25	Ani 3	COMMUNICATION	2	1 000	16 000	8 500	6 000	8 500	6 000	46 000
F26	Ani 4	EVALUATION	1						30 000	30 000
F27	Ani 5	EXTENSION	1	0	18 000	5 000				23 000
Total				443 727	296 547	264 047	241 047	248 547	347 027	1 840 943

Annexe 1

LISTE DES PERSONNES INVITEES AUX ATELIERS THEMATIQUES			
Monsieur	HUBERT	Francis	Conseil Général de l'Ardèche
Monsieur le Président	CHAMPEL	Marc	SIAT
Monsieur le Président			Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise
Monsieur	RIFFARD		Syndicat Mixte des Monts et du val d'Ardèche
Monsieur	FOURNON	Jean-Charles	PNR des monts d'Ardèche
Monsieur le Maire	DUBOIS	Alphonse	Mairie de Cellier-du-Luc
Monsieur le Maire	CHAMPEL	Marc	Mairie de St Etienne de Lugdarès
Monsieur	VIDAL	René	Association des élus de la montagne
Mademoiselle	CHENAUX		DDAF
Mademoiselle	GRIVAUD		DDAF
Monsieur	ROCHETTE		DDAF
Monsieur	DALLER	Jean-François	Direction Départementale de la Jeunesse et du Sport
Monsieur	DEGUILHEN	Bernard	ONF
Monsieur	FOSSE	Christian	ONF
Madame	ZELMIRE	Frédérique	ONF
Monsieur	JOUVE	Jean-Pierre	ONF
Mademoiselle	CHAMBONNET	Frédérique	CRPF
Monsieur	BOISSERIE	Didier	Groupement forestier
Monsieur	VEZIEN	Jean	Groupement forestier
Madame	BOUSCHON	Maryline	Chambre d'agriculture
Monsieur			Chambre d'agriculture
Monsieur	CHANIAZ	Philippe	Agriculteur
Monsieur	VINCENT	Guillaume	Agriculteur
Monsieur	EYMARDAUPHIN	Alain	CSP
Monsieur	PEYRONNET	Vincent	Fédération de pêche
Monsieur	Le Chef de Service		Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Monsieur	BROTTE	Bernard	Fédération des Chasseurs
Monsieur le Directeur	COQUILLARD	Hervé	Conservatoire Régional des Espaces Naturels Rhône-Alpes
Monsieur	LADET	Alain	FRAPNA
Monsieur	DE VITA	Thierry	RTE
Monsieur	DEMAILLY	Bruno	RTE
Monsieur	DUMONT		RTE
Monsieur	FLEURY	Sébastien	CERMOSEM
Monsieur	ASTIER	Franck	Agriculteur
Monsieur	AUJOULAT	Pierre	Agriculteur
Monsieur	BARRIAL	Michel	Agriculteur
Monsieur	FALGON	Xavier	Agriculteur

Annexe 2

APPORTS RECOMMANDES POUR ASSURER L'ENTRETIEN DES PRAIRIES FERTILISABLES (HORS APPORTS ORGANIQUES)					
Utilisation de la prairie	Niveau d'intensification	Charg. Moyen (UGB/ha SFP)	Apports annuels en unités/ha		
			Azote (N)	Phosphore (P)	Potasse (K)
Pâturage seule	Faible (3 à 4 T MS/an)	0,7 à 0,9	0-30	0-10	0-20
	Moyen (4 à 5 T MS/an)	0.9 à 1.1	40-50	20	40
	Elevé (5 à 6 T MS/an)	1.2 à 1.4	60-90	25	50
	Très élevé (6 à 7 T MS/an)	1.6 à 1.8	120-150	30	60
Foin + Pâturage	Faible (4 à 5 T MS/an)	0,7 à 0,9	0-30	20	50
	Moyen (5 à 6 T MS/an)	0,9 à 1,1	30-50 après déprim.	30	70
Enrubannage + Pâturage	Moyen (5 à 6 T MS/an)	0,8 à 1	50-70	35	80
	Elevé (6 à 7 T MS/an)	1 à 1,2	70-90	40	100
Ensilage + Pâturage	Moyen (5 à 7 T MS/an)	0,8 à 1	60-80	40	90
	Elevé (7 à 8 T MS/an)	1 à 1,2	80-120	45	110
Ensilage + Regain fauché + Pâturage	Moyen (6 à 7 T MS/an)	0,9 à 1,1	80-120	50	120
	Elevé (7 à 8 T MS/an)	1,2 à 1,4	100-140	55	130
	Très élevé (8 à 10 T MS/an)	1,6 à 1,8	120-160	60	150

Source : Chambre d'agriculture du Puy de Dôme.

Annexe 3 : projet de CAD pour le maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive

Annexe 4 : projet de CAD pour la gestion extensive des prairies de fauche

Code Action : 1903 A 10	Mesure tournante : NON	Montant retenu : 57,17 €/ha/an + 20% si Natura 2000*
Libellé Action :	Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive	
Enjeux : - Paysage et patrimoine culturel - Qualité des sols	Territoires : n°1 Haut Vivarais, n°2 Montagne Ardéchoise, n°4 Boutières, n°5 Cévennes et n°6 Coiron, n°7 Ardèche Méridionale et rhodanienne Sud Territoires : , n° 3 Vallée du Rhône Nord	
Objectifs :	L'exploitation de ces espaces n'est pas toujours adaptée à leur potentialité agronomique et répond davantage à un souci de satisfaction des besoins du troupeau à moindre coût que de bonne gestion du milieu. Les zones les plus accessibles ou les plus productives sont surexploitées alors que les zones difficiles d'accès ou à la végétation peu appétentes sont délaissées. Il en résulte une discontinuité de l'entretien de l'espace, une dégradation de certains milieux et une disparition de l'unité paysagère. Cette action vise à l'adoption par le contractant de modes d'exploitation (période et durée de pâturage, chargement, taille des parcs) adaptés aux caractéristiques des milieux à entretenir, tant vis à vis de l'entretien de ces espaces (objectif paysager, prévention de risque incendie par maintien d'espaces ouverts, limitation de l'érosion) que vis à vis du respect de leurs équilibres écologiques (objectif de maintien de la biodiversité) et d'une bonne gestion de la ressource fourragère.	
Conditions d'éligibilité :	<ul style="list-style-type: none"> • Surfaces pâturées jamais retournées : parcours, landes, prairies permanentes, sous-bois... • Pâturage obligatoire et exclusif, • Surface minimale engagée de 2 ha qui pourra être abaissée sur avis du comité technique en fonction des enjeux environnementaux dégagés, • Articulation avec la Prime Herbagère Agro-Environnementale : les exploitations engagées dans l'action 19 A de la PHAE ne sont pas éligibles. Dans tous les cas, une action surfacique CAD ne peut être cumulée avec une action PHAE (19 A ou 20 A) sur une même parcelle culturale, • Le taux de recouvrement des ligneux (ligneux bas < 2m et ligneux hauts > 2m) et des fougères doit représenter moins des deux tiers (c.a.d. moins de 67% environ) de la surface engagée ou la surface herbagère représente au moins 1/3 de la surface engagée, • Le taux de chargement global sur l'exploitation doit être au maximum de 1,4 UGB/ha/an (modalités de calcul : rapport entre le nombre d'animaux converti en UGB et la surface fourragère totale de l'exploitation dont les estives et les céréales autoconsommées). 	
Engagements : Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée	<p>➤ Parcelles incluses dans un site Natura 2000 ayant un document d'objectifs validé : Les actions de gestion spécifiques à chaque site devront être respectées. Ces actions seront annexées aux cahiers des charges contractualisés.</p>	<p>Classement : Principal : P Secondaire : S Complémentaire : C</p>

<p>Engagements : Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée</p>	<p>➤ Sur l'ensemble de l'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Planning(s) prévisionnel(s) de pâturage, ▪ Tenue d'un cahier de pâturage annuellement. <p><u>Rappel :</u> les Bonnes Pratiques Agricoles Habituelles, définies dans la notice explicative des CAD, doivent être respectées sur l'ensemble de l'exploitation.</p> <p>➤ Sur les parcelles engagées :</p> <p><u>Pratiques d'entretien :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pâturage raisonné, ▪ Dates de pâturage : les animaux devront être au pâturage à compter du 1^{er} avril et jusqu'au 30 novembre. Ces dates pourront être adaptées par le comité technique en fonction de la nature du sol, du climat, de l'altitude et de l'exposition, ▪ Ecobuage et brûlis interdits. Le brûlage par taches des refus ligneux dans le respect de la réglementation est toutefois autorisé sur avis du Comité technique (au cas par cas, sur argumentaire du demandeur) une fois maximum pour la durée du contrat. L'ensemble des <u>taches représente au maximum 10% de l'unité pastorale. Une tache ne doit pas dépasser un 1 ha.</u> ▪ Affouragement interdit. L'affouragement sur la parcelle en cas de sécheresse estivale ou de neige en hiver (pâturages hivernaux dans le sud de la région) est cependant autorisé, sur avis du comité technique, ▪ Fauchage occasionnel ou gyrobroyage autorisé pour la gestion des refus, ▪ Travail du sol et boisement interdits, ▪ Maintien des éléments paysagers : haies, arbres isolés, mares, zones humides, murets, petit patrimoine bâti ... ▪ Pas d'intervention sur les ligneux et les refus pendant la période de nidification : <ul style="list-style-type: none"> - Haut Vivarais et Montagne ardéchoise : début avril à fin août - Cévennes, Boutières, Coiron et Vallée Rhône Nord : mi-mars à fin août - Ardèche méridionale et Vallée Rhône Sud : début mars à fin août. <p><u>Fertilisation :</u> (plus de cahier de fertilisation car non pertinent pour ces milieux)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fertilisation minérale (N-P-K) limitée à 30-30-30 par an, ▪ Fertilisation organique limitée à 125 unités d'azote par an (environ 25 T de fumier ou 25 m3 de lisier à titre indicatif), ▪ Pas d'épandage des fumiers et lisiers : à moins de 35 m des cours d'eau, en période de forte pluviométrie, sur sol gorgé d'eau, gelé en profondeur ou fortement enneigé <p>= indications concernant surtout les Elevages laitiers</p> <p><u>Traitement phytosanitaire :</u> Désherbage chimique spécifique autorisé uniquement sur fougères une fois maximum pour la durée du contrat et sous clôtures (dans la limite d'un mètre de largeur maximum dans ce dernier cas).</p>	<p>S</p> <p>P</p> <p>P</p> <p>P</p> <p>S</p> <p>S</p> <p>S</p> <p>S</p> <p>C</p>
<p>Interdiction de cumul sur une même surface :</p>	<p>1806 A 00, 1901 A 00, 1902 A 00, 1905 A 00, 2001 A 00, et actions PHAE (19A et 20A)</p>	

<p>Documents et enregistrements obligatoires à présenter lors d'un contrôle :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Planning(s) prévisionnel(s) de pâturage et identification des parcs sur l'ensemble de l'exploitation, ✓ Cahier de pâturage sur l'ensemble de l'exploitation : identifiant du parc, date d'entrée, date de sortie, nombre d'animaux par catégorie, ✓ Dates et types de travaux (traitement herbicide sous clôture...), ✓ Conservez également la déclaration PAC la plus récente accompagnée du tableau de localisation des engagements agro-environnementaux et du plan de localisation (orthophotographies ou planche cadastrale au format A3 ou A4 ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).
<p>Contrôles :</p>	<ul style="list-style-type: none"> □ Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements CAD, sur la déclaration de surfaces et sur le contrat CAD. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action agroenvironnementale, peut être demandé, et ce jusqu'à 4 années suivant la fin du contrat. □ En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation ou si utilisation de produits chimiques. Le contrôle portera notamment sur l'entretien général des surfaces contractualisées et la vérification des factures si débroussaillage fait par une entreprise.
<p>Sanctions :</p>	<p>Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non-respect d'un seul engagement entraîne une sanction en fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (un coefficient 1 pour les engagements principaux, 0,8 pour les engagements secondaires et 0,2 pour les engagements complémentaires).</p> <p>Les critères d'éligibilité sont sanctionnés à titre principal.</p>
<p>Inscrire dans cette case les parcelles engagées, les superficies correspondantes et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi :</p>	

Code Action : 2001 A 00	Mesure tournante : OUI : prairies temporaires NON : prairies permanentes	Montant retenu : 76,23 €/ha/an + 20% si Natura 2000*
Libellé Action :	Gestion extensive des prairies par pâturage et/ou fauche	
Enjeux : - Paysage et patrimoine culturel Qualité des Sols	Territoires : n°1 Haut Vivarais, n°2 Montagne Ardéchoise, n°4 Boutières, n°6 Coiron et n°7 Ardèche méridionale et rhodanienne Sud Territoires : , n°3 Vallée du Rhône Nord, n°5 Cévennes	
Objectifs :	Les milieux prairiaux, outre leurs fonctions épuratrice et régulatrice des ressources en eau, sont les milieux de vie et de reproduction d'espèces végétales et animales tout en participant à la constitution du paysage. Pour qu'ils puissent pleinement remplir ces fonctions paysagères et de maintien de la biodiversité, ces milieux doivent être maintenus, entretenus et gérés de façon extensive.	
Conditions d'éligibilité :	<ul style="list-style-type: none"> • Prairies permanentes ou temporaires utilisées par pâturage et/ou fauche • Couverture herbacée de 100% sur la surface engagée, • Les producteurs de foin non éleveurs peuvent souscrire à cette action, • Surface minimale engagée de 2 ha qui pourra être abaissée sur avis du comité technique en fonction des enjeux environnementaux dégagés, • Les prairies temporaires qui rentrent dans la rotation peuvent être contractualisées, à condition, lorsqu'elles sont retournées, d'être remplacées par une autre parcelle de prairie; celle-ci ne pouvant pas être remplacée durant la suite du contrat. Pour les prairies temporaires, un écart de 10% par rapport à la surface contractualisée sera toléré annuellement, mais la surface contractualisée devra être respectée en moyenne sur les 5 ans, • Articulation avec la Prime Herbagère Agro-Environnementale : les exploitations engagées dans l'action 20 A de la PHAE ne sont pas éligibles. Dans tous les cas, une action surfacique CAD ne peut être cumulée avec une action PHAE (19 A ou 20 A) sur une même parcelle culturale • Le taux de chargement global sur l'exploitation doit être au maximum de 1,4 UGB/ha/an (modalités de calcul : rapport entre le nombre d'animaux converti en UGB et la surface fourragère totale de l'exploitation dont les estives et les céréales autoconsommées). A développer 	

<p>Engagements : Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée</p>	<p>➤ Parcelles incluses dans un site Natura 2000 ayant un document d'objectifs validé : Les actions de gestion spécifiques à chaque site devront être respectées. Ces actions seront annexées aux cahiers des charges contractualisés.</p> <p>➤ Sur l'ensemble de l'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Planning(s) prévisionnel(s) de pâturage (si pâturage sur au moins une des parcelles engagées), ▪ Tenue d'un cahier de pâturage annuellement (si pâturage sur au moins une des parcelles engagées), 	<p>Classement : Principal : P Secondaire : S Complémentaire : C</p> <p style="text-align: center;">S</p> <p style="text-align: center;">S</p>
<p>Engagements : Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenue d'un cahier de fertilisation. <p><u>Rappel :</u> les Bonnes Pratiques Agricoles Habituelles, définies dans la notice explicative des CAD, doivent être respectées sur l'ensemble de l'exploitation.</p> <p>➤ Sur les parcelles engagées : <u>Pratiques d'entretien :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les prairies naturelles, une seule régénération de la prairie <i>au maximum</i> au cours des 5 ans, avec travail du sol simplifié; pour les prairies temporaires, un seul renouvellement de la prairie avec possibilité de labour, ▪ Interdictions sauf avis contraire du comité technique : nivellement, boisement, écobuage, brûlis, assainissement par drains enterrés, affouragement sur la parcelle, sauf en cas de sécheresse estivale ou de neige l'hiver, ▪ Maintien des éléments paysagers : haies, arbres isolés, mares, zones humides, murets, petit patrimoine bâti ... ▪ Pâturage raisonné (si pâturage), ▪ Pas d'intervention sur les ligneux et les refus pendant la période de nidification : <ul style="list-style-type: none"> - Haut Vivarais et Montagne ardéchoise : début avril à fin août - Cévennes, Boutières, Coiron et Vallée Rhône Nord : mi-mars à fin août - Ardèche méridionale et Vallée Rhône Sud : début mars à fin août. <p><u>Fertilisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fertilisation minérale (N-P-K) limitée à 60-60-60 par an - Fertilisation organique limitée à 125 unités d'azote par an (environ 25 T de fumier ou 25 m³ de lisier à titre indicatif). - Pas d'épandage des fumiers et lisiers : à moins de 35 m des cours d'eau, en période de forte pluviométrie, <i>sur sol gorgé d'eau, gelé en profondeur ou fortement enneigé.</i> <p><u>Traitement phytosanitaire :</u> Désherbage chimique spécifique autorisé uniquement sous clôtures dans la limite d'un mètre de largeur maximum.</p>	<p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">S</p> <p style="text-align: center;">P C</p> <p style="text-align: center;">P P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">C</p>

Interdiction de cumul sur une même surface :	1806 A 00, 1902 A 00, 1903 A 10, 1905 A 00, 2001 A 00, actions PHAE (19A et 20A) et 2100...
Documents et enregistrements obligatoires à présenter lors d'un contrôle :	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Photos permettant de témoigner de l'état initial et de justifier de l'opportunité de la mise en œuvre de l'action (diagnostic d'exploitation), ✓ Planning(s) prévisionnel(s) de pâturage et identification des parcs sur l'ensemble de l'exploitation, ✓ Cahier de pâturage sur l'ensemble de l'exploitation : identifiant du parc, date d'entrée, date de sortie, nombre d'animaux par catégorie. Dates et types de travaux (travaux d'ouverture, traitement chimique, etc...) sur les parcelles engagées, ✓ Conservez également la déclaration PAC la plus récente accompagnée du tableau de localisation des engagements agro-environnementaux et du plan de localisation (orthophotographies ou planche cadastrale au format A3 ou A4 ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).
Contrôles :	<ul style="list-style-type: none"> □ Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements CAD, sur la déclaration de surfaces et sur le contrat CAD. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action agroenvironnementale, peut être demandé, et ce jusqu'à 4 années suivant la fin du contrat. □ En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation ou si utilisation de produits chimiques. Le contrôle portera notamment sur l'entretien général des surfaces contractualisées et la vérification des factures si débroussaillage fait par une entreprise.
Sanctions :	Voir PIIAE départementale
Inscrire dans cette case les parcelles engagées, les superficies correspondantes et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi :	